



PROCES VERBAL

Séance du Conseil municipal

du lundi 06 février 2023

Séance du Conseil municipal du lundi 06 février 2023

Le Conseil municipal, convoqué par lettre du lundi 30 janvier 2023, s'est réuni le lundi 06 février 2023 à 18h00, sous la présidence de David ROBO, Maire

Présents :

M. ROBO, M. LE GUERNEVÉ, M. THEPAUT, Mme JEAN, Mme PENHOUET, M. ARS, Mme LE PAPE, M. GILLET, Mme PÉLERIN, Mme BAKHTOUS, M. LE BRUN, Mme DELATTRE, Mme TALMON, M. MAHE O'CHINAL, Mme MANCHEC, M. LALOUX, M. RICHER, M. ROUILLON, Mme CLEQUIN, Mme BAROIN, M. PAGE, Mme BODIGUEL, M. KERMORVANT, Mme SCHMID, M. HUGÉ, M. GICQUEL, Mme DEVOILLE, Mme BOEDEC, M. MENIER, Mme LE TUTOUR, M. UZENAT, M. POIRIER, M. LE MOIGNE, Mme BERTHIER, M. LE MESTRE, Mme MONNET, Mme KERGOSIEN, M. AUFFRET, M. RIOU

Pouvoirs :

M. AZGAG représenté(e) par Mme PENHOUET
M. RIVERY représenté(e) par M. LE BRUN
Mme LE HENANFF représenté(e) par M. LE GUERNEVÉ
M. D'ABOVILLE représenté(e) par M. RICHER
Mme KERGUERIS représenté(e) par Mme LE PAPE
Mme DUMAS représenté(e) par M. UZENAT

Absent(s) :

Membres en exercice : 45

Secrétaire de séance : Marc-Antoine MENIER

Approbation du procès-verbal de la séance du 05 décembre 2022

Bonsoir à toutes et à tous, il est 18 heures. Avant de débiter notre séance, j'aimerais que nous ayons une pensée fraternelle pour les peuples turcs et syriens durement touchés depuis ce matin par différents séismes, avec un bilan dramatiquement lourd. Une pensée pour nos concitoyens de la communauté turque et syrienne. Bien sûr si ces deux communautés vannetaises faisaient appel à nous, la ville serait au rendez-vous pour les aider, soit en matériel, soit pour des actions à faire. Puisque nous parlons de peuples durement touchés, je veux dire à M. Le Moigne, élu de l'opposition, que nous avons des contacts pour un lien avec l'Ukraine. En effet, lors du congrès de l'AMF en novembre dernier, une délégation ukrainienne avait été accueillie à Paris. Une jeune femme avait accompagné cette délégation et pris contact avec Nadine Pélerin, Adjointe au Maire, pour voir de quelle manière nous pourrions trouver un lien de coopération.

Je tiens à saluer la présence des jeunes du Conseil municipal des Jeunes (CMJ), nouvelle génération, qui pour partie est dans la salle ce soir.

J'ai reçu le pouvoir de Mohamed AZGAG pour Christine PENHOUËT, de Jean-Pierre RIVERY pour Olivier LE BRUN, d'Anne LE HÉNANFF pour Fabien LE GUERNEVÉ, de Frank D'ABOVILLE pour Alain-Miche RICHER, de Hélène KERGUERIS pour Hortense LE PAPE, de Catherine LE TUTOUR jusqu'à son arrivée pour Claire BOEDEC, et Laetitia DUMAS pour Simon UZENAT.

Avez-vous des remarques par rapport au procès-verbal de la précédente séance ? Il n'y en a pas, il est adopté. Le secrétaire de séance est Marc-Antoine MENIER.



Séance du Conseil Municipal du lundi 06 février 2023

Ordre du jour

- Désignation du Secrétaire de Séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 05 décembre 2022

Pôles concernés	N°	Objet du dossier	Commission concernée	Rapporteur
PÔLE RESSOURCES ET CITOYENNETE	1	- AFFAIRES ECONOMIQUES - Marchés notifiés 2022	Administration Générale et Finances	LE GUERNEVE Fabien
PÔLE RESSOURCES ET CITOYENNETE	2	- AFFAIRES JURIDIQUES - Bilan contentieux 2022	Administration Générale et Finances	LE GUERNEVE Fabien
PÔLE LIEN SOCIAL ET INCLUSION	3	- ANIMATION SOCIALE ET PREVENTION - Centres socioculturels de Vannes - Contrats de projet 2023-2026	Actions Sociales, Solidarités, Jeunesse, Education et Vie des Quartiers	AZGAG Mohamed
SECRETARIAT GENERAL	4	- AFFAIRES FONCIERES - Beaupré Lalande - Acquisition d'un terrain	Administration Générale et Finances Climat, Biodiversité, Aménagement, Mobilités	LE PAPE Hortense
PÔLE TECHNIQUE	5	- ESPACES PUBLICS - Pôle d'Echanges Multimodal de la Gare - Espaces publics - Approbation de l'avant-projet	Climat, Biodiversité, Aménagement, Mobilités Administration Générale et Finances	ARS François
PÔLE ANIMATION EDUCATION	6	- ENFANCE - EDUCATION - Association Nationale des Directeurs de l'Education des Villes (ANDEV) - Adhésion	Actions Sociales, Solidarités, Jeunesse, Education et Vie des Quartiers Administration Générale et Finances	PENHOUE Christine
PÔLE ANIMATION EDUCATION	7	- CULTURE-EVENEMENTIEL - Bourse à la création artistique - Création d'un jury et critères d'attribution	Politiques Publiques Administration Générale et Finances	LE GUERNEVE Fabien
PÔLE ANIMATION EDUCATION	8	- CULTURE-EVENEMENTIEL - Conservatoire à Rayonnement Départemental - Renouvellement du classement	Politiques Publiques Administration Générale et Finances	LE GUERNEVE Fabien
PÔLE ANIMATION EDUCATION	9	- CULTURE-EVENEMENTIEL - Musées - Acquisitions d'oeuvres	Politiques Publiques Administration Générale et Finances	BOEDEC Claire

Seance du 06-02-2023

PÔLE ANIMATION EDUCATION	10	-	CULTURE-EVENEMENTIEL - Evènementiel - Règlement d'attribution de "prix ville de Vannes" aux lauréats de concours	Politiques Publiques Administration Générale et Finances	BOEDEC Claire
PÔLE ANIMATION EDUCATION	11	-	CULTURE-EVENEMENTIEL - Jazz - Développement intercommunal du projet évènementiel et culturel - Ville de Vannes et Golfe du Morbihan-Vannes agglomération - Convention	Politiques Publiques Administration Générale et Finances	MAHE O'CHINAL Patrick
PÔLE ANIMATION EDUCATION	12	-	CULTURE-EVENEMENTIEL - Festival d'Arvor - Convention d'objectifs et de moyens 2023-2024	Politiques Publiques Administration Générale et Finances	PELERIN Nadine
PÔLE ANIMATION EDUCATION	13	-	CULTURE-EVENEMENTIEL - Vannes Photos Festival - Protocole d'accord transactionnel	Politiques Publiques Administration Générale et Finances	PELERIN Nadine
PÔLE ANIMATION EDUCATION	14	-	CULTURE-EVENEMENTIEL - Jeux Olympiques Paris 2024 - Vannes ville-étape du relais de la flamme - Convention	Politiques Publiques Administration Générale et Finances	GILLET Michel
PÔLE RESSOURCES ET CITOYENNETE	15	-	RESSOURCES HUMAINES - Tableau des emplois - modifications	Administration Générale et Finances	ROBO David
PÔLE RESSOURCES ET CITOYENNETE	16	-	FINANCES - Demande de fonds de soutien à l'investissement local - 2023	Administration Générale et Finances	LE TUTOUR Catherine
PÔLE RESSOURCES ET CITOYENNETE	17	-	FINANCES - Musée des Beaux-Arts/Hermine - Convention type de mécénat	Politiques Publiques Administration Générale et Finances	LE GUERNEVE Fabien
PÔLE RESSOURCES ET CITOYENNETE	18	-	FINANCES - Contributions directes locales - Vote des taux 2023	Administration Générale et Finances	THEPAUT Gérard
PÔLE RESSOURCES ET CITOYENNETE	19	-	FINANCES - Subventions aux associations	Climat, Biodiversité, Aménagement, Mobilités Administration Générale et Finances Actions Sociales, Solidarités, Jeunesse, Education et Vie des Quartiers Politiques Publiques	BAKHTOUS Latifa

Point n° : 1

Séance du Conseil Municipal du 06 février 2023

AFFAIRES ECONOMIQUES

MARCHES PUBLICS

Marchés notifiés 2022

M. Fabien LE GUERNEVE présente le rapport suivant :

Par délibération du 14 novembre 2022, le conseil municipal a donné délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres.

En l'application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il vous est communiqué, en annexe, la liste des marchés notifiés en 2022.

Vu l'avis de la Commission :

Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- de prendre acte de la communication de la liste des marchés publics notifiés en 2022 annexée ci-après ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

Débat

M. UZENAT : Monsieur le Maire, chers collègues, en effet, c'est une obligation réglementaire. Je voulais profiter de cette délibération pour saluer les éléments complémentaires par rapport aux années précédentes qui avaient pu être apportés en commission, en particulier sur les clauses sociales et environnementales. Nous voyons qu'il y a des progrès, des marges de progression et pour toutes les collectivités c'est le cas. Je regrette simplement que pour le dossier présenté en séance ce soit uniquement l'ordre de notification, les numéros des différents marchés qui soient retenus pour structurer le document. Nous n'avons aucune information sur les sièges sociaux des entreprises, même si nous en connaissons un certain nombre d'entre elles, que nous voyons qu'elles sont, pour la plupart, du grand Ouest. Mais au-delà de la localisation du siège social, avoir peut-être un document un petit peu plus didactique sur, justement les engagements pris par la collectivité à destination de nos concitoyens, parce qu'encore une fois ces délibérations ont vocation à être publiques et à être consultées. Donc ce serait pour la prochaine édition en 2024. De plus, s'il était possible de l'agrémenter et de pouvoir faire remonter davantage de données

autour de ces marchés publics. Merci à vous.

M. RIOU : Bonsoir, j'ai deux questions que j'aurais pu poser éventuellement en commissions, si j'y participais, ce qui n'est pas le cas. Je suis très surpris de voir dans la liste que nous passons un marché avec l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives) pour les fouilles archéologiques préventives du château de l'hermine, alors que me semble-t-il, l'INRAP a un monopole.

M. LE GUERNEVÉ : Pour les fouilles archéologiques, nous devons passer par un marché public, le diagnostic a eu lieu l'année dernière. Là nous sommes vraiment sur la campagne de fouilles qui a commencé lundi de la semaine dernière et donc c'est l'INRAP qui a obtenu le marché.

M. LE MAIRE : Il y a une obligation de passer par l'INRAP pour le diagnostic, pas pour les fouilles, c'est pour ça que nous passons un marché.

M. RIOU : Merci de la réponse. D'accord donc c'était ma question, il n'y a pas de monopole, nous pouvons effectivement avoir plusieurs prestataires en la matière.

Ma deuxième question n'est pas directement liée au tableau que je n'ai pas de raison de ne pas approuver. Mais sur une opération particulière, ce tableau fait apparaître que plusieurs lignes sont dédiées aux travaux liés à l'extension du plateau TV et de réaménagement des loges afférentes sur le stade de la Rabine. L'ensemble des lots représente une dépense de 503 094 euros. Si vous additionnez l'ensemble des lots, du lot 2022-149 au lot 2022-158, ça pèse en dépenses prévues, dans le cadre des marchés, 503 094 euros. Je ne mets pas en cause moi la pertinence des travaux engagés au stade de la Rabine pour le mettre au niveau d'exigences de la Pro D2, là-dessus c'est sûrement pas moi qui irait me plaindre. En revanche, j'aimerais savoir, au regard de ce montant extrêmement conséquent dédié au seul plateau TV, quels sont les droits perçus par le RCV au titre de la retransmission des matchs ? Parce qu'il me semble qu'il y a une relation intéressante à établir avant de récupérer 500 000 euros d'investissement, ce qui, au regard de cet aspect particulier de l'opération du plateau TV, me paraît considérable.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas la réponse M. RIOU, nous vous l'apporterons par courrier dans les jours ou dans les semaines qui viennent. Nous vous donnerons la réponse par courrier.

M. RIOU : Une réponse sur le montant des droits me conforte sur ma question de dépenser 500 000 € pour le plateau TV.

M. LE MAIRE : Je rappelle M. RIOU que la Rabine n'accueille pas uniquement les quinze matchs de pro D2 du RCV. Nous aurons le 16 octobre prochain, le France-Ecosse du tournoi des six nations pour les féminines et des matchs de football professionnels. Ce n'est pas uniquement lié au RCV mais nous reviendrions vers vous.

PREND ACTE

Code	Objet	Type de contrat	Forme de marché	Titulaire	Montant HT	Date de notification
2022-094	Acquisition d'une pelle à pneus pour le service Voirie	Marché public	Ordinaire	LEM EQUIPEMENT	139 000,00	12/04/2022
2022-103	Location sans chauffeur de matériels et outils de chantier pour les services de la ville de Vannes	Accord-cadre	A bons de commande	KILOUTOU	40 000,00	25/04/2022
2022-130	Fourniture livraison de granulats nécessaires aux travaux d'entretien, de réparation et de construction de chaussées sur tout le territoire de la Ville de Vannes	Accord-cadre	A bons de commande	CARRIERES ET MATERIAUX DU GRAND OUEST	120 000,00	16/05/2022
2022-179	Acquisition d'un petit véhicule utilitaire électrique, avec benne	Marché public	Ordinaire	GOUPILINDUSTRIE	19 206,20	14/06/2022
2022-180	Acquisition d'un aspirateur de voirie à conducteur accompagnant pour les services de la Ville de Vannes	Marché public	Ordinaire	MP ENVIRONNEMENT	14 977,33	14/06/2022
2022-205	Fourniture (avec ou sans) livraison de granulats nécessaires aux travaux d'entretien, de réparation et de construction de chaussées - Enrobé à chaud	Accord-cadre	A bons de commande	COLAS CENTRE OUEST 2	240 000,00	01/07/2022
2022-206	Fourniture (avec ou sans) livraison de granulats nécessaires aux travaux d'entretien, de réparation et de construction de chaussées - Enrobé à froid	Accord-cadre	A bons de commande	EUROVIA BRETAGNE	80 000,00	01/07/2022
2022-220	Acquisition d'une scie à format pour le service menuiserie de la Ville de Vannes	Marché public	Ordinaire	GEDIMO	16 150,00	13/07/2022
2022-227	Fourniture pneumatiques, divers flexibles, pièces hydrauliques, diverses huiles et produits pétroliers pour le parc véhicules et matériels/ Lot n° 01 : Pneumatiques et prestations afférentes	Accord-cadre	A bons de commande	JAHIER PNEUMATIQUES	160 000,00	28/07/2022
2022-228	Fourniture pneumatiques, flexibles, pièces hydrauliques, huiles et produits pétroliers pour le parc véhicules et matériels/ Lot n° 02 : Fournitures hydrauliques	Accord-cadre	A bons de commande	OUEST FLEXIBLES	40 000,00	29/07/2022
2022-229	Fourniture pneumatiques, flexibles, pièces hydrauliques, huiles et produits pétroliers pour le parc véhicules et matériels/ Lot n° 03 : Lubrifiants, graisses	Accord-cadre	A bons de commande	UNIL OPAL	60 000,00	29/07/2022
2022-244	Fourniture de stations de réparation et gonflage pour vélos	Marché public	Ordinaire	PANOCOLOR	22 835,00	02/09/2022
2022-245	Fourniture, livraison, mise en service et maintenance d'horodateurs pour la Ville de Vannes avec raccordement sur la gestion centralisée des horodateurs	Accord-cadre	A bons de commande	IEM SARL	800 000,00	22/09/2022
2022-255	Acquisition d'une tondeuse autoportée gamme professionnelle pour le service Espaces Verts de la Ville de Vannes	Marché public	Ordinaire	LOISIRS SERVICES VANNES	25 990,00	09/09/2022
2022-280	Accord cadre pour la fourniture et livraison de mobilier de restauration scolaire pour les restaurants scolaires de la Ville de Vannes	Accord-cadre	A bons de commande	MOBIDECOR	55 000,00	05/10/2022
2022-326	Approvisionnement en carburant - poids lourds	Accord-cadre	A bons de commande	TOTAL ENERGIES NORD OUEST	560 000,00	25/10/2022
2022-327	Approvisionnement en carburant - véhicules légers	Accord-cadre	A bons de commande	TOTAL MARKETING FRANCE	860 000,00	25/10/2022
2022-328	Approvisionnement en fuel domestique et gazole non routier pour les services de la Ville de Vannes	Accord-cadre	A bons de commande	BRETECHE OUEST	380 000,00	25/10/2022
2022-393	Fourniture de changes complets jetables pour enfants pour les multi-accueils de la ville de Vannes	Accord-cadre	A bons de commande	LES CELLULOSES DE BROCELIANDE	30 000,00	18/11/2022

Objet	Type de contrat	Type d'opération	Forme de marché	Titulaire	Montant HT	Date de notification
Etude stratégique sur la politique de stationnement de la Ville de Vannes : Organisation et mode de gestion	Marché public	Etudes	A tranches optionnelles	AXURBAN	29 000,00	13/01/2022
Prestations de vérifications, entretien, maintenance et réparations des installations d'alarme incendie et des systèmes de désenfumage des équipements de la Ville de Vannes	Accord-cadre	Services	A bons de commande	CHUBB FRANCE	65 000,00	24/01/2022
Distribution en boîtes aux lettres du magazine "Vannes Mag" et de quelques autres publications municipales sur le territoire de la Ville de Vannes, pour les années 2022, 2023, 2024 et 2025	Accord-cadre	Services	A bons de commande	LA POSTE	35 000,00	24/01/2022
Stade de la Rabine - Entretien du terrain en gazon naturel	Accord-cadre	Services	A bons de commande	JO SIMON PAYSAGISTE	120 000,00	21/02/2022
Transport d'oeuvres d'art prêtées au Musée de Vannes par des musées ou particuliers pour l'exposition « René Seyssaud, (1867-1952), d'une lumière à l'autre »	Marché public	Services	Ordinaire	AXAL	31 543,00	28/02/2022
Mission de programmation pour la réhabilitation et l'agrandissement du Tennis Club du Pargo (TCV) à Vannes	Marché public	Etudes	Ordinaire	D2X INTERNATIONAL	42 150,00	07/03/2022
Acquisition et maintenance d'une solution de système d'information des ressources humaines de la Ville de de Vannes	Accord-cadre	Informatique	A bons de commande	CIRIL GROUP	250 000,00	05/04/2022
Missions SPS de niveau 2 et 3 pour les opérations de bâtiments et de génie civil à Vannes - Lot 1	Accord-cadre	Etudes	A bons de commande	SECURITE PROTECTION ENVIRONNEMENT	60 000,00	12/05/2022
Réalisation d'essais pour diagnostic amiante dans les matériaux de voirie	Accord-cadre	Services	A bons de commande	CHEVALIER DIAG CM	60 000,00	06/04/2022
Assistance à maîtrise d'ouvrage aux études de faisabilité du contrat de concession pour la construction d'un parking en ouvrage (300-400 places)	Marché public	Etudes	A tranches optionnelles	AXURBAN	14 950,00	20/04/2022
Missions SPS de niveau 2 et 3 pour les opérations de bâtiments et de génie civil à Vannes - Lot 2	Accord-cadre	Etudes	A bons de commande	APAVE NORD OUEST SAS	50 000,00	09/05/2022
Missions de coordination sécurité et protection de la santé (SPS) de niveau 2 et 3 pour les opérations de bâtiments et de génie civil à Vannes/ Lot n° 3 : Missions SPS niveau 3 (bâtiments)	Accord-cadre	Etudes	A bons de commande	APAVE NORD OUEST SAS	100 000,00	09/05/2022
Fourniture, mise en oeuvre et maintenance d'une solution de gestion électronique de courrier pour le compte de la Ville de de vannes et de Golfe Morbihan - Vannes Agglomération	Accord-cadre	Informatique	A bons de commande	ARAWAK	130 000,00	13/05/2022
Assistance urbanistique à la maîtrise d'ouvrage pour la modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Vannes/ Lot n° 01 : Etudes urbaines	Marché public	Etudes	Ordinaire	ATELIER DU CANAL	81 295,00	07/06/2022

Objet	Type de contrat	Type d'opération	Forme de marché	Titulaire	Montant HT	Date de notification
VILLE de VANNES CONSEIL MUNICIPAL Seance du 06-02-2023 Prestation de vérification périodique des moyens de levage du parc auto et de divers services de la Ville de Vannes et du Palais des Arts et des Congrès	Accord-cadre	Services	A bons de commande	BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAINT HERBLAIN	60 000,00	14/06/2022
Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la définition du projet d'aménagement rive gauche du port	Marché public	Etudes	A tranches optionnelles	PHYTO LAB	165 037,50	04/07/2022
Maîtrise d'œuvre pour l'installation du musée des Beaux Arts sur le site du château de l'Hermine	Marché public	Maîtrise d'oeuvre	Ordinaire	Nieto Sobejano Arquitectos SLP	1 915 753,00	05/08/2022
Prestations d'entretien annuel du parc chaudières murales et autres générateurs gaz de la Ville de Vannes	Marché public	Services	Ordinaire	ATOUT HABITAT		12/07/2022
Acquisition et maintenance d'une solution de verbalisation électronique et de dépénalisation du stationnement	Accord-cadre	Informatique	A bons de commande	AGELID	35 000,00	24/08/2022
Maintenance et conduite des installations d'éclairage du terrain d'honneur et du groupe électrogène du stade de la Rabine à Vannes/ Lot n° 01 : Eclairage du terrain d'honneur	Marché public	Services	Ordinaire	CITELUM	26 295,54	12/10/2022
Maintenance et conduite des installations d'éclairage du terrain d'honneur et du groupe électrogène du stade de la Rabine à Vannes/ Lot n° 02 : Groupe électrogène de secours	Marché public	Services	Ordinaire	BEB GROUPE ELECTROGENE	3 246,00	29/09/2022
Prestations pour l'évacuation et le traitement des déchets de balayage, des déchets verts et des bois traités des services de la Ville de Vannes	Accord-cadre	Services	A bons de commande	ECOSITE CROIX IRTELLE	360 000,00	29/09/2022
Prestations pour l'évacuation et le traitement des déchets de balayage, des déchets verts et des bois traités des services de la Ville de Vannes	Accord-cadre	Services	A bons de commande	ECOSYS	200 000,00	29/09/2022
Taille mécanique des arbres d'ornement	Accord-cadre	Services	A bons de commande	SEM ESPACES VERTS	95 000,00	29/09/2022
Prestations de prélèvements, suivi d'analyse des points d'eau chaude sanitaire des bâtiments de la Ville de Vannes	Accord-cadre	Services	A bons de commande	ABIOLAB ASPOSAN	120 000,00	20/10/2022
Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une école primaire et d'un centre de loisirs sans hébergement sur le site de Kerniol à Vannes	Marché public	Maîtrise d'oeuvre	Ordinaire	DDL ARCHITECTES	741 087,36	24/10/2022
Fouilles archéologiques préventives sur le site du château de l'Hermine à Vannes	Marché public	Services	A tranches optionnelles	INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE	399 616,30	08/11/2022
Lever au scanner et vectorisation des remparts de la Ville de Vannes	Marché public	Etudes	Ordinaire	QUARTA VANNES	48 855,00	18/11/2022
Prestations de maintenance des équipements de sécurité, matériels et logiciels associés de marque Fortinet, de la Ville de Vannes	Accord-cadre	Informatique	A bons de commande	SERVICE NETWORK SECURITY	45 000,00	01/12/2022

Code	Objet	Type de contrat	Forme de marché	Titulaire	Montant HT initial	Date de notification
2022-008	Remplacement des armoires électriques des pylônes d'éclairage du terrain de jeu principal au Stade de La Rabine	Marché public	Ordinaire	SVEG	203 325,16	24/01/2022
2022-018	Travaux de consolidation et restructuration complète de la Chapelle Saint Yves Place Maurice Marchais Vannes/ Lot n° 6 : Serrurerie - Métallerie	Marché public	Ordinaire	BOURNIGAL PHILIPPE SARL	48 770,00	25/01/2022
2022-021	Travaux de reprise de drainage et d'arrosage sur le terrain A du stade Jo Courtel	Marché public	Ordinaire	ETABLISSEMENTS SPARFEL	220 418,96	21/02/2022
2022-029	Travaux de déplacement de réseaux - Stade de la Rabine	Marché public	Ordinaire	EUROVIA BRETAGNE	339 266,32	21/02/2022
2022-041	Travaux de peinture routière : fourniture et mise en oeuvre de produits de marquage routier	Accord-cadre	A bons de commande	HELIOS ATLANTIQUE	100 000,00	17/03/2022
2022-045	Réalisation d'un terrain synthétique de football au stade de Kerniol à Vannes/ Lot n° 01 : Terrassement - Voirie - Réseaux	Marché public	A tranches optionnelles	PIGEON BRETAGNE SUD	388 446,09	17/03/2022
2022-060	Réalisation d'un terrain synthétique de football au stade de Kerniol à Vannes/ Lot n° 02 : Revêtement sportif	Marché public	A tranches optionnelles	ETABLISSEMENTS SPARFEL	411 081,25	17/03/2022
2022-061	Réalisation d'un terrain synthétique de football au stade de Kerniol à Vannes/ Lot n° 03 : Eclairage sportif - Réseaux souples	Marché public	A tranches optionnelles	RESO RESEAUX ENERGIES SECTEUR	112 339,50	17/03/2022
2022-062	Réalisation d'un terrain synthétique de football au stade de Kerniol à Vannes/ Lot n° 04 : Clôtures - Pare ballon	Marché public	A tranches optionnelles	GOLFE BOIS CREATION	121 014,87	17/03/2022
2022-078	Travaux de reprise de concessions échues dans les cimetières communaux de la Ville de Vannes	Accord-cadre	A bons de commande	REBITEC	160 000,00	21/03/2022
2022-105	Conception réalisation pour la démolition reconstruction de la tribune Est - Stade de la Rabine	Marché public	Ordinaire	NGE BATIMENT	4 175 502,50	25/04/2022
2022-114	Travaux de réfection des chaufferies des écoles Pape Carpentier et ex Joseph Le Brix - lot 1	Marché public	Ordinaire	ALCIA BRETAGNE SUD	100 000,00	15/04/2022
2022-114A	Travaux de réfection des chaufferies des écoles Pape Carpentier et ex Joseph Le Brix - lot 2	Marché public	Ordinaire	ALCIA BRETAGNE SUD	100 000,00	15/04/2022
2022-119	Travaux d'aménagements paysagers - Aire de jeux de Tohannic/ Lot n° 01 : Réalisation de merlon	Marché public	Ordinaire	CHARIER TP	42 000,00	28/04/2022
2022-120	Travaux d'aménagements paysagers - Aire de jeux de Tohannic/ Lot n° 02 : Aménagements paysagers	Marché public	Ordinaire	APF FRANCE HANDICAP	38 221,65	28/04/2022
2022-121	Travaux d'aménagements du mail de la Rabine - Lot n° 5 : Plots solaire encastrés	Marché public	Ordinaire	CITELUM	84 391,02	02/05/2022
2022-134	Travaux d'extension et de rénovation au Centre Socioculturel (CSC) de Rohan à Vannes/ Lot Ossature bois - Isolation - Bardage-suivi	Marché public	Ordinaire	THETIOT	44 270,88	19/05/2022
2022-135	Travaux d'extension et de rénovation au Centre Socioculturel (CSC) de Rohan à Vannes/ Lot Isolation thermique par l'extérieur	Marché public	Ordinaire	EMBELL' FACADE	27 005,97	19/05/2022

Code	Objet	Type de contrat	Forme de marché	Titulaire	Montant HT initial	Date de notification
VILLE de VANNES CONSEIL MUNICIPAL Seance du 06-02-2023						
2022-137	Travaux d'extension et de rénovation au Centre Socioculturel (CSC) de Rohan à Vannes/ Lot Charpente métallique	Marché public	Ordinaire	BCM CONSTRUCTIONS	20 580,00	19/05/2022
2022-140	Travaux d'extension et de rénovation au Centre Socioculturel (CSC) de Rohan à Vannes/ Lot Menuiserie extérieure aluminium	Marché public	Ordinaire	ATLANTIQUES OUVERTURES SAS	25 895,00	20/05/2022
2022-141	Travaux d'extension et de rénovation au Centre Socioculturel (CSC) de Rohan à Vannes/ Lot Menuiserie intérieure	Marché public	Ordinaire	MLC	14 039,41	19/05/2022
2022-142	Travaux d'extension et de rénovation au Centre Socioculturel (CSC) de Rohan à Vannes/ Lot Cloison sèche - Isolation	Marché public	Ordinaire	MLC	15 817,52	19/05/2022
2022-143	Travaux d'extension et de rénovation au Centre Socioculturel (CSC) de Rohan à Vannes/ Lot Electricité	Marché public	Ordinaire	BRUNET	37 723,00	19/05/2022
2022-144	Travaux d'extension et de rénovation au Centre Socioculturel (CSC) de Rohan à Vannes/ Lot Revêtement de sol	Marché public	Ordinaire	LE BEL ET ASSOCIES	13 987,76	19/05/2022
2022-145	Travaux d'extension et de rénovation au Centre Socioculturel (CSC) de Rohan à Vannes/ Lot Peinture	Marché public	Ordinaire	GOLFE PEINTURE	13 181,23	19/05/2022
2022-146	Réhabilitation d'un mur maçonnerie de soutènement parking Saint Joseph, rue Jehan de Bazvalan à Vannes	Marché public	Ordinaire	CHARIER GC	875 825,90	11/05/2022
2022-149	Travaux d'extension du plateau TV et réaménagement des loges sous-jacentes - Tribune Ouest - Stade de la Rabine à Vannes/ Lot n° 01 : Démolition - Gros oeuvre	Marché public	Ordinaire	EIFFAGE CONSTRUCTION MORBIHAN	56 946,72	13/05/2022
2022-150	Travaux d'extension du plateau TV et réaménagement des loges sous-jacentes - Tribune Ouest - Stade de la Rabine à Vannes/ Lot n° 02 : Charpente - Serrurerie	Marché public	Ordinaire	LE ROUX	174 975,83	13/05/2022
2022-151	Travaux d'extension du plateau TV et réaménagement des loges sous-jacentes - Tribune Ouest - Stade de la Rabine à Vannes/ Lot n° 03 : Etanchéité - Couverture - Bardage	Marché public	Ordinaire	LE ROUX	54 482,85	13/05/2022
2022-152	Travaux d'extension du plateau TV et réaménagement des loges sous-jacentes - Tribune Ouest - Stade de la Rabine à Vannes/ Lot n° 04 : Menuiserie extérieure	Marché public	Ordinaire	ATLANTIQUES OUVERTURES SAS	14 089,22	16/05/2022
2022-153	Travaux d'extension du plateau TV et réaménagement des loges sous-jacentes - Tribune Ouest - Stade de la Rabine à Vannes/ Lot n° 05 : Panneaux isothermes	Marché public	Ordinaire	CM PACK	8 820,00	16/05/2022
2022-154	Travaux d'extension du plateau TV et réaménagement des loges sous-jacentes - Tribune Ouest - Stade de la Rabine à Vannes/ Lot n° 06 : Plâtrerie - Faux plafonds - Menuiserie	Marché public	Ordinaire	ID BATIMENT	32 774,35	13/05/2022
2022-155	Travaux d'extension du plateau TV et réaménagement des loges sous-jacentes - Tribune Ouest - Stade de la Rabine à Vannes/ Lot n° 07 : Revêtement muraux et sols	Marché public	Ordinaire	ID BATIMENT	23 427,73	13/05/2022
2022-156	Travaux d'extension du plateau TV et réaménagement des loges sous-jacentes - Tribune Ouest - Stade de la Rabine à Vannes/ Lot n° 08 : Agencements menuisés et équipements	Marché public	Ordinaire	TUAL AGENCEMENT	41 081,00	13/05/2022
2022-157	Travaux d'extension du plateau TV et réaménagement des loges sous-jacentes - Tribune Ouest - Stade de la Rabine à Vannes/ Lot n° 09 : Electricité - CFO CFA	Marché public	Ordinaire	CEGELEC PORTES DE BRETAGNE	55 500,00	13/05/2022

Code	Objet	Type de contrat	Forme de marché	Titulaire	Montant HT initial	Date de notification
2022-158	Travaux d'extension du plateau TV et réaménagement des loges sous-jacentes - Tribune Ouest - Stade de la Rabine à Vannes/ Lot n° 10 : Plomberie - CVC	Marché public	Ordinaire	SPIE INDUSTRIE & TERTIAIRE	41 000,00	13/05/2022
2022-160	Travaux de désamiantage et de démolition de l'annexe du château de l'Hermine à Vannes	Marché public	Ordinaire	VEOLIA DEMANTELEMENT OUEST	68 397,90	23/05/2022
2022-161	Travaux de rénovation au Groupe Scolaire de Cliscouët à Vannes/ Lot Déménagement	Marché public	Ordinaire	BRETAGNE DEMENAGEMENTS ENTREPRISE	11 228,50	19/05/2022
2022-162	Travaux de rénovation au Groupe Scolaire de Cliscouët à Vannes/ Lot Plafonds suspendus	Marché public	Ordinaire	A2T	13 550,61	20/05/2022
2022-163	Travaux de rénovation au Groupe Scolaire de Cliscouët à Vannes/ Lot Revêtements de sols	Marché public	Ordinaire	ATLANTIC SOLS CONFORT REZE	53 364,62	19/05/2022
2022-164	Travaux de rénovation au Groupe Scolaire de Cliscouët à Vannes/ Lot Electricité	Marché public	Ordinaire	BRUNET	33 707,00	19/05/2022
2022-168	Travaux de remplacement d'éclairages au Multi-accueil de Ménimur à Vannes	Marché public	Ordinaire	LE METTOUR ELECTRICITE	17 500,00	07/06/2022
2022-173	Travaux de réfection de chaussée et plateaux des rues Audibert et Fily	Marché public	Ordinaire	COLAS CENTRE OUEST	83 924,15	19/05/2022
2022-189	Travaux d'aménagement de la cour à l'école Calmette à Vannes (enrobé et plantation)	Marché public	Ordinaire	CHARIER TP	69 477,50	16/06/2022
2022-209	Travaux de remplacement des luminaires et accessoires d'éclairage public	Marché public	Ordinaire	LUCITEA OUEST	686 410,00	11/07/2022
2022-214	Travaux d'aménagements paysagers rue Moreau à Vannes (jardin partagé)	Marché public	Ordinaire	LE PENDU PAYSAGISTE	41 647,80	07/07/2022
2022-234	Travaux de restauration de l'escalier de la cour de l'hôtel de Limur à Vannes/ Lot Serrurerie	Marché public	Ordinaire	BOURNIGAL PHILIPPE SARL	122 088,00	04/08/2022
2022-235	Travaux de restauration de l'escalier de la cour de l'hôtel de Limur à Vannes/ Lot Maçonnerie	Marché public	Ordinaire	MAISON GREVET	51 095,30	04/08/2022
2022-271	Travaux de remplacement partiel de menuiseries extérieures de plusieurs bâtiments du centre de vacances de la Ville de Vannes : "TY GOLFE"	Marché public	Ordinaire	ATLANTIQUE OUVERTURE	30 604,00	22/09/2022
2022-277	Travaux de plantation d'arbres d'ornement - rue Charles Lindbergh et rue René Cassin à Vannes	Marché public	A tranches optionnelles	ID VERDE	72 811,65	29/09/2022
2022-279	Accord cadre pour la réalisation de travaux d'aménagement de voirie lié au réseau de transport en commun : aménagement et/ou mise aux normes des arrêts de bus sur la Ville de Vannes	Accord-cadre	A bons de commande	COLAS CENTRE OUEST	300 000,00	14/10/2022
2022-284	Travaux de pose, dépose et maintenance des illuminations de Noël 2022 - 2023	Marché public	Ordinaire	GARCZYNSKI TRAPLOIR MORBIHAN	101 988,00	12/10/2022
2022-286	Travaux de voirie rue de Kersec	Marché public	Ordinaire	EUROVIA BRETAGNE	84 000,00	26/09/2022
2022-297	Travaux de remplacement de clôtures de prairies - Espace naturel de la Pointe des Emigrés à Vannes	Marché public	Ordinaire	GOLFE BOIS CREATION	28 705,00	14/10/2022

Code	Objet	Type de contrat	Forme de marché	Titulaire	Montant HT initial	Date de notification
2022-301	Travaux d'entretien, de grosses réparations et de mise en conformité des bâtiments de la Ville de Vannes et du CCAS de Vannes/ Lot Maçonnerie	Accord-cadre	Mixte	SPIE BATIGNOLE GRAND OUEST	450 000,00	03/11/2022
2022-302	Travaux d'entretien, de grosses réparations et de mise en conformité des bâtiments de la Ville de Vannes et du CCAS de Vannes/ Lot Ossature bois - Isolation - Bardage	Accord-cadre	Mixte	CHARPENTE MENUISERIE BRETAGNE	80 000,00	02/11/2022
2022-303	Travaux d'entretien, de grosses réparations et de mise en conformité des bâtiments de la Ville de Vannes et du CCAS de Vannes/ Lot Couverture	Accord-cadre	Mixte	JULE COURVERTURE	60 000,00	03/11/2022
2022-308	Travaux d'entretien, de grosses réparations et de mise en conformité des bâtiments de la Ville de Vannes et du CCAS de Vannes/ Lot Plomberie - Sanitaire - Chauffage - Gaz	Accord-cadre	Mixte	FEE	500 000,00	02/11/2022
2022-310	Travaux d'entretien, de grosses réparations et de mise en conformité des bâtiments de la Ville de Vannes et du CCAS de Vannes/ Lot Ventilation - Désenfumage	Accord-cadre	Mixte	FEE	160 000,00	02/11/2022
2022-311	Travaux d'entretien, de grosses réparations et de mise en conformité des bâtiments de la Ville de Vannes et du CCAS de Vannes/ Lot Serrurerie - Metallerie	Accord-cadre	Mixte	ATELIER METAL CREATION	250 000,00	02/11/2022
2022-315	Travaux d'entretien, de grosses réparations et de mise en conformité des bâtiments de la Ville de Vannes et du CCAS de Vannes/ Lot Etanchéité	Accord-cadre	Mixte	SMAC BREST SOCIETE D'ETANCHEITE DE L'OUEST	125 000,00	04/11/2022
2022-316	Travaux d'entretien, de grosses réparations et de mise en conformité des bâtiments de la Ville de Vannes et du CCAS de Vannes/ Lot Menuiseries intérieures - Signalétique	Accord-cadre	Mixte	CHARPENTE MENUISERIE BRETAGNE SPIE BATIGNOLE GRAND OUEST	540 000,00	03/11/2022
2022-317	Travaux d'entretien, de grosses réparations et de mise en conformité des bâtiments de la Ville de Vannes et du CCAS de Vannes/ Lot Plâtrerie - Cloisons	Accord-cadre	Mixte	PICARD SPIE BATIGNOLE GRAND OUEST	350 000,00	03/11/2022
2022-318	Travaux d'entretien, de grosses réparations et de mise en conformité des bâtiments de la Ville de Vannes et du CCAS de Vannes/ Lot Faux plafonds	Accord-cadre	Mixte	COYAC EMMANUEL SARL PICARD	85 000,00	02/11/2022
2022-319	Travaux d'entretien, de grosses réparations et de mise en conformité des bâtiments de la Ville de Vannes et du CCAS de Vannes/ Lot Electricité - CFO/CFA - Sécurité incendie - Interphonie	Accord-cadre	Mixte	BRUNET (2) EERI QUIMPER SVEG	700 000,00	02/11/2022

Code	Objet	Type de contrat	Forme de marché	Titulaire	Montant HT initial	Date de notification
2022-320	Travaux d'entretien, de grosses réparations et de mise en conformité des bâtiments de la Ville de Vannes et du CCAS de Vannes/ Lot n° 14 : Peinture	Accord-cadre	Mixte	GOLFE PEINTURE SOVAPEIC	490 000,00	03/11/2022
2022-321	Travaux d'entretien, de grosses réparations et de mise en conformité des bâtiments de la Ville de Vannes et du CCAS de Vannes/ Lot Revêtements sols et murs	Accord-cadre	Mixte	ATLANTIC SOLS CONFORT REZE LE BEL ET ASSOCIES	490 000,00	02/11/2022
2022-343	Travaux de confortement de talus - rue du Commerce à Vannes	Marché public	A tranches optionnelles	OUEST ACRO	78 694,00	16/11/2022
2022-358	Travaux de désamiantage et de démolition du supermarché du centre commercial des Vénètes à Ménimur sur la Commune de Vannes/ Lot n° 01 : Démolition	Marché public	Ordinaire	PICAUT FELICIEN	53 494,25	03/11/2022
2022-359	Travaux de désamiantage et de démolition du supermarché du centre commercial des Vénètes à Ménimur sur la Commune de Vannes/ Lot n° 02 : Désamiantage	Marché public	Ordinaire	SFB MORBIHAN	43 500,00	02/11/2022
2022-412	Travaux d'aménagements paysagers de jardins familiaux de Kersec - rue du Général Weygand à Vannes	Marché public	Ordinaire	ATLANTIC PAYSAGES	149 999,70	28/11/2022

Point n° : 2

Séance du Conseil Municipal du 06 février 2023

AFFAIRES JURIDIQUES

Bilan contentieux 2022

M. Fabien LE GUERNEVE présente le rapport suivant :

Par délibération du 14 novembre 2022, le conseil municipal a donné délégation au Maire pour prendre toute décision concernant les contentieux.

En application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il vous est présenté, en annexe, le compte-rendu des contentieux en cours engagés par ou pour la commune pour l'année 2022.

Vu l'avis de la Commission :

Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- de prendre acte des informations jointes relatives aux contentieux en cours et aux décisions de justice rendus en 2022 ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

PREND ACTE

DELIBERATION

17/01/2023

RECENSEMENT DES CONTENTIEUX 2022

DECISIONS DEVENUES DEFINITIVES

FAVORABLES POUR LA VILLE

Thème - Objet	Juridiction saisie	Date requête - Requérant	Etat du contentieux
<i>Foncier – Demande l'expulsion d'un occupant sans titre d'une parcelle de terrain aux jardins familiaux</i>	<i>Tribunal Judiciaire de Vannes</i>	<i>2022– M. Z</i>	<i>Condamnation à quitter les lieux par jugement du 17 novembre 2022</i>
<i>RH – Demande d'annuler l'arrêté du 21 mai 2019 reconstituant administrativement sa carrière et enjoindre la ville à prendre un nouvel arrêté</i>	<i>Tribunal Administratif de Rennes et Conseil d'Etat</i>	<i>2019– M. N</i>	<i>Rejet de la requête par jugement du 24 juin 2022 par le TA de Rennes Rejet du dossier par le CE</i>
<i>Urbanisme – Demande d'annuler l'arrêté par lequel le maire a délivré un permis de construire une maison individuelle en ce qu'il modifie l'accès au terrain</i>	<i>Tribunal administratif de Rennes</i>	<i>2019 – M. C</i>	<i>Rejet de la requête par jugement du 7 octobre 2022</i>
<i>Urbanisme – Demande d'annulation d'un permis de construire obtenu rue de Normandie</i>	<i>Tribunal Administratif de Rennes</i>	<i>2020 – M et Mme L</i>	<i>Rejet de la requête par jugement du 9 décembre 2022</i>

DEFAVORABLES POUR LA VILLE

<i>Commande publique – Demande la résiliation fautive du marché, de fournitures courantes et de services relatif à une prestation de régie publicitaire pour un agenda et la réparation du préjudice</i>	<i>Tribunal Administratif de Rennes</i>	<i>2020 – Société O E</i>	<i>Ordonnance du 16 septembre 2022 – Responsabilité de la ville retenue : réparation à hauteur de 2 739.30€</i>
--	---	---------------------------	---

DELIBERATION

17/01/2023

RECENSEMENT DES CONTENTIEUX 2022

<i>subi du fait de la résiliation fautive du marché</i>			
<i>RH – Demande d'annuler la décision rejetant la demande d'octroi d'une indemnisation au titre des préjudices subis par le requérant et l'octroi de la protection fonctionnelle pour harcèlement.</i>	<i>Tribunal Administratif de Rennes</i>	<i>2019 – M. P</i>	<i>Ordonnance du 4 novembre 2022 – la responsabilité partielle de la ville est retenue : réparation à hauteur de 3 000€</i>

DESISTEMENTS PRONONCES

<i>Urbanisme – Demande d'annuler le PC accordé pour la construction d'une habitation</i>	<i>Tribunal Administratif de Rennes</i>	<i>2022 – Mme. R</i>	<i>Désistement d'instance du pétitionnaire</i>
<i>RH – Demande d'annuler l'arrêté du 9 août 2019 refusant la demande de reconnaissance en maladie professionnelle</i>	<i>Tribunal Administratif de Rennes</i>	<i>2019– Mme M-H</i>	<i>Désistement d'instance du pétitionnaire après protocole transactionnel</i>
<i>Urbanisme – Demande d'annuler l'arrêté par lequel le maire a accordé un permis de construire un collectif</i>	<i>Tribunal Administratif de Rennes</i>	<i>2021 – M. et Mme Le B et autres</i>	<i>Désistement d'instance du pétitionnaire</i>
<i>Urbanisme – Demande d'annuler l'arrêté par lequel le maire s'est opposé à l'implantation d'un équipement technique</i>	<i>Tribunal Administratif de Rennes</i>	<i>2010– Société F</i>	<i>Désistement d'instance du pétitionnaire</i>

AFFAIRES EN COURS

<i>Urbanisme – Recours en annulation d'une décision de préemption</i>	<i>Tribunal Administratif de Rennes</i>	<i>2020 – Société R</i>	<i>En cours – La Ville est représentée par le Cabinet CVS</i>
<i>Urbanisme – Recours en annulation du règlement local de publicité</i>	<i>Tribunal Administratif de Rennes</i>	<i>2020 – Syndicat</i>	<i>En cours – La Ville est représentée par le Cabinet CVS</i>
<i>Urbanisme - Recours en annulation contre un refus de permis de construire</i>	<i>Tribunal Administratif de Rennes</i>	<i>2020 – SCI G</i>	<i>En cours – La Ville est représentée par le Cabinet CVS</i>

DELIBERATION

17/01/2023

RECENSEMENT DES CONTENTIEUX 2022

<i>Urbanisme – Demande d’annulation d’un permis de construire</i>	<i>Tribunal Administratif de Rennes</i>	<i>2021- Consorts C</i>	<i>En cours – La Ville est représentée par le Cabinet CVS</i>
<i>Urbanisme – Demande d’annulation d’un permis de construire</i>	<i>Tribunal Administratif de Rennes</i>	<i>2021- SNC D</i>	<i>En cours – La Ville est représentée par le Cabinet CVS</i>
<i>Urbanisme – Demande d’annulation d’un retrait de permis de construire modificatif</i>	<i>Tribunal Administratif de Rennes</i>	<i>2021- Consorts Le B</i>	<i>En cours – La Ville est représentée par le Cabinet CVS</i>
<i>Urbanisme – Demande d’annulation d’un sursis à statuer opposé à la demande de permis de construire</i>	<i>Tribunal Administratif de Rennes</i>	<i>2021- SAS P F</i>	<i>En cours – La Ville est représentée par le Cabinet CVS</i>
<i>Urbanisme - Demande d’annulation d’un PC un local à usage commercial</i>	<i>Tribunal Administratif de Rennes</i>	<i>2022 – SCCV K V</i>	<i>En cours – La Ville est représentée par le Cabinet CVS</i>
<i>Urbanisme - Demande d’annulation d’un refus de PC</i>	<i>Tribunal Administratif de Rennes</i>	<i>2022 - N</i>	<i>En cours – La Ville est représentée par le Cabinet CVS</i>
<i>Urbanisme - Demande d’annulation d’un permis de construire</i>	<i>Tribunal Administratif de Rennes</i>	<i>2022 – Mme C</i>	<i>En cours – La Ville est représentée par le Cabinet CVS</i>
<i>Urbanisme - Demande d’annulation d’un permis de construire</i>	<i>Tribunal Administratif de Rennes</i>	<i>2022- Mme L</i>	<i>En cours – La Ville est représentée par le Cabinet CVS</i>
<i>Assurance - Demande indemnitaire suite à une chute sur voirie</i>	<i>Tribunal Administratif de Rennes</i>	<i>2022 – M. M</i>	<i>En cours – La ville est représentée par le Cabinet ARES</i>
<i>Enfance – Demande indemnitaire suite à éviction du multi-accueil</i>	<i>Tribunal Administratif de Rennes</i>	<i>2022 – M et Mme B-L</i>	<i>En cours – La ville est représentée par le Cabinet CVS</i>
<i>RH- Demande de suspension d’une réintégration provisoire dans une mission hors catégorie hiérarchique - Demande d’annulation du rejet de protection fonctionnelle</i>	<i>Tribunal Administratif de Rennes</i>	<i>2022- M. F</i>	<i>En cours – La ville est représentée par le cabinet CVS</i>
<i>Assemblées – Demande d’annulation de la délibération portant extension du réseau de vidéoprotection</i>	<i>Tribunal Administratif de Rennes</i>	<i>2021 – M. B</i>	<i>En cours – La ville est représentée par le cabinet CVS</i>

Point n° : 3

Séance du Conseil Municipal du 06 février 2023

ANIMATION SOCIALE ET PREVENTION

Centres socioculturels de Vannes - Contrats de projet 2023-2026

M. Mohamed AZGAG présente le rapport suivant :

La ville de Vannes assure la gestion de 3 centres socio-culturels à Kercado, Ménimur et Rohan. Pour bénéficier de prestations de service, ces centres doivent être agréés par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) à partir du projet social proposé.

Les contrats de projet des centres socioculturels ont été élaborés pour la période 2023-2026 en s'appuyant sur un diagnostic territorial partagé associant usagers, partenaires institutionnels et élus.

Les axes de développement prioritaires définis, à partir de problématiques repérées sur les territoires, s'inscrivent dans la continuité des projets sociaux précédents, et visent principalement à :

- renforcer les solidarités, repérer les personnes isolées et les intégrer dans des projets collectifs ;
- accompagner les jeunes dans leur processus d'autonomisation, et les soutenir dans leurs projets ;
- contribuer à l'épanouissement des familles et accompagner les parents dans leur rôle éducatif tout en développant les liens intergénérationnels.

La mise en œuvre de ces axes d'intervention repose sur 5 principes clés de réussite :

- renforcer les coopérations entre partenaires et acteurs de territoire impliqués dans les problématiques sociales des quartiers concernés ;
- développer la participation des habitants et l'engagement citoyen des familles et des jeunes ;
- impulser une démarche d'évaluation continue, coordonnée au sein d'un comité de pilotage au service du suivi des projets ;
- promouvoir l'éco-responsabilité dans le cadre du fonctionnement des structures et de la conduite des actions à développer ;
- considérer le sport et la culture comme des vecteurs essentiels à l'épanouissement individuel et collectif.

Un plan d'actions adaptées aux enjeux de chaque territoire a été établi pour atteindre les objectifs visés et répondre aux besoins des familles et aux problématiques sociales identifiées.

Vu l'avis de la Commission :

Actions Sociales, Solidarités, Jeunesse, Education et Vie des Quartiers

Je vous propose :

- de valider cette démarche de renouvellement telle que présentée en annexe pour les 3 structures,
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

Débat

M. LE MAIRE : M. AZGAG a été empêché au dernier moment, et aurait souhaité être là pour présenter ce dossier surtout qu'il travaille depuis longtemps avec les services et avec la CAF en particulier.

Mme PENHOUE : J'ajoute qu'il y a eu un vrai travail de collaboration pour répondre aux problématiques évoquées par la population des centres. C'est aussi l'occasion de remercier les services de toute la démarche qui a été réalisée.

M. LE MAIRE : Un petit mot avant de commencer : le budget cumulé des trois centres sociaux, c'est près de 2 millions d'euros, 1 900 000 euros environ. Parfois, vous avez un constat sévère par rapport aux moyens engagés pour la politique de la ville ; nous voyons là effectivement qu'il y a d'autres moyens que ceux fléchés lors du vote de la politique de la ville. Deuxièmement, vous dire que j'avais interpellé M. KLEIN, Ministre du logement et de la politique de la ville lorsqu'il est venu à Vannes il y a maintenant quelques semaines. Je suis favorable à ce qu'il y ait, pardonnez-moi l'expression, un « label » politique de la ville pour l'ensemble d'une commune et pas pour des quartiers spécifiques QPV. Aujourd'hui, nous n'avons pas le moyen d'intervenir à Square du Morbihan, nous n'avons pas le moyen d'intervenir à la Cité Le Bris, je pense à la Bourdonnaye et puis les Korrigans. J'ai eu une oreille attentive et il semblerait que ceux sont des choses qui sont à l'étude au sein de son ministère, qu'il y aurait moyen sans doute, ville par ville, avec les services de l'État à trouver des conventionnements pour élargir hors QPV historiques, c'est-à-dire Menimur et Kercado en ce qui nous concerne.

M. RIOU : J'ai trois questions qui concernent le Centre de Kercado.

La première question, concerne le centre socio-culturel des Vallons de Kercado : ce centre a intégré la Maison de quartier de Conleau et ses deux emplois (un emploi de permanent et un de vacataire). De facto, cette mesure revient à traduire institutionnellement la réalité des quartiers de Kercado, Conleau et Cliscouët telle qu'elle se dévoile à travers la lecture des cartes IRIS présentées dans le dossier de concertation préalable à la troisième modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Sur les six critères IRIS (population, âges, vieillissement, part des résidences secondaires, taille des ménages, revenus médians), l'ensemble Kercado-Conleau-Cliscouët présente une réelle homogénéité. Cela donne du sens à cette intégration. Celle-ci trouve de plus une justification conjoncturelle du fait de la déconstruction-reconstruction du square Morbihan. Mais au-delà du conjoncturel, la question que je souhaite poser concerne la configuration future du quartier Conleau-Cliscouët-Kercado : faut-il pérenniser cette intégration de la maison de quartier de Conleau en reconfigurant l'actuel centre socio-culturel des Vallons, en élargissant son périmètre d'action à l'ensemble des trois quartiers ? Ce serait une façon de détourner les limites que nous trouvons aujourd'hui, que vous évoquiez et auxquelles un jour le Ministre du logement

répondra. Ou bien faut-il envisager l'hypothèse d'une livraison d'un nouveau centre socio-culturel spécifique aux quartiers Conleau-Cliscouët ? Je ne vois pas, sauf lecture inattentive de ma part, mention de cette réflexion dans le contrat de projet qui est annexé à la délibération.

Ma seconde question porte plus précisément sur le centre des Vallons : le contrat de projet fait le constat suivant : « Concernant la place des habitants au sein du conseil citoyen, ils sont peu nombreux à s'y investir sur la durée. Le format de cette instance nécessite une implication régulière et une montée en compétence qui peuvent freiner la participation ». C'est la page 6 du document qui le dit. Ma question est la suivante : en face de ce constat, aucune proposition de modification du format de l'instance, pourtant explicitement mis en cause, n'est formulée. Pourquoi ? Ce format est-il soumis à des contraintes règlementaires ? Ou bien y a-t-il d'autres explications à ce dysfonctionnement qui ne sont pas explicitées dans le document ?

Enfin, toujours concernant le centre des Vallons, nous pouvons lire, concernant l'action contre l'isolement : « La difficulté majeure réside dans la continuité de la mise en œuvre d'actions en direction de ces publics, et nous parlons là des publics isolés, car cela suppose une intégration pleine et entière au plan de charge des équipes » (page 7). Dit très diplomatiquement, cela revient à constater l'insuffisance de ressources humaines pour mener à bien cette politique, je parle là de la lutte contre l'isolement des gens, qui ne peut pas reposer que sur une seule stagiaire, comme cela a été le cas en 2022, ou sur l'action d'associations. Comment envisagez-vous de répondre à cette question du rehaussement nécessaire de la ressource humaine dédiée ?

M. LE MAIRE : Effectivement, nous avons mariés à un moment, la maison de quartier de Conleau avec le centre social de Kercado, et le centre socioculturel des vallons et nous avons été suivis et aidés par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) dans ce domaine, mais vous avez raison de poser la question de la pertinence de moyens dédiés sur le quartier de Cliscouët-Conleau. Nous savons que dans le cadre de la CTG (Convention Territoriale Globale) que nous avons mené avec la CAF, il y a maintenant quelques années, nous avons une sur-représentation et un peu plus qu'ailleurs, de familles monoparentales sur le quartier de Cliscouët. Et je parle, sous contrôle de la présence de la présidente de Morbihan habitat, avec des loyers qui sont aussi les plus bas, qui malheureusement accueillent les gens en plus grandes difficultés et en précarité. Donc il faudra sans doute à l'avenir avec nos partenaires, revoir nos modes d'intervention sur ces secteurs Conleau-Cliscouët. En ce qui concerne le conseil citoyen, nous pouvons dire de façon très clair et très honnête, celui de Ménimur fonctionne mieux que celui de Kercado, c'est historique. Pour autant, dans le cadre de la refonte de la politique de la ville, l'année prochaine, nous allons revoir le fonctionnement des conseils citoyens après l'été 2023, nous y travaillons. Et troisième question sur le personnel du centre social des Vallons, il est plus important déjà qu'à Ménimur. Alors que le quartier QPV est plus petit, donc ces contrats de projets qui ont été faits par nos services avec la participation de partenaires, comme l'a rappelé Christine PENHOUËT. Nous allons nous aussi nous interroger dans les semaines ou les mois qui viennent sur les périmètres d'intervention et de collaboration politique de la ville, centres sociaux, la sauvegarde 56 qui intervient aussi sur les quartiers de Menimur et de Kercado. Je n'annonce pas le grand soir de la politique sur ces quartiers-là mais une refonte de nos modes d'intervention dans les mois qui viennent.

M. UZENAT : Tout d'abord, un grand bravo aux équipes des trois centres socioculturels. Nous sommes désolés de l'absence de M. AZGAG et avons prévu une intervention. J'espère que vous êtes d'accord pour que nous la maintenions parce que c'est un bordereau important avec l'avenir pour les trois prochaines années de nos trois centres socioculturels. Nous disons un grand bravo aux équipes parce que les dernières années, variables en fonction des centres parce que celui de Rohan est plus récent, celles-ci ont été très durement impactées par la crise sanitaire. Malgré tout, nous le voyons dans le bilan, dans le diagnostic, les équipes ont accompli un travail que nous pouvons qualifier de remarquable pour assurer cette continuité du service public, ce lien, dans une période où les uns et les autres, en particulier les plus précaires en avaient bien besoin. Nous observons avec ces trois contrats de projet qui permettent de revenir justement, de jeter un regard dans le

DELIBERATION

rétroviser, de revenir sur les années passées. Même si encore une fois, le bilan est très largement faussé avec la crise sanitaire. C'est une dégradation de la situation associée à une dégradation très nette, une précarité en hausse, un mal-être en hausse, et encore une fois qu'il n'y ait pas de doute dans mon propos. Quand je dis cela, je ne te pointe pas du doigt la ville. C'est une situation que nous n'observons pas qu'à Vannes mais nous devons évidemment prendre en considération ces réalités vannetaises. La crise sanitaire je le disais, le renforcement des inégalités, le sentiment de délaissement sont des mots importants, qui figurent dans les contrats de projets, une jeunesse en perte de repères. Nous avons eu l'occasion, là aussi d'y revenir régulièrement : la poussée de l'inflation qui met en très grande difficulté ces ménages déjà fragiles. Un isolement qui a explosé, sans parler des familles monoparentales, vous l'évoquiez là pour le quartier de Kercado mais 50 % de familles monoparentales c'est évidemment massif et la contrepartie évidemment, c'est le souhait bien légitime pour les mamans et les papas de ces familles monoparentales, mais y compris pour les familles qui comptent deux parents de pouvoir bénéficier du répit parental. J'ai trouvé l'expression dans le contrat de projet très juste, nous en parlons beaucoup pour les aidants qui ont des parents atteints notamment de maladie d'Alzheimer. Mais là, nous le voyons, face à des enfants qui sont en détresse, pour un certain nombre d'entre eux en perte de repères, ce répit est essentiel. D'autres chiffres qui nous ont interpellé sur les trois quartiers et je pense que ce bordereau mérite que nous nous y attardions. Sur Kercado, près d'un jeune sur trois, de 16 à 25 ans, n'est ni en emploi ni en études, 6 jeunes sur 10 sont sans diplôme ou avec un niveau inférieur au bac. Il est redit dans le document concernant Kercado, que Kercado est le quartier le plus pauvre de Bretagne avec une précarité sociale qui s'est aggravée. Je reprends l'expression qui figure dans le document « rendant de plus en plus vulnérables les familles et la jeunesse du quartier ». Sur le quartier de Ménimur, la situation aussi s'est dégradée, même si elle n'est pas identique : plus de 90 % de personnes isolées entre 2015 et 2020. Nous passons d'un peu plus de 500 personnes en 2015 à plus de 1 000 personnes en 2020, et nous pouvons imaginer que cela s'est encore dégradé depuis. Les allocataires à bas revenus sous le seuil de pauvreté, plus 16 %, les bénéficiaires de l'allocation adulte handicapée, plus 32 %. S'agissant de la jeunesse, là aussi, les constats sont assez terribles, taux de retard à l'entrée en sixième, de 20 %, c'est 4 fois le niveau national, le taux de retard en seconde et en terminale est deux fois supérieur à celui de Vannes donc évidemment pour notre jeunesse, c'est un signal d'inquiétude extrêmement forte. Sur le quartier de Rohan, là aussi allocataires CAF plus 7 % entre 2017 et 2020, nous voyons des retours des habitants qui sont assez impressionnants : 43 % ressentent de la solitude, deux fois plus par rapport à 2019. Une aide alimentaire en hausse chez les plus de 60 ans parce que c'est vrai que nous parlons beaucoup de la précarité chez les jeunes mais nous la voyons aussi chez les retraités, de plus en plus fortement. Avant de venir au deuxième point de mon intervention, j'ai une première question sur cette situation générale qui emporte la situation socio-économique, c'est l'avenir du marché de Menimur. Parce que nous le voyons, le fait de pouvoir s'approvisionner en aliments de qualité à des prix raisonnables, alors il y a eu l'ouverture de Netto très récemment évidemment, mais le marché de Menimur, au-delà de sa seule vocation alimentaire était aussi, et c'est bien redit dans le document un lieu de rencontres, d'échanges. Nous avons pu observer évidemment à la faveur des travaux qui semblaient s'éterniser que ce marché s'est quelque peu étioilé. Quelles sont les actions que vous envisagez pour le redynamiser ? Le sujet des services publics est également apparu central dans ces trois documents, que ce soit en matière d'éducation, de sécurité, de santé, de culture, alors même si là aussi la situation s'est améliorée en particulier à Kercado, je cite le document « plus de 80 % des habitants de Kercado relèvent les problématiques liées à l'insécurité et aux incivilités générées ou pas, par le trafic de drogue, augmentation des violences intra familiales ». C'est écrit dans le document ! Je le cite, entre guillemets, « augmentation des violences intra familiales », ça n'est pas propre évidemment au quartier de Kercado, mais c'est particulièrement mentionné dans ce document. Nous le voyons, la nécessité d'aller à la reconquête des espaces publics, là aussi, c'est commun aux trois contrats de projet. Nous avons eu l'occasion d'évoquer il y a quelques conseils municipaux, notamment avec l'esplanade devant le centre commercial de Kercado, se pose la question évidemment du développement des actions hors les murs. Nous voyons qu'il y a une volonté, mais sans doute faudra-t-il davantage de moyens, notamment avec davantage d'éducateurs même si la Sauvegarde fait un excellent travail.

DELIBERATION

Mais aujourd'hui, nous pensons que pour Kercado et Menimur, le nombre est insuffisant. De la même façon, nous ne pouvons que regretter, à nouveau, la fermeture des deux postes de police. Sur la partie école, là aussi des enjeux qui ne sont pas nouveaux mais qui démontrent plus que jamais, l'importance de leur prise en compte, la scolarisation des enfants de moins de trois ans à Kercado, notamment l'action « Bain de langage » pour les enfants des familles allophones, la scolarisation des enfants de moins de trois ans. Nous en avons discuté, le temps sur la ville de Vannes est trop faible et cela doit faire partie des actions à mener de notre point de vue. Nouvelle question que je souhaite vous poser sur l'avenir des écoles publiques de Kercado parce que vous avez évoqué à un moment donné dans la presse en fin d'année dernière, la fusion envisagée, en tout cas c'est ce que vous disiez, des écoles Armorique et Prévert. Pourquoi ne pas faire un grand ensemble ? donc qu'en est-il ? parce qu'en fait quand nous vous interrogeons, nous découvrons très souvent que les choses sont bien plus avancées que nous l'imaginons. Sur le quartier de Rohan, par rapport à la jeunesse, c'est pour nous très important, cela rejoint le sujet du répit parental. 50 % des familles disent ne pas avoir de solution de garde, et là il est question des enfants de moins de six ans, mais c'est quand même très important parce que nous sommes à proximité immédiate du centre-ville. 43 % se disent non satisfaits des bus, à la fois sur le sujet de la fréquence, soir ou week-end, alors qu'ils sont quand même, là aussi, plutôt proches des grands axes. Cela interpelle. C'est vrai qu'ils évoquent le soir, le week-end, la question du coût. Le fait que 45 % d'entre eux, là je vous avoue que j'étais assez surpris, n'étaient pas équipés en terminaux numériques c'est-à-dire ni téléphone, ni ordinateur, donc là c'est du décrochage. Et puis le sujet de la « santé mentale » qui est quand même particulièrement préoccupant. Les mots sont revenus dans les trois contrats de projets. Je savais que la situation était déjà préoccupante mais là ça revient quasiment à toutes les pages, à la fois pour les publics accompagnés mais aussi d'une certaine manière pour les agents de la collectivité qui sont soumis à dure épreuve dans ce contexte. Je souhaitais savoir si vous aviez pu avancer sur notre demande d'un contrat local de santé, incluant un volet santé mentale, pourquoi pas avec un conseil local de santé mentale. En tout cas, cela fait plusieurs années que nous le demandons. Troisième sujet, la participation citoyenne dans ses contrats de projet, parce que vous l'avez pointé évidemment sur les conseils citoyens, cela fonctionne plus ou moins bien mais globalement quand même, cela n'est pas totalement satisfaisant. L'engagement bénévole dans les associations, qui a tendance aussi à diminuer, même si c'est inégal en fonction des quartiers, mais nous voyons bien cette tendance. Il y a quelques phrases dans les contrats de projet qui nous ont interpellées, encore une fois, citation directe « le fonctionnement des instances participatives ne permet ni aux jeunes ni aux familles avec enfants de s'engager ». Cela nous interpelle, c'est écrit. De la même façon, la question de l'émergence d'une participation ascendante, elle est formulée de cette façon-là, mais nous pouvons imaginer qu'il s'agit du citoyen vers la ville. La question de l'émergence d'une participation ascendante apparaît en contradiction avec le mode de gestion mise en place à l'échelle de la ville. Ce n'est pas nous qui le disons, c'est écrit, donc c'est peut-être l'un des éléments qui explique aussi le désintérêt ou le moindre investissement et pose donc la question de la participation citoyenne. Dans le document relatif au contrat de Menimur, il est évoqué un conseil d'animation de la vie sociale avec le fait d'associer les habitants. Donc pour chacun des trois centres, sauf que nous n'avons cette indication que pour Menimur, nous ne l'avons pas pour Kercado ni pour Rohan. Et puis, dernier sujet sur la participation citoyenne, le décrochage sur le plan associatif, l'accompagnement scolaire. Là, il est donné un exemple : de 15 bénévoles par soirée, nous passons à 2, ce n'est pas sur les trois contrats, mais malgré tout, de 15 à 2, avec derrière des risques accrus de décrochage scolaire. Quand nous savons que la jeunesse, j'ai donné les chiffres, est déjà en situation difficile ... Est-ce qu'il y a des actions envisagées par la ville en complément des contrats de projet pour essayer de corriger le tir ? Et puis deux derniers points sur les moyens que vous déployez. Vous avez évoqué le chiffre cumulé mais nous nous souhaitons rentrer par principe dans le détail. Ce que nous observons notamment à Kercado, c'est la diminution des emplois permanents et l'augmentation très forte des vacations. Donc au global, en effet, entre le début du précédent contrat et 2022, en équivalent temps plein ou temps complet, nous constatons une hausse mais avec un décrochage de l'emploi permanent et une explosion des vacations, vacations qui témoignent bien d'un engagement qui est moins durable, avec une qualité de suivi qui est moindre. A

Ménimur, il est bien reconnu l'embauche d'animateurs non diplômés. Alors évidemment c'est bien de pouvoir former des acteurs en cours de parcours, mais malgré tout, ça pose des questions, l'absentéisme aussi qui est pointé du doigt justement au regard des conditions difficiles. Il n'y a pas de mise en accusation de notre part, mais c'est une réalité. Nous voyons des ressources humaines qui ne sont déjà sans doute pas suffisantes. Sur la Madeleine, cela a été dit « ressources humaines qui limitent les possibilités d'ouverture ». La question de la tarification qui peut être un frein notamment dans le contrat de Rohan, dans un contexte de foyer monoparental, retraite ou longue maladie. Nous vous invitons vraiment à être très attentifs sur le fait de ne pas virer au tout payant même avec des prix réduits. Sur l'évaluation, vous l'avez évoqué l'articulation avec la politique de la ville, honnêtement c'est difficilement perceptible sur l'évaluation purement à proprement parler. Les indicateurs nous semblent assez faibles en dehors du retour des familles très souvent, c'est bien évidemment, mais ne nous pouvons nous fixer des cibles en termes de revenus, en termes d'offres, d'accompagnement... Je reprends l'une des phrases qui est citée dans le contrat de Kercado : « le constat est souvent le suivant, une action pertinente qui n'a pas rencontré le public QPV (Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville) ciblé ». Donc j'entends bien votre démarche auprès du Ministre, d'un label pour l'ensemble de la ville, mais cela ne doit pas nous conduire à moins accompagner les publics des quartiers prioritaires parce que nous le voyons bien, il y a déjà aujourd'hui, alors que c'est censé être ciblé, des bénéficiaires pour beaucoup qui ne sont pas résidents ou concernés directement par ces politiques-là. La lutte contre le non-recours, là aussi cela devrait être pour nous une cible, très claire ; c'est évoqué à travers la CAF Azur notamment mais il y a sans doute plein d'autres exemples. Les centres sociaux pourraient sans doute être des leviers pour lutter contre ce non-recours. Donc je ne vais pas être plus long, mais il n'est pas possible de passer outre l'importance de tels sujets, trois contrats de projet pour Ménimur, Kercado et Rohan, sauf à considérer que tout cela est bien anecdotique pour trois années, que cela concerne des milliers de personnes, des personnes en galère au quotidien, qui rencontrent les plus grandes difficultés, qui n'osent pas venir s'adresser à nous. Je peux vous dire que les uns et les autres, après ce que j'ai dit là, attendaient votre réaction honnêtement, je suis désolé Monsieur le Maire, ce n'est pas à la hauteur. Moi je n'ai fait que travailler les documents, comme mes collègues d'ailleurs, parce que pour une fois, nous avons eu les documents complets. Nous avons près de 300 pages de documents qui sont encore une fois issue d'un travail de fond qui méritait d'être analysé dans le détail parce que au-delà des documents et des citations, nous parlons bien de destin individuel, de situation familiale difficile. Donc ça méritait de pouvoir faire des zooms sur des questions, des questions qui préoccupent nos habitants. J'espère que vous pourrez nous apporter des réponses sur les quelques questions et pistes d'amélioration de notre point de vue que nous avons évoqué.

M. LE MAIRE : Je ne sais pas si je vais pouvoir répondre à toutes vos interrogations M. UZENAT. Je ne nie pas que dans ces deux quartiers principalement, et aussi sur le quartier qui dépend de la maison de quartier de Rohan, nous avons des concitoyens en très grande difficulté voire en très grande précarité. J'aime à rappeler que sur l'année 2022, le nombre d'allocataires RSA sur l'ensemble de la ville de Vannes a baissé de 14 %, ce qui montre bien et sans doute aussi dans ces quartiers, qu'un certain nombre de nos concitoyens retrouvent soit une formation, soit un emploi ou un emploi à travers un système un peu différent. Je salue aussi le travail fait par la Mission locale, aujourd'hui c'est près de 300 jeunes que nous avons en « garantie jeune ». Je vais bientôt les rencontrer pour faire le point avec eux, et voir de quelle façon ces jeunes qui s'adressent en premier à la Mission locale, restent encore sur le bord du chemin. Les initiatives que nous avons pris à travers la Cité de l'emploi, ne concernent pas que les plus de 25 ans. La première opération de la Cité de l'emploi avait eu lieu au stade de la Rabine, la deuxième a eu lieu à l'Echonova, la troisième a eu lieu dans une salle de sport. Nous essayons de mettre en place des moyens différenciés pour accueillir des publics qui pour le moment n'adhèrent pas à des processus plus classiques pour faire valoir leurs droits. Nous allons continuer à donner du répit aux mamans solos et la garde de leurs enfants. J'ai soutenu dès la première seconde, le projet de nouvelle main porté par Vannes relais à Kercado. Il y en aura une quand la cité Square du Morbihan sera reconstruite. Un projet associatif est aussi porté sur le secteur de Menimur. Et là en priorité, nous verrons à ce que nous ayons des places, comme nous

l'avons fait dans des crèches privées, à réserver des places pour des mamans qui ont besoin de souffler, des mamans qui ont besoin effectivement de quelques heures pour elle ou pour faire des démarches, comme nous le faisons sur des crèches plus classiques. Je rejoins totalement votre inquiétude sur la santé mentale. Aujourd'hui nous parlons matin, midi, soir, du manque des moyens de l'hôpital, l'hôpital classique. Nous ne parlons pas, nous ne parlons jamais du manque de moyens, des fermetures de lit dans les hôpitaux psychiatriques dont l'EPSM (Etablissement Public de Santé Mentale) est victime à côté. Nous parlons de quelques réouvertures de lits, ce qui fait qu'il y a des gens qui ne sont pas suivis, qui n'ont pas de parcours de soins. Donc pour eux-mêmes c'est difficile, mais la cohabitation dans certains quartiers devient invivable. Je suis quotidiennement interpellé par des vannetaises et des vannetais qui font preuve de mansuétude par rapport à leurs voisins, mais ces gens devraient être soignés, devraient être suivis, voir hospitalisés à un moment donné de leur vie. Concernant le Marché de Ménimur, il y avait une locomotive que chacun connaît, un boucher qui était présent et qui a fait une autre orientation commerciale dans un bâtiment en dur. Je peux vous dire que nous avons essayé de proposer des solutions pour qu'il reste sur ce marché de Menimur, ça n'a pas fonctionné. Olivier LE BRUN continue à voir de quelle manière nous pouvons relancer ce marché de Menimur et consolider celui de Kercado. Par rapport au monde de l'éducation, au monde scolaire, il y a ce grand projet à Kerniol, d'un nouveau groupe scolaire dont une grande partie des enfants de Ménimur sont concernés avec une CHAM (Classe à Horaires Aménagés de Musique) au niveau de l'école maternelle et primaire. Deux CHAM financées par la Ville au niveau du collège Saint-Exupéry ; le choix aussi fort du Département après la reconstruction de la salle de sport de reconstruire ce collège. J'ai passé deux jours à me promener à Menimur avec l'ouverture du Netto. Je sens des gens fiers de leur quartier, des gens heureux de vivre dans ce quartier qui voient effectivement la puissance publique car nous avons fait venir des médecins, nous allons sans doute rajouter un local commercial dans le patio vert. Le directeur de Netto a aussi une cellule commerciale, nous allons voir de quelle manière nous pouvons mettre en place d'autres services publics ou d'autres antennes des services publics. Donc nous continuons à travailler notamment le Contrat local de santé. Je verrai de quelle manière chacun peut apporter sa pierre à l'édifice par rapport à cela. Et en ce qui concerne la fusion des écoles à Kercado, moi, j'y suis favorable effectivement depuis un moment, à voir si c'est bénéfique ou pas pour ce secteur, pour ce quartier. Je pense qu'il ne peut y avoir de fusion que s'il y a aussi réforme de la carte scolaire. Aujourd'hui, il faut sans doute bouger les frontières de cette carte scolaire qui est immuable depuis des années. Les quartiers bougent, nous le voyons tous les ans avec les ouvertures et fermetures de classes dans des secteurs où il y a quelques années nous pensions que l'école de Cliscouët allait être fermée, maintenant nous pensons à mettre un nouveau bungalow dans la cour. Il faut voir ce qui est le mieux pour ce quartier de Kercado, ce qui est mieux pour ces enfants. Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) continuera d'être à l'écoute de ceux qui sont en difficulté. Nous parlions du recours alimentaire pour les plus de 60 ans, je vais voir ce qu'il se passe au niveau de l'épicerie solidaire, où nous réfléchissons aussi à de nouvelles tarifications solidaires par rapport aux transports en commun, qui ne verra le cadre que dans la future délégation en 2024. Donc beaucoup de travail pour différents acteurs qu'ils soient effectivement départementaux, qu'ils soient communaux ou la Région interviennent dans certains domaines. Vous allez me dire que je suis peut-être naïf, mais je reste optimiste effectivement sur le fait que nous avançons dans le bon sens, dans la bonne direction. Je sens une mobilisation sur ce quartier des différents intervenants. Vous parliez, vous faisiez référence au trafic de produits stupéfiants sur le quartier de Kercado essentiellement. Le trafic n'existe plus aujourd'hui physiquement au pied des tours au sein du centre commercial, ce qui fait que chacun peut aller tranquillement faire ses courses, se rendre à la poste. Je remarque aussi que les dernières marches exploratoires, qui se sont tenues aussi bien à Kercado qu'à Ménimur, montrent effectivement qu'il y a une réappropriation de l'espace public pour des mamans ou pour des personnes âgées. Il ne faut rien lâcher en ce domaine, c'est important mais je pense que nous allons dans le bon sens.

M. UZENAT : Juste une demande de précision par rapport à la fusion des écoles. Est-ce que vous avez déjà engagé la procédure parce que nous avons eu l'exemple précédent à Ménimur. Nous ne sommes pas favorables à cette fusion. Ce ne sera pas opérationnel pour

la rentrée prochaine ?

M. LE MAIRE : Rien n'est engagé.

M. UZENAT : D'accord, donc au mieux, rentrée 2024, au plus tôt ?

M. LE MAIRE : Je n'ai pas de calendrier et il y a d'autres projets auxquels nous réfléchissons notamment de cuisine centrale qui aujourd'hui est en surcapacité par rapport à ce qu'elle produit. Est-ce qu'il faut la maintenir à cet emplacement, ne pas la maintenir là, comme il y a une école qui est imbriquée dedans. Ce sont toutes ces questions-là que nous nous posons. J'attends aussi le rendu de l'étude sociale urbaine concernant le quartier de Kercado. Tout cela et il y a encore beaucoup de choses en attente.

M. LE MESTRE : Je souhaite tout d'abord saluer la qualité du travail fait, dans le cadre du contrat qui se termine, par tous les personnels, toutes les équipes des centres socioculturels et ce dans un contexte qui fut très particulier, marqué d'une part par la crise sanitaire qui a évidemment fortement impacté l'action des différents acteurs. De la même façon, le travail proposé dans le cadre des projets 2023-2026 est particulièrement dense. Deux remarques toutefois : L'habitat, le logement et les résidents apparaissent comme des éléments structurants de la qualité de vie dans un quartier. Or, nous constatons que le nombre d'habitants sur le parc HLM (Habitation à Loyer Modéré) dans le quartier de Kercado a diminué de 13 % en 5 ans passant de 2 480 habitants en 2017 à 2 130 en 2021. Et 150 logements sont vacants dans le parc HLM. Or, dans un contexte tendu d'accès au logement, je pense notamment aux étudiants ou aux jeunes salariés qui ont des difficultés pour se loger, nous ne pouvons que regretter qu'autant de logements demeurent vacants. Quelles sont alors les mesures ou les projets qui permettraient de palier à cette situation et qui par la diversité accrue de la population de ce quartier rendraient l'action sociale plus aisée ? Ma deuxième remarque porte sur les actions et l'évaluation de celles-ci. Les résultats attendus des actions sont définis au travers d'indicateurs précisément présentés. Nous regrettons qu'il n'y ait pas de cibles chiffrées proposées pour chacun des indicateurs qui le permettrait afin de pouvoir évaluer la qualité des actions menées.

M. LE MAIRE : Alors sur la vacance de logements, essentiellement à Kercado, comme vous l'avez relevé Monsieur LE MESTRE. Nous étions, il y a encore deux ou trois ans, à peu près à 200 logements vacants. Aujourd'hui, ce chiffre a fortement diminué. Une utilité avec, dans un premier temps la colocation pour des jeunes étudiants ou apprenants, ils étaient une dizaine à la rentrée 2021 et depuis la rentrée 2022, on a pu voir différents recomptages sur les jeunes des prépas du lycée Lesage qui sont accueillis effectivement là pour une quarantaine sur des tours, la tour plein ciel à Kercado et les habitants qu'on peut rencontrer effectivement sont très heureux de cette mixité. Pour rejoindre un peu les propos de Monsieur UZENAT, j'espère que ces jeunes étudiants qui sont là, qui participent à la vie du quartier seront aussi des exemples, pourquoi pas, pour les jeunes qui y sont, la mixité est en route effectivement et puis elle s'accompagne d'un retour à une quiétude sociale ce qui fait, qu'effectivement aujourd'hui Kercado et Ménimur ne sont plus des repoussoirs comme ça a pu l'être à une époque dans l'obtention de logements sociaux. Aujourd'hui, nous y sommes pratiquement, il y a toujours un taux de vacance qui est normal dans la vie d'un parc. Aujourd'hui, ce taux de vacance à Kercado est un taux de vacance classique par rapport aux autres quartiers de la ville. Je rappelle qu'aujourd'hui sur notre agglomération il y a 6 000 demandes de logement social en attente, ces 6 000 relèvent de mutations au sein du parc. Lorsque j'aurai des éléments plus chiffrés, j'essaierai de vous apporter une réponse plus précise et concise M. LE MESTRE.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR	45	David ROBO, Fabien LE GUERNEVÉ, Gérard THEPAUT, Monique JEAN, Mohamed AZGAG, Christine PENHOUE, François ARS, Hortense LE PAPE, Michel GILLET, Nadine PÉLERIN, Latifa BAKHTOUS, Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Virginie TALMON, Patrick MAHE O'CHINAL, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Alain Michel RICHER, Eric ROUILLON, Marie CLEQUIN, Jean-Pierre RIVERY, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Annaïck BODIGUEL, Patrice KERMORVANT, Anne LE HENANFF, Frank D'ABOVILLE, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Elen KERGUERIS, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Catherine LE TUTOUR, Simon UZENAT, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET, Marie-Noëlle KERGOSIEN, Guillaume AUFFRET, François RIOU
CONTRE	0	
ABSTENTION(S)	0	
Élus(es) n'ayant pas voté	0	

Point n° : 4

Séance du Conseil Municipal du 06 février 2023

AFFAIRES FONCIERES

Beaupré Lalande - Acquisition d'un terrain

Mme Hortense LE PAPE présente le rapport suivant :

Les conjoints Le Rouic ont proposé de céder à la ville un terrain nu d'une superficie de l'ordre de 2 070 m² situé dans l'emprise de l'OAP de Beaupré Lalande, au prix de 180€ HT le m².

L'intégration de ce terrain dans les propriétés communales permettant d'engager un projet d'aménagement global, il est proposé de l'acquérir.

Vu l'avis de la Direction immobilière de l'Etat réputé favorable ;

Vu l'avis des Commissions :

Administration Générale et Finances
Climat, Biodiversité, Aménagement, Mobilités

Je vous propose :

- d'acquérir la parcelle n°701 de la section BL au prix de 180 € Hors Taxes le m² auprès de ses propriétaires : Madame Christelle Bégo, Monsieur Jean-Paul Le Rouic, Madame Josiane Le Rouic et Madame Rolande Le Rouic,
- de confier la rédaction de l'acte constatant ce transfert de propriété au notaire désigné par la commune et prévoir que les frais d'actes afférents à cette mutation seront à la charge de l'acquéreur,
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour accomplir toute formalité qui s'avèrerait nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Débat

M. AUFFRET : Vous nous proposez avec ce bordereau, l'achat d'une parcelle pour constituer, renforcer une réserve foncière à Beaupré-Lalande en vue d'un développement futur du quartier. Pourtant, d'ores-et-déjà, le développement de Beaupré s'est réalisé sans adaptation assez rapide de l'espace public. Ainsi, concrètement, lors de votre dernière réunion publique il y a une semaine dans le quartier de Beaupré-Lalande, une dizaine de riverains de la rue du Poufanc vous a alerté sur la dangerosité de leur rue, non-éclairée et sans trottoir. Cette rue relie pourtant plusieurs immeubles (le projet Passion Vannes), un

EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) et un foyer d'accueil pour personnes porteuses de handicap « La Sittelle ». Vous avez alors annoncé une réunion entre vos services et quelques habitants le 13 février prochain avec l'idée de créer de nouveaux cheminements pour accéder au Poulfanc. Les habitants demandent plus. Notamment de l'éclairage public et des cheminements protégés le long de la rue du Poulfanc. Pouvez-vous, Monsieur le Maire, nous indiquer votre vision de l'aménagement de cette rue afin d'éviter tout accident ? Plus précisément, quand pensez-vous pouvoir sécuriser les cheminements des habitants ?

M. LE MAIRE : Je suis très fier de ce que nous avons fait dans le quartier de Beaupré-Lalande. Vous parliez d'espaces publics M. AUFFRET, je suis très heureux d'avoir su attirer avec persuasion des commerces, une pharmacie sur ce secteur, d'avoir ouvert la médiathèque de Beaupré-Lalande, d'avoir une école qui fonctionne bien, d'avoir rendu accessibles 5 hectares de promenade au cœur de ce nouveau quartier... c'était un quartier qui était en sommeil depuis une vingtaine d'années dans notre ville. Donc l'espace public est agréable, j'ai le sentiment que nos concitoyens de ce secteur en ont conscience. Alors vous soulignez effectivement un souci de liaison qui va du Poulfanc en Séné à Vannes, pour rejoindre pour certains un centre commercial. Soit aussi pour nos amis sinagots, la voie express pour aller plus facilement rejoindre les zones d'activités industrielles du Prat ou qui vont rejoindre la direction de Nantes, Rennes ou Lorient. Nous avons un souci sur cette voirie du Poulfanc, nous n'avons pas attendu la livraison de ces logements pour essayer de racheter le terrain de la famille M., où ils sont 26 indivisaires qui n'arrivent pas à se mettre d'accord. Le terrain est identifié en zone humide, certains pensent qu'il est encore constructible, donc nous n'arrivons pas à négocier mais nous avons, bien sûr, depuis des mois et des mois, lancé des négociations sur ce terrain qui permettrait d'agrandir la voirie. Je rappelle aussi que la nouvelle configuration du Poulfanc et le nombre d'habitants très important qui est arrivé, mettent une certaine pression sur cette voirie. François ARS réunira l'ensemble des habitants de Beaupré à la salle de Bohalgo, donc nous allons trouver des solutions. Je ne sais pas si elles seront pérennes, mais nous allons essayer en tout cas d'améliorer la situation.

Mme KERGOSIEN : Habituellement sur les bordereaux de transaction, nous avons les valeurs des domaines et elles n'ont pas été fournies ni en commission, ni sur bordereau, donc est-ce que les valeurs ont été interrogées ? Est-ce que nous pouvons avoir cette information ?

M. LE MAIRE : Les domaines ont été interrogés et n'ont pas répondu et au bout d'un mois, ça vaut accord du prix proposé par la ville.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR	45	David ROBO, Fabien LE GUERNEVÉ, Gérard THEPAUT, Monique JEAN, Mohamed AZGAG, Christine PENHOUE, François ARS, Hortense LE PAPE, Michel GILLET, Nadine PÉLERIN, Latifa BAKHTOUS, Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Virginie TALMON, Patrick MAHE O'CHINAL, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Alain Michel RICHER, Eric ROUILLON, Marie CLEQUIN, Jean-Pierre RIVERY, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Annaïck BODIGUEL, Patrice KERMORVANT, Anne LE HENANFF, Frank D'ABOVILLE, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Elen KERGUERIS, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Catherine LE TUTOUR, Simon UZENAT, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET, Marie-Noëlle KERGOSIEN, Guillaume AUFFRET, François RIOU
CONTRE	0	
ABSTENTION(S)	0	
Élus(es) n'ayant pas voté	0	

Point n° : 5

Séance du Conseil Municipal du 06 février 2023

ESPACES PUBLICS

Pôle d'Echanges Multimodal de la Gare - Espaces publics - Approbation de l'avant-projet

M. François ARS présente le rapport suivant :

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de pôle d'échanges multimodal de la gare, Golfe du Morbihan – Vannes agglomération (GMVa) et la ville de Vannes ont signé une convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des espaces extérieurs, GMVa étant désignée maître d'ouvrage coordonnateur.

Pour cette opération, une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au groupement porté par la société EGIS qui a évalué à 8 082 843 € hors taxes le coût prévisionnel des travaux des espaces publics en phase avant-projet (AVP) ; à titre indicatif, la rémunération de la mission principale de maîtrise d'œuvre s'élève à ce jour à 526 893 € hors taxes.

Vu l'avis des Commissions :

Climat, Biodiversité, Aménagement, Mobilités
Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- de valider la phase avant-projet ainsi que l'enveloppe prévisionnelle des travaux telle que définie ci-dessus ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

Débat

M. AUFFRET : Nous nous réjouissons de cette étape dans la rénovation du quartier de la gare. La construction de la passerelle va permettre de désenclaver le nouveau quartier Giboire, l'apaisement du parvis de la gare et la construction de nouveaux services et commerces. Nous soutenons, sans réserve, ce projet majeur de réaménagement. Cependant, nous souhaitons souligner un sujet de méthode. Nous avons voté en décembre le rezonage du stationnement et les modifications tarifaires afférentes. Le projet nous avait été préalablement présenté en commission et à aucun moment, nous avons été informés de l'extension du stationnement payant à Nord-Gare. Vous n'y étiez certes pas obligé. Mais ce défaut d'information est regrettable. Si ce n'était que l'information de ce Conseil, les habitants de la rue de Metz et de l'avenue Wilson ont découvert dans leur boîte aux lettres le

DELIBERATION

28 décembre, qu'à partir du 1^{er} janvier, leurs rues seraient désormais payantes. Aucune concertation n'avait été faite au préalable ! Quant aux riverains des rues Debussy et du dixième RA (Régiment d'Artillerie), ils ont appris en réunion publique, à l'école Brizeux début janvier, que leurs rues étaient les prochaines à passer en payantes. Et si leurs rues n'étaient pas encore payantes, ils n'en devaient la chance qu'aux difficultés d'approvisionnement en horodateurs ! Cette extension du stationnement payant est certes légitime. La fermeture de la rue de Strasbourg pour travaux allait créer un transvasement des stationnements vers ces rues. Mais de l'explication, de la pédagogie n'était vraiment pas de trop. Surtout quand on se fait le chantre par ailleurs de la démocratie participative. Vous avez depuis fait amende honorable et je crois que cela a participé à calmer les esprits. Les travaux continueront plusieurs mois avec le blocage du trafic routier sous le pont SNCF pendant les mois d'été et la non-accessibilité des stationnements de l'autre côté des rails. Dans mes discussions avec les habitants du quartier, beaucoup ne sont toujours pas informés des modifications à venir de circulation et de stationnement. Il nous apparaît nécessaire que vous muscliez la communication pour que ce projet, si bénéfique pour le quartier et notre ville, puisse se réaliser dans les meilleures conditions.

M. LE MAIRE : Votre intervention n'appelle pas de ma part des remarques particulières, il y a toujours matière à évoluer, à s'améliorer et sur un sujet aussi important qu'est celui du PEM (Pôle Echange Multimodal) gare, un des chantiers structurants de ce mandat. On reviendra très régulièrement devant les habitants de ce secteur, les utilisateurs de la gare et notamment en ce qui concerne les stationnements de ceux pour qui c'est un moyen de locomotion pour se rendre au travail, dans les semaines et les mois qui viennent.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR	45	David ROBO, Fabien LE GUERNEVÉ, Gérard THEPAUT, Monique JEAN, Mohamed AZGAG, Christine PENHOUEt, François ARS, Hortense LE PAPE, Michel GILLET, Nadine PÉLERIN, Latifa BAKHTOUS, Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Virginie TALMON, Patrick MAHE O'CHINAL, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Alain Michel RICHER, Eric ROUILLON, Marie CLEQUIN, Jean-Pierre RIVERY, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Annaïck BODIGUEL, Patrice KERMORVANT, Anne LE HENANFF, Frank D'ABOVILLE, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Elen KERGUERIS, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Catherine LE TUTOUR, Simon UZENAT, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET, Marie-Noëlle KERGOSIEN, Guillaume AUFFRET, François RIOU
CONTRE	0	
ABSTENTION(S)	0	
Élus(es) n'ayant pas voté	0	

Point n° : 6

Séance du Conseil Municipal du 06 février 2023

ENFANCE - EDUCATION

Association Nationale des Directeurs de l'Education des Villes (ANDEV) - Adhésion

Mme Christine PENHOUET présente le rapport suivant :

Fondée à l'initiative de professionnels des services éducation des villes en 1992, l'Association Nationale des Directeurs de l'Education des Villes (ANDEV) est un réseau de professionnels à vocation d'échanges, de réflexions et de partage, notamment de veille juridique et réglementaire, autour de l'action éducative.

Jusqu'alors, les professionnels adhéraient à l'association à titre personnel.

Désormais, il est possible pour une collectivité territoriale d'adhérer à l'ANDEV et d'en faire bénéficier cinq agents maximum.

Les thématiques de l'association s'élargissant à la restauration scolaire et à la petite enfance, les responsables des services concernés profiteraient ainsi de ses apports.

Le montant de la cotisation, établi par strate démographique, s'élèverait à la somme de 400€/an.

Vu l'avis des Commissions :

Actions Sociales, Solidarités, Jeunesse, Education et Vie des Quartiers
Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- d'approuver l'adhésion à l'Association Nationale des Directeurs de l'Education des Villes (ANDEV) dès 2023 moyennant une cotisation de 400 € ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

Débat

Mme BERTHIER : Ce bordereau a suscité une interrogation. Pensez-vous qu'il serait possible que les élus bénéficient aussi des ressources de certaines adhésions qui seraient vraiment aidantes pour l'exercice public ? Alors pas comme celle de l'ANDEV (Association Nationale des Directeurs et Cadres de l'Education des Villes) qui est nominative mais

comme celle du Réseau villes, par exemple.

M. LE MAIRE : Alors si c'est possible je n'y vois aucun inconvénient.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR	45	David ROBO, Fabien LE GUERNEVÉ, Gérard THEPAUT, Monique JEAN, Mohamed AZGAG, Christine PENHOUE, François ARS, Hortense LE PAPE, Michel GILLET, Nadine PÉLERIN, Latifa BAKHTOUS, Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Virginie TALMON, Patrick MAHE O'CHINAL, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Alain Michel RICHER, Eric ROUILLON, Marie CLEQUIN, Jean-Pierre RIVERY, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Annaïck BODIGUEL, Patrice KERMORVANT, Anne LE HENANFF, Frank D'ABOVILLE, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Elen KERGUERIS, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Catherine LE TUTOUR, Simon UZENAT, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET, Marie-Noëlle KERGOSIEN, Guillaume AUFFRET, François RIOU
CONTRE	0	
ABSTENTION(S)	0	
Élus(es) n'ayant pas voté	0	

Point n° : 7

Séance du Conseil Municipal du 06 février 2023

CULTURE-EVENEMENTIEL

Bourse à la création artistique - Création d'un jury et critères d'attribution

M. Fabien LE GUERNEVE présente le rapport suivant :

Dans le prolongement des conclusions des Assises de la culture, la ville de Vannes, consciente du rôle essentiel de la création artistique souhaite créer un nouveau dispositif de soutien au secteur culturel.

D'un montant maximal de 2 000€, la « bourse individuelle d'aide à la création » dont les conditions d'éligibilité sont définies ci-après, est ainsi proposée aux artistes professionnels ou en voie de professionnalisation afin de leur offrir la possibilité de poursuivre leur travail actuel et/ou leur donner carte blanche pour de nouveaux projets.

Un jury de sélection des artistes sera mis en place avec la composition suivante : quatre élus du conseil municipal (trois de la majorité municipale, un de l'opposition) et trois personnes qualifiées désignées par arrêté du maire.

Il aura pour mission d'établir une sélection de candidats qui seront entendus après étude préalable de leurs dossiers et vérification de leur conformité aux conditions d'éligibilité.

Une enveloppe de 10 000 euros a été approuvée au budget primitif pour la mise en place de ce dispositif.

Vu l'avis des Commissions :

Politiques Publiques
Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- d'approuver la mise en place de ce dispositif de bourse individuelle d'aide à la création artistique, suivant les modalités énoncées ci-dessus ;
- de créer un jury de sélection composé de quatre élus municipaux ; les personnes qualifiées étant désignées par arrêté du Maire ;

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

- de ne pas procéder à un vote à bulletin secret ;

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

- de procéder à l'élection des membres du jury, tel que mentionné en annexe ;

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

POUR	45	David ROBO, Fabien LE GUERNEVÉ, Gérard THEPAUT, Monique JEAN, Mohamed AZGAG, Christine PENHOUE, François ARS, Hortense LE PAPE, Michel GILLET, Nadine PÉLERIN, Latifa BAKHTOUS, Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Virginie TALMON, Patrick MAHE O'CHINAL, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Alain Michel RICHER, Eric ROUILLON, Marie CLEQUIN, Jean-Pierre RIVERY, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Annaïck BODIGUEL, Patrice KERMORVANT, Anne LE HENANFF, Frank D'ABOVILLE, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Elen KERGUERIS, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Catherine LE TUTOUR, Simon UZENAT, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET, Marie-Noëlle KERGOSIEN, Guillaume AUFFRET, François RIOU
CONTRE	0	
ABSTENTION(S)	0	
Élus(es) n'ayant pas voté	0	

DELIBERATION

BOURSE INDIVIDUELLE D'AIDE A LA CREATION ARTISTIQUE

OBJECTIFS

- Soutenir la création contemporaine dans sa diversité et favoriser une rencontre entre celle-ci et le public,
- Soutenir l'émergence artistique et accompagner la pratique artistique comme activité économique principale,
- Favoriser les projets incluant une dimension de médiation avec le public,
- Favoriser des projets exigeants au niveau esthétique, formel ou conceptuel,
- Soutenir des processus de recherche cohérents dans le parcours des artistes,
- Le jury de sélection sera particulièrement sensible aux artistes en début de parcours.

UTILISATION DE LA BOURSE

- Les artistes sont libres dans l'utilisation de la bourse.
- Elle peut servir à la recherche ou à la documentation de leur travail artistique.
- Sont exclus de l'utilisation les frais de restauration, d'hébergement et de transport.
- L'aide ne doit pas couvrir la totalité des frais de production ou de recherche.
- La production d'une nouvelle œuvre n'est pas nécessairement attendue. Il est souhaité que le travail artistique soit montré ou valorisé sous une forme à convenir avec la ville.
- Les artistes ne pourront pas en bénéficier deux années consécutives.

DELIBERATION

ELIGIBILITE

Les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

- Personne physique justifiant de son statut d'artiste professionnel :
Numéro Siret, inscription à la Sécurité Sociale des Artistes Auteurs,
- Résider à titre privé ou professionnel à Vannes,
- Proposer une note d'intention (5 000 signes maximum) précisant le projet de création ou de recherche, sa dimension et son ambition,
- Proposer un portfolio (en PDF) contenant un CV et une vue globale de la démarche et des travaux artistiques (favoriser les liens de transferts téléchargeables),
- Dialoguer avec la ville de Vannes pour envisager des actions de médiation.

COMPOSITION DU JURY

Liste des membres élu(e)s :

TITULAIRES
Fabien LE GUERNEVÉ
Nadine PELERIN
Jean-Jacques PAGE
Franck POIRIER

Par arrêté du Maire :

- 3 personnes qualifiées

Point n° : 8

Séance du Conseil Municipal du 06 février 2023

CULTURE-EVENEMENTIEL

Conservatoire à Rayonnement Départemental - Renouvellement du classement

M. Fabien LE GUERNEVE présente le rapport suivant :

L'établissement d'enseignement artistique de Vannes et Sarzeau bénéficie d'un classement par l'Etat en Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD).

Le classement, à renouveler tous les sept ans, arrivera à échéance le 21 juin 2023. Pour ce faire, un dossier doit être déposé auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour le 15 avril prochain.

Ses critères principaux impliquent :

- La musique et la danse comme disciplines ;
- Des enseignants diplômés de catégorie A et B ;
- Une équipe administrative et technique pour mener à bien le projet ;
- Des locaux adaptés ;
- Un projet d'établissement en cours ;
- Un fonctionnement en réseau et de rayonnement départemental ;
- Une organisation pédagogique et artistique reconnue favorisant la transversalité et la création ;
- Un objectif d'égalité d'accès ;
- Des missions d'Education Artistique et Culturelle (EAC) et de développement des pratiques des amateurs.

Le classement en CRD est un gage de qualité pour les usagers. Il permet une reconnaissance nationale des diplômes des élèves, l'organisation de cursus en milieu scolaire, un rayonnement important et un positionnement renforcé pour les écoles du réseau Tempo de l'agglomération. Il permet également l'obtention d'une subvention de la DRAC de 180 000 euros.

Vu l'avis des Commissions :

Politiques Publiques

Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- d'autoriser le Maire à solliciter le renouvellement du classement du Conservatoire à Rayonnement Départemental par l'Etat ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

Débat

M. AUFFRET : Je profite de ce bordereau sur le renouvellement du classement à rayonnement départemental de notre conservatoire, que nous voterons, pour évoquer le sort du Conservatoire, bientôt transféré Rive Gauche au 113 rue du Commerce. Nous avons eu la surprise d'apprendre aux ateliers de conclusion des Assises de la culture, des premières décisions sur le réaménagement de la Rive Gauche : le déménagement du Conservatoire donc, l'installation d'un nouveau cinéma mais aussi la pérennisation d'un tiers lieu culturel sur la rive du port. Ce n'est pas pour nous déplaire. Nous avons défendu une rive gauche résolument culturelle en 2020. Toutefois, pourquoi un projet à la découpe ? Vous avez organisé une consultation sur la rive gauche d'octobre à décembre 2021, présenté le bilan de cette concertation lors d'une réunion le 24 février 2022 il y a près d'un an mais depuis, rien. Alors, on apprend dans un conclave réservé aux acteurs culturels de premières pistes, le bruit court... que l'installation d'un hôtel a aussi été acté mais qu'en est-il du projet global ? Il était question de la publication d'une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) début 2023, où en est-on ? Le précédent appel à projets appelait les porteurs de projets à proposer des projets sans impact financier pour la commune. Nous sommes passés d'un projet global porté par des aménageurs avec un soutien minimum de la commune à l'extrême inverse, des aménagements individuels sans cohérence globale. Près de 700 citoyens ont participé à la consultation sur la rive gauche. Ils sont en droit d'attendre un peu plus que des annonces au compte-goutte. Ce travail bénévole au service de notre ville mérite une réponse. Autre inquiétude de notre groupe, la pérennisation d'un tiers-lieu culturel sur la rive gauche. J'ai représenté mon groupe au sein de la commission municipale en charge de la désignation du gestionnaire du tiers-lieu Hangar à Vannes. Nous avons tous collectivement voté pour une feuille de route exigeante par laquelle le gestionnaire doit produire un projet autonome financièrement, mis à part l'investissement de départ de la ville. Je note qu'au moment où le business plan nous a été présenté, l'équipe Tren Lab avait fait des projections financières en tant qu'unique tiers-lieu vannetais. Avec deux tiers-lieux culturels, l'un historique sur la rive gauche et l'autre plus excentré nord-gare, l'autonomie financière de ce dernier est-il toujours assuré ? Avez-vous modélisé l'impact du maintien d'un tiers-lieu rive gauche sur le Hangar à Vannes ? Nous sommes inquiets pour la pérennité du Hangar. Vous faites un pari risqué en lançant deux tiers lieux en parallèle. La ville a investi plus d'un million d'euros dans la rénovation du hangar. Espérons que ce ne soit pas à perte et que les porteurs de ce projet continueront à être soutenus quand bien même la rentabilité sera plus difficile à atteindre.

M. LE MAIRE : Je n'apprécie pas le mot « conclave » pour les Assises de la culture. S'il y a bien quelque chose qui a été ouvert sur l'ensemble des acteurs culturels de la ville, c'est bien les Assises de la culture. Il y a eu beaucoup de rencontres bilatérales, des réunions de travail, de matinées de travail, voire de journées de travail à l'Auditorium des Carmes et plus de 700 questionnaires qui ont été répondus par les acteurs culturels. En ce qui concerne le déménagement du conservatoire de la rive droite sur la rive gauche, je rappelle que plus de 50 % des cours du conservatoire ont déjà lieu rive gauche du port depuis plus d'un an, depuis que les travaux de la tribune au stade de la Rabine ont débuté. Ce déménagement, cette installation définitive de l'ensemble du conservatoire, ce n'est pas uniquement le conservatoire qui est sur la rive droite du port, je pense aussi aux ateliers de Trussac, et puis

aux ateliers artistiques de Ménimur, se fera dans les deux ans, ça ne va pas se faire du jour au lendemain. Fabien LE GUERNEVE a rencontré les professeurs du conservatoire pour voir, effectivement, dans quel état d'esprit ils étaient pour un éventuel déménagement sur la rive gauche du port. La quasi-totalité, pour ne pas dire la totalité des professeurs sont d'accord pour ce lieu en qualité de travail, en espace de travail et d'aménagements futurs qui pourront être faits éventuellement sur ce lieu, ce qui n'est pas possible sur le site historique de la rive droite du port. Donc je pense que c'est un beau projet et quand nous avons déménagé une partie des cours, ce n'était pas prévu que le conservatoire reste là-bas, mais la politique c'est aussi du pragmatisme, c'est aussi savoir s'adapter effectivement aux gens qui travaillent quotidiennement et c'est ce qui est fait en l'occurrence sur ce dossier que j'estime que c'est un dossier des Assises de la culture qui a été bien mené. Je n'annonce pas un cinéma sur la rive gauche, je dis que la ville sera au rendez-vous, si l'utilisateur actuel, l'opérateur actuel du cinéma de la garenne souhaite rester sur la rive gauche. On a un cinéma d'art et essai qui est extraordinaire, qui fonctionne bien, qui a une programmation qui satisfait un très large public, l'association Cinécran peut aussi s'appuyer sur cet équipement lorsqu'elle fait ses semaines du cinéma européen chaque année au mois de mars. Donc j'ai fait savoir à l'opérateur actuel que s'il souhaitait s'installer rive gauche, nous serions au rendez-vous. On aura les attendus de l'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) pour la rive gauche du port cet été, on avait toujours dit le maintien d'un cinéma en cœur de ville, en l'occurrence c'est le cas. Et puis en ce qui concerne le hangar culturel et puis BREF sur le port, je pense que ce sont deux lieux, deux philosophies, deux projets totalement différents qui ne vont pas se faire concurrence, puisque cela va permettre au quartier nord-gare d'avoir un lieu de convivialité, un lieu de vie à côté, des espaces de co-working, des entreprises qui vont s'y installer. On n'est pas du tout dans un projet qui est uniquement culturel sur la rive gauche du port, ce ne sera pas uniquement culturel sur le quartier nord-gare, rue de Strasbourg, bien au contraire. On sera sur de l'économie, du culturel, de la restauration, ce n'est pas la même chose. Je n'ai pas de craintes qu'ils se concurrencent l'un et l'autre.

Mme KERGOSIEN : Pour faire relais à une question que j'ai posé en commission sur notre exigence lors des missions de cahier des charges, que ce soit pour des appels d'offres, des concours ou autres sur les critères environnementaux. Il m'a été répondu que les outils pour pouvoir mettre des indicateurs ou être prescripteur auprès des prestataires avec lesquels on travaillerait sont peu avancés ou peu existants. En discutant entre nous, on se dit que c'est peut-être aussi pour éviter de se retrouver avec des offres infructueuses. Pour autant, après quelques recherches, entre un contexte réglementaire et la stratégie nationale de bas carbone depuis 2017, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte depuis 2015, la loi climat et résilience d'août 2021, les outils que l'on a à notre disposition comme le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et le PLU (Plan Local d'Urbanisme), l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), entre autres, a développé beaucoup d'outils Excel, de comparaison de projets qui peuvent se faire ailleurs, avec notamment le portail de la France ville durable, la démarche éco quartiers, de quartier énergie carbone, le guide Faire la ville 3D, c'est-à-dire ville dense, durable et désirable qui correspond à ce que vous avez exprimé, de reconstruire la ville sur elle-même, mais avec plein d'outils pour pouvoir proposer des indicateurs pertinents, pour pouvoir choisir des offres efficaces d'un point de vue environnemental. Des outils plus précisément comme Urban print, Aldo, Muse qui existent depuis 2018, Benefriches ou Urban vitalism que j'ai pu noter et qui permettent pour les uns d'analyser le cycle de vie des quartiers, donc par exemple quand on fait un choix, de se dire outre ce que cela coûte à la construction en termes de carbone, qu'est-ce que ça coûtera sur la durée en termes d'utilisation de fluides, tout ce qui est fonction écologique du foncier, les endroits que l'on doit privilégier pour capter, ce qu'on appelle les bulles carbonées ou bien pour calculer les impacts économiques, sociaux et environnementaux d'un quartier. Donc, ce sont des choses qui nous intéressent notamment dans le projet rive gauche.

M. LE MAIRE : C'est là où vous vouliez en venir !

Mme KERGOSIEN : Ce n'est pas spécialement rive gauche, je profite de cet endroit pour

une question que j'ai posé en commission donc en rapport avec notre conseil municipal et plus généralement sur l'ensemble de nos projets, comment est-ce qu'on challenge les entreprises avec lesquelles on travaille pour aller plus vite et plus loin sur les questions d'éco-responsabilité ?

M. LE MAIRE : Tout à l'heure, je vais citer M. UZENAT pour confirmer ses propos, ce qui est rare quand même. Lors du premier bordereau de ce soir, on avait effectivement le tableau des achats des marchés qui ont été passés par la ville en 2022 et M. UZENAT a salué l'effort qui a été fait par la ville. Effectivement, aujourd'hui, on a doublé le nombre de marchés publics, où les critères environnementaux sont inscrits. On est passé de 30 % en 2021, à 52-53 % en 2022. Donc vous voyez bien effectivement que maintenant dans chaque appel d'offres, quand c'est possible, les critères environnementaux sont intégrés, pas juste à la marge (et je parle sous l'autorité du président de la commission d'appel d'offres). Plus ça va, plus on augmente le poids de ces critères environnementaux et sociaux dans ces marchés. Et on me souffle dans l'oreille que depuis un an, on se fait accompagner par un cabinet spécialisé pour verdir encore plus nos marchés et nos appels d'offres.

M. UZENAT : Vous avez repris mes propos en les amplifiant quand même légèrement. J'ai dit qu'il y avait des progrès c'est vrai, parce que quand vous évoquez le passage de 30 à 50 %, c'était le document qui était présenté en commission, le progrès était visible dans le support de la commission. Il s'agissait en fait du nombre de consultations intégrant des clauses ou des considérations environnementales mais sans qu'on en connaisse précisément la pondération. Parce qu'on peut avoir 50 % de marchés avec des clauses environnementales et la pondération, je suis aussi président d'un centre de commande publique, ça peut être 5, 10, 15, 20 %, ce n'est pas la même chose ! De la même façon sur les clauses sociales. Donc c'est bien d'avoir de plus en plus de consultations concernées par ces clauses, ensuite ce qui serait important, c'est justement l'intérêt des données supplémentaires que je vous appelais à nous fournir, c'est de pouvoir mesurer le poids effectif, le poids grandissant dans ces consultations des clauses sociales et environnementales. Encore une fois, c'est un travail que toutes les collectivités doivent accomplir. Il serait intéressant d'avoir cette visibilité, cet état des lieux. Et puis, comme je vous l'avais proposé ensuite, que nous puissions y travailler entre collectivités, en tout cas, c'est une piste sur laquelle la Région Bretagne est engagée et à disposition des collectivités volontaires pour partager aussi les bonnes pratiques.

M. LE MAIRE : J'ai résumé vos propos tout à l'heure M. UZENAT, bien, mais peut mieux faire, donc là je n'avais pas trahi votre pensée, je pense. On a tous des efforts encore à faire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR	45	David ROBO, Fabien LE GUERNEVÉ, Gérard THEPAUT, Monique JEAN, Mohamed AZGAG, Christine PENHOUE, François ARS, Hortense LE PAPE, Michel GILLET, Nadine PÉLERIN, Latifa BAKHTOUS, Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Virginie TALMON, Patrick MAHE O'CHINAL, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Alain Michel RICHER, Eric ROUILLON, Marie CLEQUIN, Jean-Pierre RIVERY, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Annaïck BODIGUEL, Patrice KERMORVANT, Anne LE HENANFF, Frank D'ABOVILLE, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Elen KERGUERIS, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Catherine LE TUTOUR, Simon UZENAT, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET, Marie-Noëlle KERGOSIEN, Guillaume AUFFRET, François RIOU
CONTRE	0	
ABSTENTION(S)	0	
Élus(es) n'ayant pas voté	0	

Point n° : 9

Séance du Conseil Municipal du 06 février 2023

CULTURE-EVENEMENTIEL

Musées - Acquisitions d'oeuvres

Mme Claire BOEDEC présente le rapport suivant :

De nouvelles acquisitions d'œuvres sont proposées par don et achats, détaillés en annexe, pour l'enrichissement des collections muséales, en cohérence avec le Projet Scientifique et Culturel (PSC) du musée des beaux-arts.

Elles sont également soumises pour avis à la Commission Scientifique Régionale des collections des Musées de France.

Vu l'avis des Commissions :

Politiques Publiques
Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- d'approuver les acquisitions proposées pour une valeur totale de 6 200 €, le don s'élevant à 60 000 euros ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR	45	David ROBO, Fabien LE GUERNEVÉ, Gérard THEPAUT, Monique JEAN, Mohamed AZGAG, Christine PENHOUE, François ARS, Hortense LE PAPE, Michel GILLET, Nadine PÉLERIN, Latifa BAKHTOUS, Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Virginie TALMON, Patrick MAHE O'CHINAL, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Alain Michel RICHER, Eric ROUILLON, Marie CLEQUIN, Jean-Pierre RIVERY, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Annaïck BODIGUEL, Patrice KERMORVANT, Anne LE HENANFF, Frank D'ABOVILLE, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Elen KERGUERIS, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Catherine LE TUTOUR, Simon UZENAT, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET, Marie-Noëlle KERGOSIEN, Guillaume AUFFRET, François RIOU
CONTRE	0	
ABSTENTION(S)	0	
Élus(es) n'ayant pas voté	0	

Point n° : 10

Séance du Conseil Municipal du 06 février 2023

CULTURE-EVENEMENTIEL

Evènementiel - Règlement d'attribution de "prix ville de Vannes" aux lauréats de concours

Mme Claire BOEDEC présente le rapport suivant :

La ville de Vannes organise différents concours en vue d'encourager et de valoriser la production ou la création artistique.

A ces occasions, des « Prix de la ville de Vannes » sont attribués dans les conditions des règlements, ci-annexés, pour les événements Vannes Côté Jardin, Livr'à Vannes, Eté des Potiers et Cinécran.

Vu l'avis des Commissions :

Politiques Publiques
Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- d'approuver les termes des règlements, ci-annexés, attribuant différents « Prix de la ville de Vannes » ;
- de donner pouvoir au Maire pour l'attribution et la répartition du montant des prix aux lauréats des concours, notamment lors des manifestations : Vannes Côté Jardin, Livr'à Vannes, Eté des potiers et Cinécran dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR	45	David ROBO, Fabien LE GUERNEVÉ, Gérard THEPAUT, Monique JEAN, Mohamed AZGAG, Christine PENHOUE, François ARS, Hortense LE PAPE, Michel GILLET, Nadine PÉLERIN, Latifa BAKHTOUS, Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Virginie TALMON, Patrick MAHE O'CHINAL, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Alain Michel RICHER, Eric ROUILLON, Marie CLEQUIN, Jean-Pierre RIVERY, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Annaïck BODIGUEL, Patrice KERMORVANT, Anne LE HENANFF, Frank D'ABOVILLE, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Elen KERGUERIS, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Catherine LE TUTOUR, Simon UZENAT, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET, Marie-Noëlle KERGOSIEN, Guillaume AUFFRET, François RIOU
CONTRE	0	
ABSTENTION(S)	0	
Élus(es) n'ayant pas voté	0	

Point n° : 11

Séance du Conseil Municipal du 06 février 2023

CULTURE-EVENEMENTIEL

Jazz - Développement intercommunal du projet évènementiel et culturel - Ville de Vannes et Golfe du Morbihan-Vannes agglomération - Convention

M. Patrick MAHE O'CHINAL présente le rapport suivant :
Golfe du Morbihan-Vannes agglomération (GMVa) et la Ville de Vannes souhaitent associer leurs forces pour créer un nouvel évènement Jazz rayonnant sur l'ensemble du territoire et qui se déroulera à terme sur les quatre saisons de l'année, « Jazz en Ville », porté par Vannes, étant un pilier de ce projet.

Le développement des premières manifestations, dès 2023, sur le territoire intercommunal nécessite la mise en place d'une organisation provisoire et partenariale, dans ce cadre :

la ville de Vannes s'engagerait à :

- accompagner la mise en place de ce projet en participant aux réunions mises en place par GMVa,
- organiser l'édition 2023 de Jazz en Ville, comme les années passées, sous sa seule responsabilité tant artistique que logistique ou financière,
- mettre à disposition un chargé de production du service évènementiel à hauteur de 30% de son temps de travail,
- mettre à disposition la direction artistique à hauteur de 40%.

Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération s'engagerait à :

- assurer les différentes étapes du projet pour la mise en œuvre en 2023 d'un programme d'Education Artistique et Culturelle, proposé aux écoles du territoire pour l'année scolaire 2023/2024, et la première édition des Christmas Deiz en décembre.
- mettre en place un comité de suivi Jazz qui validera la programmation des différentes manifestations proposées dans ce projet. Ce comité sera composé d'élus intercommunaux, d'élus de la Ville de Vannes et de personnalités qualifiées.
- financer à hauteur de 70 000 € la coordination partenariale du projet Jazz, pilotée par la direction artistique accompagnée d'un poste de chargé de production (30% ETP).

Cette convention serait conclue jusqu'au 31 décembre 2023.

Vu l'avis des Commissions :

Politiques Publiques
Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre Golfe du Morbihan-Vannes agglomération et la Ville de Vannes sur le développement intercommunal du projet évènementiel et culturel Jazz ;
- d'autoriser le Maire à désigner les membres du comité de suivi ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

Débat

M. LE MAIRE : On peut se réjouir de cette mission partagée entre les collectivités, la Ville qui portait déjà Jazz en ville, l'agglomération qui portait les hivernales du jazz, mais aussi des associations, je pense à Jazz in Plescop, Jazz in Monterblanc. Il y a une envie commune avec les associations, avec les collectivités, avec le conservatoire, puisqu'il y a une section jazz. On a envie de dire que sur ce territoire, le jazz a une existence, il a beaucoup d'aficionados. Je crois beaucoup en la montée en puissance du jazz sur ce territoire avec un directeur artistique qui porte bien cette philosophie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR	45	David ROBO, Fabien LE GUERNEVÉ, Gérard THEPAUT, Monique JEAN, Mohamed AZGAG, Christine PENHOUE, François ARS, Hortense LE PAPE, Michel GILLET, Nadine PÉLERIN, Latifa BAKHTOUS, Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Virginie TALMON, Patrick MAHE O'CHINAL, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Alain Michel RICHER, Eric ROUILLON, Marie CLEQUIN, Jean-Pierre RIVERY, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Annaïck BODIGUEL, Patrice KERMORVANT, Anne LE HENANFF, Frank D'ABOVILLE, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Elen KERGUERIS, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Catherine LE TUTOUR, Simon UZENAT, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET, Marie-Noëlle KERGOSIEN, Guillaume AUFFRET, François RIOU
CONTRE	0	
ABSTENTION(S)	0	
Élus(es) n'ayant pas voté	0	

Point n° : 12

Séance du Conseil Municipal du 06 février 2023

CULTURE-EVENEMENTIEL

Festival d'Arvor - Convention d'objectifs et de moyens 2023-2024

Mme Nadine PELERIN présente le rapport suivant :

L'association festival d'Arvor a pour vocation d'organiser le festival du même nom qui se tiendra aux mois d'août 2023 et 2024.

Forte du succès rencontré en 2022, elle entend amplifier ses actions en gardant pour objectif la mise en avant de la culture bretonne, actuelle, vivante et ouverte sur le monde.

La programmation prévoit de nombreux concerts et fest-noz le soir ainsi que des journées complètes de festivité animées par des groupes d'arts de rue, des initiations pour tous à la langue bretonne ainsi que des initiations à la danse et la musique bretonnes.

Des actions de médiation seront proposées, en coordination avec les centres socio-culturels, en direction des publics habituellement éloignés des événements culturels, des animations seront menées vers l'Education Artistique et Culturelle (EAC) tout en s'attachant, pendant la durée de l'évènement, à mettre en valeur les lieux emblématiques de notre patrimoine historique et culturel.

Il est proposé que la ville de Vannes soutienne l'association à hauteur de 110 000 euros par an.

Vu l'avis des Commissions :

Politiques Publiques
Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens 2023-2024 avec l'association festival d'Arvor ci-annexée ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

Débat

M. RIOU : La question porte sur la convention d'objectifs et de moyens. L'article quatre de cette convention prévoit que, dans le louable souci de développer des actions de médiation à destination des publics de quartier je cite, une vingtaine de places sera réservée gratuitement à destination des publics de quartier. Outre que ce chiffre d'une vingtaine paraît un petit peu dérisoire au regard de la taille des quartiers et du public concerné, pourquoi ne pas prévoir que certaines manifestations soient organisées dans ces quartiers, en lien avec les centres socio-culturels et avec les associations de quartier ? Parce que très franchement si l'objectif c'est d'aller rechercher ces populations, 20 places gratuites, il vaut mieux ne pas le mettre.

M. LE MAIRE : Nous avons déjà le cercle celtique qui est basé aux ateliers de Menimur et qui intervient déjà dans les différents quartiers, ce n'est pas écrit dans la convention, mais des actions et des manifestations sont prévues dans les deux quartiers « Politique de la Ville ». Je rappelle que pendant et en dehors du festival, comme nous avons une convention d'objectifs et de moyens avec le RCV ou les joueurs interviennent dans les écoles, je rappelle que là, le festival c'est une journée, le 15 août, donc ce sera à d'autres moments de l'année éventuellement.

M. RIOU : Je m'excuse d'insister mais cette journée est symbolique et c'est un peu dommage de ne pas en profiter pour, au regard de tout ce que nous nous sommes dit tout à l'heure, sur les projets des 3 centres socioculturels, c'est vraiment dommage de se priver de la possibilité d'organiser dans les quartiers quelque chose, ça ne me paraît pas insurmontable. Et franchement j'aimerais bien que dans la convention d'objectifs et de moyens, ça puisse figurer.

M. LE GUERNEVÉ : Les 20 places, c'est pour le seul spectacle payant qui aura lieu au Palais des arts pour le concert de Denez Prigent. D'ailleurs, la billetterie est en ligne, vous pouvez acheter vos places dès à présent. Dans le cadre de la convention, nous prévoyons 20 places qui sont prévues pour accompagner un groupe mais ce n'est pas le seul accompagnement, nous ne les emmenons pas juste au spectacle. L'association du festival travaille avec nos services et nos centres sociaux pour justement pouvoir déployer des projets culturels en lien avec la culture bretonne au sein des quartiers. Il y a tout un projet de collectage qui est prévu auprès des habitants. Et puis il y aura un projet, je ne veux pas dévoiler toute la programmation aujourd'hui, un projet culturel d'ampleur qui met en avant la culture habitante des quartiers de Menimur et Kercado, qui va être déployé dans le cadre du festival, et qui dans la droite lignée de ce qui ressortait des Assises de la culture, est de valoriser la culture habitante et de valoriser les droits culturels au sein des quartiers.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

POUR	45	David ROBO, Fabien LE GUERNEVÉ, Gérard THEPAUT, Monique JEAN, Mohamed AZGAG, Christine PENHOUE, François ARS, Hortense LE PAPE, Michel GILLET, Nadine PÉLERIN, Latifa BAKHTOUS, Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Virginie TALMON, Patrick MAHE O'CHINAL, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Alain Michel RICHER, Eric ROUILLON, Marie CLEQUIN, Jean-Pierre RIVERY, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Annaïck BODIGUEL, Patrice KERMORVANT, Anne LE HENANFF, Frank D'ABOVILLE, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Elen KERGUERIS, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Catherine LE TUTOUR, Simon UZENAT, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET, Marie-Noëlle KERGOSIEN, Guillaume AUFFRET, François RIOU
CONTRE	0	
ABSTENTION(S)	0	
Élus(es) n'ayant pas voté	0	

Point n° : 13

Séance du Conseil Municipal du 06 février 2023

CULTURE-EVENEMENTIEL

Vannes Photos Festival - Protocole d'accord transactionnel

Mme Nadine PELERIN présente le rapport suivant :

Par convention en date du 7 octobre 2021, la direction artistique de Vannes Photos Festival a été confiée à l'association IMAGO'ART, représentée par Monsieur Patric CLANET, pour les éditions 2022 et 2024 du festival, celle-ci assurant également la mission de conseil artistique pour le Kiosque jusqu'en 2024.

La situation économique s'est fortement dégradée depuis la signature de cette convention. Comme nombre de collectivités territoriales contraintes à des arbitrages, la ville de Vannes a décidé de modifier le périmètre de sa politique événementielle en ajustant ou en supprimant certains événements, permettant ainsi de développer ou de consolider d'autres manifestations qui rayonnent au niveau national ou local.

Ainsi, dans ces circonstances imprévisibles, la ville a souhaité mettre fin à Vannes Photos Festival et, en conséquence, à la convention de direction artistique susvisée.

Le protocole d'accord transactionnel, convenu entre les parties, organise ainsi les modalités amiables de règlement de la résiliation de la convention du 7 octobre 2021 et permettra, par ailleurs, de prévenir la naissance de tout contentieux entre les parties.

Il est ainsi convenu d'indemniser l'association IMAGO'ART pour la non-exécution des prestations prévues jusqu'en 2024.

Vu l'avis des Commissions :

Politiques Publiques
Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- d'approuver la signature d'un protocole transactionnel entre la ville et l'association IMAGO'ART définissant les modalités amiables de résiliation de la convention du 7 octobre 2021 ;
- d'autoriser le Maire à signer le protocole transactionnel ;
- d'autoriser le règlement de l'indemnité de 15 000 euros (quinze mille euros) convenue entre les parties.

- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

Débat

M. UZENAT : Je dois vous avouer tout d'abord notre surprise s'agissant de cette délibération parce que le protocole transactionnel que nous proposons de valider n'est pas fourni. De notre point de vue, la délibération en tant que telle, devrait être reportée parce que nous demandons bien d'approuver la signature d'un protocole transactionnel. Le document n'est pas porté à la connaissance des élus, donc de mon point de vue, le vote ne peut pas avoir lieu aujourd'hui.

M. LE MAIRE : Le Conseil d'État du 11 septembre 2006, commune de Théoule-sur-Mer indique que nous n'avons pas à fournir le protocole. Nous fournissons les éléments, mais pas le protocole.

M. UZENAT : D'accord, en plus ce n'est pas un oubli, c'est volontaire. Mais nous avons eu d'autres protocoles transactionnels par le passé qui avaient bien été soumis. Je vous avoue que, à partir du moment où, sauf s'il y a des choses qui ne doivent pas être portées à notre connaissance, je ne comprends pas bien cette démarche pour le coup volontaire, parce que comme la réponse vous a été fournie, les éléments étaient donc préparés. Nous ne nous retrouvons pas dans cette méthode. En tout état de cause, ce bordereau est pour nous l'occasion d'évoquer les différentes annonces que nous avons découvertes dans la presse à travers vos vœux auxquels nous avons assisté en ce début d'année. Nous devons vous avouer, alors non pas notre surprise, parce que ça fait maintenant quelques années que nous siégeons dans cette assemblée, mais nous pensions que vous aviez renoncé en tout cas aux travers les plus marquants de cette méthode où finalement, c'est le fait accompli qui prédomine. Alors nous ne contestons pas, loin de là, le travail réalisé dans le cas des Assises de la culture. Je rappelle que sur le précédent mandat, nous avons demandé en lien avec les Assises, que nous avons aussi souhaité relancer sur le sport, que puissent avoir lieu des Assises de la culture. Donc nous avons eu l'occasion à plusieurs reprises de saluer cette initiative, je le dis en regardant votre adjoint. Pour autant, des Assises de qualité, je n'en disconviens pas, c'est très net, qui ont mobilisé les acteurs du territoire, là aussi, pas de contestation possible. Mais ces Assises ne sauraient remplacer le travail préalable associant les élus de la collectivité. Or, ce n'est pas ce qui s'est passé très clairement. Des Assises doivent permettre d'alimenter, de nourrir la réflexion et là nous avons découvert qu'en fait, il y a eu travail et qu'ensuite avec votre équipe vous avez pris des décisions, vous en avez fait communication et finalement nous nous retrouvons, ce n'est même pas en queue de peloton, ce n'est même pas la voiture balai, pour éventuellement valider un protocole d'accord transactionnel que nous n'avons même pas. Etant entendu, que tout le reste a été décidé, sans qu'à aucun moment, nous ne soyons associés. Donc là vraiment, nous tenons à dénoncer cette méthode parce que les enjeux sont quand même d'importance. Nous parlons bien de la culture. Nous parlons aussi de l'identité de notre ville à travers l'événementiel. Lors du débat budgétaire du 5 décembre dernier, dans une phrase toute particulière, page 12 du rapport de présentation du budget où il est dit, je cite « une réflexion portée sur l'événementiel dans la ville, en lien avec le compte 6228 ». Alors, il fallait vraiment porter attention à cela, mais j'avais extrait cette phrase, et je vous avais interrogé à l'époque en vous disant : de quelle réflexion s'agit-il ? Quelles sont les évolutions envisagées ? J'ose à peine imaginer que vous ayez mobilisé tous vos services 24 heures sur 24, entre le 5 décembre et le 7 janvier pour aboutir à vos annonces. Donc ça veut bien dire que lors de ce conseil municipal du 5 décembre, l'essentiel des décisions était déjà acté. Nous avons donc pris acte de votre refus de répondre à nos questions. Nous découvrons ensuite ces annonces dans la presse. Nous le regrettons parce qu'encore une fois sur l'événementiel, il y a très probablement, c'est même certain, des évolutions souhaitables. Mais ça ne veut pas dire que vous devez vous dispenser de pouvoir consulter vos élus. Qu'il n'y ait pas de

méprise à notre endroit, nous ne réclamons pas la cogestion, ça n'a jamais été le cas, mais de pouvoir échanger librement avant que les annonces soient faites publiquement. Sur l'événementiel, nous avons eu l'occasion de le dire, il y a quelques jours, notamment sur les fêtes historiques dont nous regrettons l'abandon brutal dès cette année. Nous pensons qu'il y aurait pu avoir la possibilité au mois de juillet, au moins, d'organiser une dernière édition peut-être dans un format réduit, mais pour donner la possibilité à ces milliers de bénévoles, je le dis d'autant plus que votre adjoint était un fidèle de l'événement. J'ai eu l'occasion d'y participer moi aussi, il y avait un attachement très fort. Je ne fais pas de procès d'intention à la nouvelle formule, mais je pense que ça aurait mérité qu'au moins nous puissions avoir ce temps, y compris en hommage à son fondateur, à son animateur historique, dont les éclats de voix nous manqueront sans doute entre le 13 et le 14 juillet. Sur l'événementiel, Vannes photos festival est abandonné. Nous avons eu l'occasion par le passé, là aussi, de dire qu'à chaque fois vous naviguiez à vue, nous découvrions les annonces, création d'un festival photos, passage à la biennale. A aucun moment des différentes étapes, nous avons été sollicité. Lors du bilan intermédiaire fourni au printemps dans le cadre des Assises, Vannes photos festival ressortait plutôt favorablement des enquêtes et puis finalement nous arrivons à la fin de l'année, nous ressortons avec cette annonce d'abandon, sans aucune consultation. Sur les équipements, là aussi, ça a été un peu évoqué avec en particulier le conservatoire, mais quand nous vous avons interrogé, c'était en effet une délocalisation temporaire, le temps des travaux. Là, nous découvrons qu'elle est définitive, c'est quand même, l'un des gros équipements de la commune, à aucun moment, nous en avons échangé préalablement. Alors se pose la question de l'avenir des Carmes, pour le musée se pose aussi la question de l'avenir de la Cohue. Nous remettons quand même aussi sur la table, l'avenir d'une véritable médiathèque de centre-ville parce que nous considérons que l'équipement actuel n'est pas satisfaisant. Tout cela pour dire que les enjeux sont tels, qu'aujourd'hui ça aurait mérité, très clairement des échanges préalables, en tout cas vraiment, nous regrettons et c'est bien peu de le dire, cette méthode. Vous dites que la politique, c'est du pragmatisme, très certainement, nous ne contestons pas votre capacité à faire des choix mais cela ne doit pas vous empêcher de nous associer en amont et de pouvoir aussi nous écouter. Parce qu'il peut arriver parfois que nous ayons quelques bonnes idées, alors vous direz, pas souvent, mais ça peut arriver. Vous en avez même repris quelques-unes, parfois avec quelques années de retard, mais en tout cas c'est l'avantage et toute la vertu de la démocratie. Si jamais, vous le maintenez, nous ne participerons pas au vote d'une part parce que nous contestons le fait de ne pas avoir connaissance du protocole et puis parce qu'en fait la décision, à aucun moment, ne nous a été soumise. Donc je ne vois pas pourquoi nous participerions à ce vote. Simplement sur le port, sur la rive gauche, il y a la question du café du kiosque, qui est accolé à l'espace culturel. Visiblement, il y a eu quelques ratés, parce qu'il devait y avoir un renouvellement pour l'exploitation, il a été fermé. Il est quand même regrettable, même si nous sommes plutôt en basse saison, mais que celui-ci ne soit pas exploité. Puis enfin sur vos propos par rapport au cinéma quand vous disiez que la ville n'était pas à l'initiative mais qu'elle regarderait avec attention la demande de l'exploitant. Sauf si les propos ont été trahis, votre 1er adjoint a bien évoqué de façon hypothétique, certes, le site des Capucins pour l'implantation, donc cela veut dire qu'il y a une réflexion qui est plutôt bien avancée. De la même façon que le « 113 rue du commerce » était normalement dévolu plutôt promoteur historiquement, avant le projet d'implantation du conservatoire, pour l'édification de logements, là visiblement, c'est sans doute décalé. Donc c'est vrai que sur tout cela nous n'avons pas non plus d'informations. Nous espérons vraiment que ce type de démarche sur des projets et des équipements aussi importants ne se reproduira pas.

M. LE MAIRE : Oui effectivement sur le cinéma, nous sommes proactifs mais c'est un privé qui va conduire le projet, ce n'est pas la ville. Chacun a pu lire et entendre que le cinéma va mal, nous avons plutôt eu une fin d'année qui a été sauvé par un « blockbuster ». Il y a des films français qui marchent très bien en début d'année, nous espérons que le cinéma aille de mieux en mieux, nous avons besoin de cet art pour éveiller nos consciences, nos enfants et pour prendre du bon temps.

M. UZENAT : Je l'entends bien mais nous sommes bien sur un opérateur privé certes, mais

un foncier public. Donc à partir du moment où la ville est directement concernée, son engagement ou son refus d'engagement est une condition sine qua non de la réalisation du projet.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas fait d'annonce, vous me dites que je concentre tout à moi, j'ai juste dit qu'il y aurait des changements et des évolutions en 2023 lors de mes vœux. J'ai laissé les adjoints faire des annonces après avoir beaucoup travaillé.

M. UZENAT : Nous sommes bien d'accord que l'exécutif municipal est un collectif donc, que de la même façon, vous endossez les propos de vos adjoints. Je pense que les propos que vous tenez sont endossés par vos adjoints. C'est le principe de la solidarité dans l'exécutif donc c'est indifféremment.

M. LE MAIRE : Ça c'est vrai c'est la méthode Robo, le collectif !

M. UZENAT : Le collectif dans une méthode que nous ne partageons pas, il ne faut quand même pas renverser la charge de la preuve.

M. LE GUERNEVÉ : Je vous remercie de saluer la démarche qui était la nôtre de démocratie culturelle pour les Assises de la culture, nous ne l'avons jamais fait. Nous l'avons fait, et laissez-moi penser que nous l'avons plutôt bien fait quand même parce que nous avons vraiment été à l'écoute, nous avons pris le temps, nous ne l'avons pas bâclé en 15 jours, nous avons pris un an et demi. Donc nous avons pris le temps d'écouter, nous avons concerté, nous avons consulté, et puis nous avons construit, je dirais même que nous avons co-construit. Ce n'est pas dans notre vocabulaire habituellement, nous avons « co-construit », ce que nous avons proposé à la restitution des Assises de la culture où je rappelle aussi que l'ensemble des élus de cette assemblée ont été conviés et plusieurs d'entre nous, y ont participé. Nous avons été à l'écoute même des minorités, je le répète, nous avons Franck POIRIER pour ne pas le citer, qui avait fait des propositions sur la culture scientifique que nous avons repris dans ce cadre-là. Monsieur RIOU a aussi proposé, pas dans le cadre des Assises, mais il nous a quand même proposé un travail sur le débat et donc nous l'avons intégré dans notre démarche d'éducation artistique et culturelle. Donc nous sommes vraiment à l'écoute aussi de ce que vous nous proposez, et nous l'intégrons dans les politiques que nous menons, nous ne sommes pas obtus à ce que vous pouvez nous dire. Dans le cadre de la commission qui a préparé ce conseil municipal, il y a eu la présentation et le débat était ouvert sur la politique événementielle, ça a été l'occasion de beaucoup de changements, ça a été évoqué et débattu, et pour le reste des annonces, progressivement nous proposerons des délibérations et elles seront évidemment travaillées et débattues en commission puis dans cette instance. Vous parlez des fêtes historiques, ça va être un changement et nous avons déjà pris cette décision avant que Jean-Philippe ne nous quitte. Il était au courant évidemment, nous avons échangé avec lui, je l'ai vu et Nadine l'a vu. Je suis très attaché aux fêtes historiques, je les fais depuis 1998, j'étais un peu plus jeune que je ne le suis aujourd'hui, je n'ai pas raté une seule édition à part celle de 2020, mais parce que c'est la condition sanitaire qui a fait qu'elle ne s'est pas tenue. Nous le savions et Jean-Philippe le savait aussi, il fallait absolument que nous fassions évoluer le concept, il n'avait pas beaucoup évolué depuis 36 ans, si ce n'est la disparition des tableaux qui donnaient beaucoup de sens historique, des valeurs historiques à ces festivités. Aujourd'hui, les fêtes historiques cela consistait à deux défilés et un feu d'artifice sur deux jours. Il fallait que nous lui donnions plus de corps. Nous avons écouté les vannetais qui ont été nombreux à nous répondre pendant les Assises de la culture et ils nous ont dit « vous faites tout pour les touristes, c'est tout en juillet et août, il n'y a plus rien après ». Nous avons donc décidé de maintenir le jazz en juillet, le festival d'Arvor en août et puis de développer de nouveaux événements en septembre, avec notamment les Émancipées. Nous avons pu en débattre tant dans les Assises qu'au conseil d'administration des Scènes du golfe avec l'Échonova. Si je n'étais pas persuadé et convaincu que ce que nous allons faire et que nous allons proposer pendant les journées du patrimoine, avec les figurants des fêtes historiques qui vont être sollicités pour y participer, nous n'y serions pas allés. Si je n'étais pas intimement persuadé que ce serait bien et que les figurants s'y retrouveraient, nous ne

l'aurions pas fait. Si je sais que ce que nous allons proposer est de qualité et je sais que nous allons nous y retrouver. Pour le 113 rue du commerce, le conservatoire, aujourd'hui nous allons pouvoir proposer, nous allons pouvoir mettre en application le projet d'établissement que nous avons voté le 31 janvier 2022 et mettre en place le nouveau label que nous sollicitons et que nous avons voté tout à l'heure. Parce que le projet va pouvoir se développer dans un bâtiment adapté. Or aujourd'hui le projet que nous avons doit s'adapter au bâtiment, le 113 est une vraie opportunité. Il y a eu des groupes de travail avec l'ensemble des enseignants et des personnels administratifs et techniques du conservatoire sur un schéma fonctionnel qui va nous permettre d'avoir un vrai projet sur ce site et pouvoir regrouper les équipes pédagogiques qui sont aujourd'hui réparties sur quatre sites différents, éclatés dans la ville et ainsi poursuivre notre politique culturelle hors les murs dans les centres socio-culturels. Cela va vraiment dans le bon sens.

M. UZENAT : L'intime conviction, c'est bien ; dans une instance démocratique, la délibération collective, c'est mieux, surtout sur des décisions aussi importantes que celle-là. Vous avez évoqué les Assises de la culture pendant un an et demi, encore une fois nous ne contestons pas l'utilité et la qualité du travail qui a été réalisé, à aucun moment, mais justement parce que ces Assises ont duré un an et demi, il y avait toute possibilité, régulièrement peut-être au bout de 6 mois, puis un an et puis avant la fin de l'année 2022. Si vous souhaitiez, c'est votre droit, faire des annonces début 2023, échanger sur vos intentions parce que vous évoquez des contributions certes, mais à aucun moment les annonces que vous avez faites en ce début d'année n'ont été versées aux débats. Quand vous faites référence à la commission qui s'est tenue avant ce conseil, toutes les annonces avaient été préalablement faites, donc c'est du service après-vente évidemment. Nous nous disons qu'il est quand même important sur ces événements d'ampleur, sur ces équipements d'ampleur, sur la politique culturelle, que le débat puisse avoir lieu en amont. Vous l'avez rappelé aussi les fêtes historiques, 36 ans, la réalité c'est que même si elles étaient en juillet, ces fêtes ne concernaient pas que les touristes. Vous le savez aussi bien que nous, sur les dizaines de milliers de personnes qui assistaient à l'événement, vous avez aussi beaucoup d'habitants de notre territoire, ça fait écho aux débats que nous avons eu tout à l'heure sur les contrats de projets. Beaucoup d'habitants de notre ville qui n'ont pas les moyens de partir en vacances, et pour qui c'était aussi un moment de fête pour les enfants, pour les familles. De la même façon, vous annoncez le repositionnement des Émancipées au mois de septembre comme la nouvelle festivité autour du patrimoine en lien avec les journées européennes du patrimoine. Nous avons deux événements potentiellement d'ampleur quand même au mois de septembre, il n'y a pas eu de débat non plus sur cette reprogrammation. La présence en mars, nous avons bien compris votre cible des 18-35 ans, mais la présence en mars pouvait avoir aussi l'utilité sur ces fameuses ailes de saison et tout ça à aucun moment n'a fait l'objet de discussions. Encore une fois, nous dénonçons vraiment cette méthode, nous espérons que ces travers pourront être corrigés, qu'à tout le moins avant que les décisions très opérationnelles soient prises, ils puissent y avoir des temps d'échanges dans le respect de votre capacité à décider. Ce n'est pas du tout ce que nous contestons mais là, il s'agit bien d'événements et d'équipements qui nous dépassent, qui dureront bien après nous. J'en appelle à cette attention accordée à la délibération collective en amont de la décision et des annonces publiques. Je vous remercie.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR	39	David ROBO, Fabien LE GUERNEVÉ, Gérard THEPAUT, Monique JEAN, Mohamed AZGAG, Christine PENHOUE, François ARS, Hortense LE PAPE, Michel GILLET, Nadine PÉLERIN, Latifa BAKHTOUS, Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Virginie TALMON, Patrick MAHE O'CHINAL, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Alain Michel RICHER, Eric ROUILLON, Marie CLEQUIN, Jean-Pierre RIVERY, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Annaïck BODIGUEL, Patrice KERMORVANT, Anne LE HENANFF, Frank D'ABOVILLE, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Elen KERGUERIS, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Catherine LE TUTOUR, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET, Marie-Noëlle KERGOSIEN, Guillaume AUFFRET
CONTRE	0	
ABSTENTION(S)	1	François RIOU
Élus(es) n'ayant pas voté	5	Simon UZENAT, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS

Point n° : 14

Séance du Conseil Municipal du 06 février 2023

CULTURE-EVENEMENTIEL

Jeux Olympiques Paris 2024 - Vannes ville-étape du relais de la flamme - Convention

M. Michel GILLET présente le rapport suivant :

Les 33^{ème} Olympiades de Paris 2024 seront le plus grand événement jamais organisé en France.

Elles se tiendront du 26 juillet au 11 août 2024, 16 jours durant lesquels la France, Paris et les différentes villes hôtes et villes étapes seront à l'honneur.

Ces jeux, tradition millénaire et universelle, sont une combinaison unique de rendez-vous sportifs, culturels, de programmations artistiques et de performances événementielles.

Le département du Morbihan, en tant qu'échelon pivot, va recevoir et financer le relais de la flamme olympique pour une journée et souhaite que Vannes soit la ville-étape en accueillant la fin de son parcours et les festivités associées.

Le relais de la flamme marque le début des célébrations des jeux olympiques en permettant au public de venir le soutenir.

Trois temps forts sont prévus :

- La parade active,
- Les célébrations et animations,
- L'allumage du chaudron.

Pour ce faire, la convention, ci-annexée, liant le comité d'organisation de Paris 2024 avec la ville de Vannes, cadre les grandes étapes de cette coopération.

Vu l'avis des Commissions :

Politiques Publiques
Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- d'approuver les termes de la convention, ci-annexée, entre le comité d'organisation des jeux olympiques Paris 2024 et la ville de Vannes ;

DELIBERATION

- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

Débat

M. RIOU : Je me réjouis de siéger dans cette instance parce que cela me permet d'enrichir mon vocabulaire. J'ai découvert dans les documents joints à cette délibération qu'il existait un « marketing d'embuscade ». Plus sérieusement, dans ce volumineux dossier n'apparaît nulle part le coût de l'opération et pour cause, le Département du Morbihan prend à sa charge la dépense. Ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas un coût pour la ville de Vannes et compte tenu de l'ampleur de la manifestation, ce coût nous pouvons penser qu'il sera conséquent en termes de mobilisations d'équipements, en termes de mises à disposition de personnel. Je trouve dommage que rien ne soit présenté sur cette dimension du coût, c'est ma première remarque. D'autre part, vous avez certainement lu dans la presse qu'autour de l'organisation des jeux olympiques, des discussions extrêmement importantes sont engagées avec le CIO (Comité International Olympique) sur la question de l'implication du principe de neutralité des jeux olympiques et de façon extrêmement concrète sur la perspective de la réintégration ou non des russes et biélorusses dans les jeux olympiques. Avec la menace que si la Russie et la Biélorussie étaient réintroduites dans les jeux olympiques, l'Ukraine les boycotterait. Ça veut donc dire que les apports que nous attendons de cette manifestation, en terme d'image, s'il s'avérait que des discussions importantes tournaient autour de cette idée de la participation ou non de l'Ukraine, les attentes importantes, que nous attendons en terme d'image, ne sont pas aussi avérées que celles-là. Je maintiens ma question sur une estimation de ce que ça va représenter pour la Ville que le fait d'être la Ville-étape.

M. LE MAIRE : Aujourd'hui, nous ne savons pas comment ça va se passer, nous ne savons pas si ça va être un passage éclair ou pas, à Vannes. Je vais prendre un exemple, je vais comparer la Redadeg qui est arrivée à Vannes, mais parfois elle ne fait que traverser Vannes. Est-ce que ça va être une dizaine de relieurs sur la ville ? Est-ce qu'il va y avoir des manifestations autour pour les enfants ? Est-ce que les clubs vont être associés ? Est-ce que c'est une halte à Vannes ? Est-ce que le Département invite plein de monde ? Nous ne savons rien du tout aujourd'hui. Je ne suis pas en mesure de vous dire le coût de l'accueil de la flamme olympique à Vannes mais nous vous le donnerons M. RIOU quand l'opération se sera déroulée. Il faut voter sur le principe M. RIOU, vous n'êtes pas obligés de participer au vote effectivement, vous pouvez voter contre, comme vous voulez.

Mme MONNET : Les jeux olympiques sont un moment majeur pour le sport en général. Le relais de la flamme olympique est un moment particulier, un symbole qui relie les peuples et les cultures. Tous s'unissent et se retrouvent autour des valeurs du sport, de son esprit d'ouverture, de respect et de partage. Que la Ville de Vannes soit l'une des villes étape est une bonne nouvelle pour les vannetaises et les vannetais et tous les sportifs, tous les clubs et associations qui font vivre le sport à Vannes, au quotidien auprès des petits et grands, auprès des filles et des garçons. Ce moment raisonnera comme un signe de reconnaissance pour chacun d'eux, pour chacune des activités sportives représentées aux jeux olympiques. Parce que les jeux olympiques sont ce moment si particulier où tous les sports auront leur espace de diffusion médiatique, et en particulier ceux qui en bénéficient le moins en temps normal. Tous les athlètes, au féminin comme au masculin, auront alors cette visibilité qu'ils espèrent toujours plus grande au quotidien. En effet, pour grand nombre de ces sportives et sportifs, c'est déjà un sport que de défendre leur pratique auprès des sponsors, des collectivités et des pratiquants eux-mêmes. Les clubs bataillent quotidiennement pour trouver des nouvelles recrues, détecter des nouveaux talents, les garder dans leur club et faire vivre leur sport. Je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que la visibilité n'est pas la même pour le badminton que pour l'athlétisme, elle n'est pas la même pour l'escalade que pour la natation, elle n'est pas la même pour le tennis de table que pour le foot, et milles exemples sont encore possibles. L'ensemble des clubs ont besoin de la force de tels événements pour rendre leurs actions encore plus utiles à la société. Parce que la

pratique d'un sport, quel qu'il soit, est bon pour la santé, largement conseillé dans la prévention des pathologies chroniques ou dans le traitement des affections de longue durée ; parce que la pratique d'un sport est source de bien-être et de plaisir, réduisant le stress, améliorant la qualité du sommeil, agissant comme un antidépresseur ; parce que la pratique d'un sport au sein d'un club ou d'une association renforce le lien social, l'autonomie et la confiance, la persévérance et l'épanouissement ; le sport ne doit pas être vu uniquement comme générateur de flux économiques importants comme c'est trop souvent le cas dans les orientations politiques. Il doit être vu et mesuré en économie de frais, que ce soit de santé, de sécurité ou d'éducation. Être ambitieux dans ses politiques sportives doit amener à considérer toutes les pratiques sportives comme utiles de façon égalitaire car tous les citoyens et tous les citoyens doivent y trouver leur compte par un choix libre et non contraint par manque d'équipements ou de structures d'accueils. La tâche n'est pas simple, et saison après saison, effort après effort, la progression est possible à tous les niveaux. Que ce moment si particulier du passage de la flamme olympique à Vannes puisse réchauffer nos cœurs, nos stades et nos salles sportives à Vannes ! Nous nous réjouissons donc que le parcours de la flamme olympique puisse faire étape dans notre ville et nous voterons bien sûr pour ce bordereau.

M. LE MAIRE : Merci Mme MONNET, cela me permet de souligner, vu que vous parlez du sport et des sportifs professionnels et amateurs, vu les rémunérations qu'ils peuvent avoir, l'amendement déposé par Jimmy PAHUN, Député de la circonscription d'Auray, pour faire effectivement la reconnaissance de tous ces hommes et ces femmes qui s'entraînent de longues années avec très peu de partenaires, très peu de sponsors pour pouvoir faire les jeux olympiques. Nous pouvons que saluer ces amendements déposés par notre ami, Jimmy PAHUN, dans le cadre de ce projet de loi déposé par le gouvernement auquel je suis favorable. M. UZENAT, vous interrogez la presse pour savoir si j'étais favorable à ce projet de loi, je vous confirme que oui.

ADOpte A LA MAJORITE

POUR	44	David ROBO, Fabien LE GUERNEVÉ, Gérard THEPAUT, Monique JEAN, Mohamed AZGAG, Christine PENHOUEt, François ARS, Hortense LE PAPE, Michel GILLET, Nadine PÉLERIN, Latifa BAKHTOUS, Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Virginie TALMON, Patrick MAHE O'CHINAL, Armelle MANCHEC, Patrick LALOux, Alain Michel RICHER, Eric ROUILLON, Marie CLEQUIN, Jean-Pierre RIVERY, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Annaïck BODIGUEL, Patrice KERMORVANT, Anne LE HENANFF, Frank D'ABOVILLE, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Elen KERGUERIS, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Catherine LE TUTOUR, Simon UZENAT, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET, Marie-Noëlle KERGOSIEN, Guillaume AUFFRET
CONTRE	1	François RIOU
ABSTENTION(S)	0	
Élus(es) n'ayant pas voté	0	

Point n° : 15

Séance du Conseil Municipal du 06 février 2023

RESSOURCES HUMAINES

Tableau des emplois - modifications

M. David ROBO présente le rapport suivant :

Pour répondre aux évolutions de l'organisation de l'administration, le tableau des emplois doit être régulièrement adapté. Les évolutions qui sont proposées aujourd'hui concernent des modifications d'intitulés de poste, des actualisations de temps de travail et des créations/suppressions de postes, pour les adapter au fonctionnement des services.

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 19 janvier 2023.

Vu l'avis de la Commission :

Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- d'approuver les modifications du tableau des emplois conformément à l'annexe jointe,
- d'ajouter que pour les postes de catégories A, B et C, que si l'emploi en question n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent contractuel en application de l'article 3-3 2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 qui autorise le recrutement d'un agent contractuel pour occuper un emploi permanent de catégorie A, B et C lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi.
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

Débat

M. UZENAT : Position traditionnelle pour notre groupe, abstentions.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR	40	David ROBO, Fabien LE GUERNEVÉ, Gérard THEPAUT, Monique JEAN, Mohamed AZGAG, Christine PENHOUE, François ARS, Hortense LE PAPE, Michel GILLET, Nadine PÉLERIN, Latifa BAKHTOUS, Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Virginie TALMON, Patrick MAHE O'CHINAL, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Alain Michel RICHER, Eric ROUILLON, Marie CLEQUIN, Jean-Pierre RIVERY, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Annaïck BODIGUEL, Patrice KERMORVANT, Anne LE HENANFF, Frank D'ABOVILLE, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Elen KERGUERIS, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Catherine LE TUTOUR, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET, Marie-Noëlle KERGOSIEN, Guillaume AUFFRET, François RIOU
CONTRE	0	
ABSTENTION(S)	5	Simon UZENAT, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS
Élus(es) n'ayant pas voté	0	

tableau des emplois - modification - Annexe 1

Direction Générale des Services :

Le poste N°15385 de secrétaire du cabinet des adjoints (F/H), actuellement vacant, est transformé en poste de chargé des usages bureautiques (F/H), au sein de la DSI. Ce poste est destiné à anticiper le départ en retraite de l'actuel agent en charge de la mission d'accompagnement du projet Office 365. Le poste doit être ouvert dans les filières administratives et techniques, dans les cadres d'emploi des rédacteurs et des techniciens, à temps complet 100%.

Pôle Animation Education :

Le poste de DGA proximité n'ayant plus d'objet, en raison de sa vacance et de la réorganisation des différents pôles, il est proposé de transformer ce poste de DGA du pôle proximité ouvert au cadre d'emploi des attachés, en poste de DGA pôle animation éducation. Cette transformation a pour objectif de permettre le recrutement du remplaçant de l'actuelle responsable, actuellement en maladie. Ce poste est créé dans les filières administratives et culturelles, dans les cadres d'emplois des administrateurs et des conservateurs du patrimoine. Le poste est toujours à temps complet.

Enfance Education :

Il est proposé d'augmenter la quotité du temps de travail du poste N° 15402 Agent de restauration scolaire et en accueil de loisirs (F/H) le passant ainsi de 45 à 55%, à compter du 1er mars 2023 (**intégration H.C**).

Le poste N°11514 d'agent polyvalent des écoles maternelles Armorique (F/H) passe d'un temps à 80% à 100%, à compter du 1er mars 2023 (**intégration H.C**).

Il est proposé de modifier l'intitulé du poste N°11287, passant d'agent de cuisine/agent de restauration (F/H) à agent de cuisine/agent de restauration scolaire et ALSH (F/H) et passer le poste d'un 80% à 90%, à compter du 1er mars 2023 (**intégration H.C**)

Suppressions des postes **vacants** suivants : 15401 agent de restauration scolaire et en accueil de loisirs (F/H), à 60%, 15397 agent de restauration scolaire et en accueil de loisirs (F/H) à 90%, 15403 agent de restauration Jacques Prévert (F/H) à 26%.

Un poste d'assistant administratif (F/H) est créé, à compter du 1er mars 2023, à temps complet, dans la filière administrative, dans le cadre d'emploi des adjoints

DELIBERATION

administratifs. Ce poste a pour objet l'accueil d'un agent en reclassement pour inaptitude physique.

Il y a lieu de créer un poste de cuisinier /agent polyvalent de production (F/H), en catégorie C, dans la filière technique (**fin du partenariat privé et reprise en gestion directe**).

→ Soit + 0,64 ETP

Culture :

Il y a lieu de créer :

- un poste d'assistant administratif (F/H), au sein du Patrimoine, dans la filière administrative, dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs, à temps complet, à compter du 1er mars 2023 (**pérennisation d'un poste existant cofinancé par GMVA**)
- un poste de gestionnaire base de données (F/H), afin de s'occuper de l'administration du logiciel Supremia. Le poste sera ouvert dans la filière culturelle, dans le cadre d'emploi des assistants de conservation du patrimoine, en catégorie B, à temps complet, à compter du 1er mars 2023, **dans la perspective de l'ouverture du futur musée.**

→ Soit + 2 ETP

→ Total Pôle Animation Education : + 2,64 ETP

L'ensemble des autres modifications, présentes dans le tableau des emplois annexé, correspondent à la mise en conformité des cadres d'emploi avec le grade de l'agent recruté sur le poste.

SOLDE : 2,64 ETP

Point n° : 16

Séance du Conseil Municipal du 06 février 2023

FINANCES

Demande de fonds de soutien à l'investissement local - 2023

Mme Catherine LE TUTOUR présente le rapport suivant :

Plusieurs opérations d'investissement concernant les équipements municipaux sont programmées pour l'année 2023 et peuvent être éligibles à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) accordée par l'Etat.

Pour l'exercice 2023, il est proposé de retenir les opérations figurant en annexe.

Vu l'avis de la Commission :

Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- d'approuver et d'inscrire au Budget primitif 2023 les opérations telles qu'indiquées en annexe ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR	45	David ROBO, Fabien LE GUERNEVÉ, Gérard THEPAUT, Monique JEAN, Mohamed AZGAG, Christine PENHOUE, François ARS, Hortense LE PAPE, Michel GILLET, Nadine PÉLERIN, Latifa BAKHTOUS, Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Virginie TALMON, Patrick MAHE O'CHINAL, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Alain Michel RICHER, Eric ROUILLON, Marie CLEQUIN, Jean-Pierre RIVERY, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Annaïck BODIGUEL, Patrice KERMORVANT, Anne LE HENANFF, Frank D'ABOVILLE, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Elen KERGUERIS, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Catherine LE TUTOUR, Simon UZENAT, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET, Marie-Noëlle KERGOSIEN, Guillaume AUFFRET, François RIOU
CONTRE	0	
ABSTENTION(S)	0	
Élus(es) n'ayant pas voté	0	

Point n° : 17

Séance du Conseil Municipal du 06 février 2023

FINANCES

Musée des Beaux-Arts/Hermine - Convention type de mécénat

M. Fabien LE GUERNEVE présente le rapport suivant :

La ville de Vannes s'est engagée dans une politique ambitieuse et innovante d'accès à la culture en développant notamment son offre muséale par la création d'un nouveau musée des beaux-arts, sur le site historique de l'ancien château de l'Hermine. Ce projet global et cohérent de valorisation du patrimoine mobilier et immobilier vannetais a pour objectif de répondre aux défis des musées du 21^e siècle mais également d'ouvrir aux publics, locaux et extérieurs, une partie des remparts protégés au titre des Monuments historiques et de réhabiliter ce secteur stratégique situé dans le Site Patrimonial Remarquable.

Ce chantier d'envergure a été confié à l'agence Nieto Sobejano, cabinet d'architecture espagnol à la renommée internationale, associée à l'architecte vannetais Richard Faure et au scénographe français Adrien Gardère, Équerre d'argent 2013, qui a réalisé notamment la scénographie du musée Louvre-Lens ou encore la Royal Academy of Arts de Londres.

Pour accompagner le financement de ce projet, il est proposé de mettre en œuvre une campagne de mécénat à destination des particuliers, des fondations et des entreprises.

Le mécénat consiste à apporter un soutien à un bénéficiaire d'intérêt général, comme une collectivité territoriale, sans contrepartie ou avec une contrepartie ne dépassant pas 25% du montant total du don, il permet ainsi au mécène de bénéficier d'avantages fiscaux conformément à l'article 238 bis du Code Général des Impôts.

Le montant minimum des dons serait de 50 euros. Au-delà de 1 000 euros, un conventionnement serait nécessaire pour régir les relations entre la Ville et les mécènes.

Vu l'avis des Commissions :

Politiques Publiques

Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- d'approuver la convention type annexée ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR	45	David ROBO, Fabien LE GUERNEVÉ, Gérard THEPAUT, Monique JEAN, Mohamed AZGAG, Christine PENHOUE, François ARS, Hortense LE PAPE, Michel GILLET, Nadine PÉLERIN, Latifa BAKHTOUS, Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Virginie TALMON, Patrick MAHE O'CHINAL, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Alain Michel RICHER, Eric ROUILLON, Marie CLEQUIN, Jean-Pierre RIVERY, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Annaïck BODIGUEL, Patrice KERMORVANT, Anne LE HENANFF, Frank D'ABOVILLE, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Elen KERGUERIS, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Catherine LE TUTOUR, Simon UZENAT, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET, Marie-Noëlle KERGOSIEN, Guillaume AUFFRET, François RIOU
CONTRE	0	
ABSTENTION(S)	0	
Élus(es) n'ayant pas voté	0	

Point n° : 18

Séance du Conseil Municipal du 06 février 2023

FINANCES

Contributions directes locales - Vote des taux 2023

M. Gérard THEPAUT présente le rapport suivant :

Depuis 2000, les taux d'imposition votés en conseil municipal n'ont subi aucune augmentation et sont donc identiques, fin 2022, à ce qu'ils étaient cette année-là, hors effet de la réforme fiscale, à savoir :

- Taxe d'habitation 14,82 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 33,68 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 48,67 %

A compter de 2021, suite à la réforme fiscale, il est rappelé que le taux d'imposition du foncier bâti de notre commune est passé automatiquement de 18,42% à 33,68% (18,42% Ville + 15,26% Département) sans aucune incidence pour le contribuable.

Conformément aux engagements que nous avons pris, nous proposons à nouveau de ne pas augmenter les taux de fiscalité, qui n'auront ainsi subi aucune hausse, autre que celle décidée par le législateur, depuis 23 ans.

Le produit des contributions directes attendu est le suivant :

	Bases 2023 estimées	Taux 2023	Produits 2023 estimés
Taxe d'Habitation	10 553 306 €	14,82%	1 564 000 €
Taxe Foncière sur le Bâti	99 070 665 €	33,68%	33 367 000 €
Taxe Foncière sur le Non-Bâti	287 652 €	48,67%	140 000 €
Compensation de l'Etat	-	(coefficient correcteur : 1,091787)	3 095 000 €
		Total BP 2023	38 166 000 €

Vu l'avis de la Commission :

Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- de fixer, comme suit, les taux pour 2023 :

- Taxe d'habitation	14,82 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	33,68 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	48,67 %

Les taux des 3 taxes ménages appliqués aux bases estimées et indiquées précédemment (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties) majorés de la compensation de l'Etat, représentent un produit fiscal de 38 166 000 €, tel qu'il figure au budget ;

- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

Débat

M. LE MAIRE : Nous pouvons regretter la non-parution des décrets concernant la taxe sur les résidences secondaires, qui aurait permis de se poser la question collectivement de lever cet impôt sur les résidences secondaires, de son montant, donc c'est un report pour 2024.

M. UZENAT : Nous voterons cette délibération comme nous le faisons depuis maintenant plusieurs années. Simplement par rapport au volume annoncé, qui est conforme à celui qui avait été inscrit au budget, en l'état du 5 décembre dernier, donc un petit peu moins de 38,2 millions d'euros, c'est 1,5 millions d'euros de plus par rapport aux inscriptions au budget primitif de 2022. En pourcentage, c'est plus de 4,2 % de hausse à mettre au regard de la hausse des dépenses de gestion, qui subissent dans le budget primitif 2023, une hausse de 4,6 %. Nous ne sommes pas à l'équilibre mais en tout cas, pas loin, ce qui démontre bien que même avec la stabilité des taux de fiscalité locale, la dynamique est bien au rendez-vous, nous avons eu cet échange par le passé mais c'était important de le rappeler parce que vous communiquez. Vous êtes tout à fait en droit de le faire sur cette stabilité mais nous voyons bien que le produit est en nette hausse chaque année. Là pour une première, il y aura un léger décrochage par rapport à l'inflation, mais vraiment très minime quand nous comparons à d'autres territoires. Nous pouvons nous en réjouir, mais ce qui doit nous inciter, sans revenir sur les longs débats que nous avons eus notamment en matière sociale, à pouvoir mettre des moyens supplémentaires parce qu'encore une fois la collectivité peut le faire. Je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR	45	David ROBO, Fabien LE GUERNEVÉ, Gérard THEPAUT, Monique JEAN, Mohamed AZGAG, Christine PENHOUE, François ARS, Hortense LE PAPE, Michel GILLET, Nadine PÉLERIN, Latifa BAKHTOUS, Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Virginie TALMON, Patrick MAHE O'CHINAL, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Alain Michel RICHER, Eric ROUILLON, Marie CLEQUIN, Jean-Pierre RIVERY, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Annaïck BODIGUEL, Patrice KERMORVANT, Anne LE HENANFF, Frank D'ABOVILLE, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Elen KERGUERIS, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Catherine LE TUTOUR, Simon UZENAT, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET, Marie-Noëlle KERGOSIEN, Guillaume AUFFRET, François RIOU
CONTRE	0	
ABSTENTION(S)	0	
Élus(es) n'ayant pas voté	0	

Point n° : 19

Séance du Conseil Municipal du 06 février 2023

FINANCES

Subventions aux associations

Mme Latifa BAKHTOUS présente le rapport suivant :

Après examen des demandes, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé
(Article 65748)

Subventions versées en une seule fois au vu de l'instruction du dossier de demande de subvention :

Direction	Fonction	Association	Objet de la subvention	Montant
<u>ALSH</u>	338.1	Etablissement public de santé mentale Morbihan	Subvention de fonctionnement	11 200,00 €
		Fédération des Aumôneries de l'Enseignement Public du Pays de Vannes	Subvention de fonctionnement	1 020,00 €
		Guides et scouts d'Europe	Subvention de fonctionnement	2 605,00 €
		Scouts et guides de France	Subvention de fonctionnement	1 293,00 €
		Scouts unitaires de France	Subvention de fonctionnement	1 010,00 €
Total :				17 128,00 €

Direction	Fonction	Association	Objet de la subvention	Montant
<u>Citoyenneté</u>	024	Amicale des anciens marins et marins anciens combattants de Vannes et sa région	Subvention de fonctionnement	132,00 €
		Association des Amis de la fondation de la France Libre pour les arrondissements de Vannes et Pontivy	Subvention de fonctionnement	132,00 €
		Association des cadets de la Gendarmerie Nationale du Morbihan	Subvention de fonctionnement	500,00 €
		Association des portes-drapeaux du Morbihan	Subvention de fonctionnement	132,00 €
		Fédération nationale autonome des pupilles de la nation et orphelins de guerre (F.N.A.P.O.G. 56)	Subvention de fonctionnement	132,00 €
		Fédération nationale des combattants de moins de vingt ans section départementale du Morbihan	Subvention de fonctionnement	132,00 €
		Le souvenir français	Subvention de fonctionnement	500,00 €
		Union nationale des parachutistes	Subvention de fonctionnement	132,00 €
Total :				1 792,00 €

Direction	Fonction	Association	Objet de la subvention	Montant
<u>Communication</u>	022.1	ARC FM 56	Subvention de fonctionnement	1 700,00 €
		Association information communication pays de Vannes	Subvention de fonctionnement	1 150,00 €
		Association Armorik Média	Subvention de fonctionnement	510,00 €
		Association Radio Kalon	Subvention de fonctionnement	510,00 €
		Ofis Publik Ar Brezhoneg Office Public De La Langue Bretonne	Subvention de fonctionnement	4 000,00 €
Total :				7 870,00 €

Direction	Fonction	Association	Objet de la subvention	Montant	
Culture	311	Amigos de Espana	Subvention de fonctionnement	333,00 €	
		Amitié Vannes-Espagne	Subvention de fonctionnement	333,00 €	
		Arts 2000	Subvention de fonctionnement	500,00 €	
		Association Art Pont	Subvention de fonctionnement	600,00 €	
		Association Auberge Espagnole	Subvention de fonctionnement	150,00 €	
		Association des Amis de l'Art Contemporain du Musée de Vannes	Subvention de fonctionnement	2 250,00 €	
		Association Diato Folies	Subvention de fonctionnement	750,00 €	
		Association Franco Chinoise	Subvention de fonctionnement	418,00 €	
		Association Guitare Musique Pays Vannes	Subvention de fonctionnement	2 700,00 €	
		Association Kelch Sevenadurel Gwened	Subvention de fonctionnement	537,00 €	
		Association Réunionnaise du Pays Vannetais	Subvention de fonctionnement	250,00 €	
		Association Ty Tango UCK NEF	Subvention de fonctionnement	242,00 €	
		Bagad De Vannes Melinerion	Subvention de fonctionnement	26 850,00 €	
		Bel Ka Breizh	Subvention de fonctionnement	333,00 €	
		Cercle Celtique De Vannes	Subvention de fonctionnement	1 500,00 €	
		Choeur Jubilate	Subvention de fonctionnement	250,00 €	
		Compagnie l'Arche	Subvention de fonctionnement	418,00 €	
		Confédération Culturelle Bretonne Kenleur	Subvention de fonctionnement	6 000,00 €	
		Éditions Bengrem	Subvention de fonctionnement	150,00 €	
		Emglev Bro Gwened Entente Culturelle Du Pays De Vannes	Subvention de fonctionnement	190,00 €	
		Ensemble Vocal Bel Canto	Subvention de fonctionnement	475,00 €	
		Ensemble Vocal Darioritum	Subvention de fonctionnement	366,00 €	
		Essalama	Subvention de fonctionnement	150,00 €	
		Greg'Orian	Subvention de fonctionnement	400,00 €	
		Groupe Contraste	Subvention de fonctionnement	950,00 €	
		Gwened Miniatures	Subvention de fonctionnement	162,00 €	
		Highlight	Subvention de fonctionnement	6 000,00 €	
		In Visu	Subvention de fonctionnement	1 700,00 €	
		Institut Culturel Bretagne Skol Uhel Ar	Subvention de fonctionnement	5 000,00 €	
		Kreizenn Dafar Sevenadurel	Subvention de fonctionnement	205,00 €	
		Le Choeur D'Hommes Du Pays Vannetais	Subvention de fonctionnement	500,00 €	
		Les Ailes Du	Subvention de fonctionnement	3 900,00 €	
		Les Amis de la Classe à Horaire Aménagée Musique du Collège de Saint Exupery	Subvention de fonctionnement	150,00 €	
		Les Amis du Rohic	Subvention de fonctionnement	300,00 €	
		Les Amis du Sinagot	Subvention de fonctionnement	665,00 €	
		Les Petits Debrouillards Grand Ouest	Subvention de fonctionnement	1 936,00 €	
		Ligue de l'Enseignement du Morbihan	Subvention de fonctionnement	1 625,00 €	
		Manécanterie et Maitrise de la Cathédrale de Vannes	Subvention de fonctionnement	385,00 €	
		Mémorial Production	Subvention de fonctionnement	1 000,00 €	
		Mor Er Wenediz.56	Subvention de fonctionnement	665,00 €	
		Orchestre de Chambre de Vannes	Subvention de fonctionnement	5 000,00 €	
		Terre d'Expression	Subvention de fonctionnement	2 500,00 €	
		Union des Dom Tom	Subvention de fonctionnement	333,00 €	
		Vannes Astronomie	Subvention de fonctionnement	760,00 €	
		312	Centre d'études et de recherches archéologiques du Morbihan (CERAM)	Subvention de fonctionnement	1 064,00 €
		312.1	Amis de Vannes	Subvention de fonctionnement	1 000,00 €
			Atelier Régional de Restauration	Subvention de fonctionnement	827,00 €
313	Culture et Bibliothèque pour Tous	Subvention de fonctionnement	480,00 €		
314	Société Polymathique du Morbihan	Subvention de fonctionnement	4 500,00 €		
316	Alter Ego	Subvention de fonctionnement	3 000,00 €		
	Arts En Scènes	Subvention de fonctionnement	150,00 €		
	Compagnie Ni Plus Ni Moins	Subvention de fonctionnement	3 000,00 €		
316	Face O Nez	Subvention de fonctionnement	150,00 €		
338.1	Mouvement Européen	Subvention de fonctionnement	1 000,00 €		
348	Lions club Vannes Mor Bihan	Subvention participation aux frais de communication	100,00 €		
Total :				95 152,00 €	

Direction	Fonction	Association	Objet de la subvention	Montant
<u>Enfance</u>	4222	Les Mots Des Familles	Subvention de fonctionnement	1 600,00 €
Total :				1 600,00 €

Direction	Fonction	Association	Objet de la subvention	Montant
<u>Enseignement</u>	222	Bâtiment CFA Bretagne	Formation professionnelle et continue	2 739,28 €
		Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Region Bretagne	Fonctionnement du Centre de Formation des Apprentis	3 812,40 €
	256	Université Tous Ages de Vannes et sa Région	Subvention de fonctionnement	11 500,00 €
	4221	Comité de Liaison Du Concours Scolaire de la Resistance et de la Déportation Du Morbihan	Subvention de fonctionnement	200,00 €
		Dihun St Gwenn	Subvention de fonctionnement	3 500,00 €
		Skoazell Diwan Gwened	Subvention de fonctionnement de la garderie	2 861,00 €
		Inter-Ogec de Vannes	Subvention de fonctionnement des garderies	48 500,00 €
Total :				73 112,68 €

Direction	Fonction	Association	Objet de la subvention	Montant
<u>Environnement</u>	11.1	Le Cercle des Chats Libres du Pays de Vannes	Subvention de fonctionnement	100,00 €
	70	Association des Jardins de l'Amitié	Subvention de fonctionnement	535,00 €
		Bretagne Vivante SEPNB	Subvention de fonctionnement	1 000,00 €
		Clim'Actions Bretagne Sud	Subvention ordinaire de fonctionnement (Fabrique du climat)	1 500,00 €
		Fleurs De Pavé	Subvention de fonctionnement	400,00 €
		La Gaule Vannetaise	Subvention de fonctionnement	1 120,00 €
		Les Mains dans le Sable	Subvention de fonctionnement	200,00 €
		Société d'Horticulture du Pays de Vannes (SHPV)	Subvention de fonctionnement	200,00 €
Total :				5 055,00 €

Direction	Fonction	Association	Objet de la subvention	Montant
<u>Espaces Publics</u>	60	Chambre De Métiers Et De L'Artisanat	Subvention de fonctionnement	13 000,00 €
	61	Association La Touline	Subvention de fonctionnement	159,00 €
	632	Association des Commerçants de La Halle des Lices	Subvention de fonctionnement	7 600,00 €
		Fédération Commerce Artisanat Vannes Centre	Subvention de fonctionnement	16 000,00 €
	845	Vélotomotive	Subvention de fonctionnement	450,00 €
Total :				37 209,00 €

Direction	Fonction	Association	Objet de la subvention	Montant
<u>Évènementiel</u>	311	Association Festival d'Arvor	Subvention de fonctionnement	110 000,00 €
Total :				110 000,00 €

Direction	Fonction	Association	Objet de la subvention	Montant
<u>Finances</u>	020	Comité des Œuvres Sociales	Subvention de fonctionnement	167 550,00 €
	024	Syndicat CFE-CGC	Subvention de fonctionnement	367,00 €
		Union Départ CFDT Morbihan	Subvention de fonctionnement	367,00 €
	048	Comité de jumelage Vannes Cuxhaven	Subvention de fonctionnement	2 000,00 €
		Comité de jumelage Vannes Fareham	Subvention de fonctionnement	2 000,00 €
		Comité de jumelage Vannes Mons	Subvention de fonctionnement	2 000,00 €
	11.1	Société Protectrice des Animaux	Subvention de fonctionnement	10 000,00 €
Total :				184 284,00 €

Direction	Fonction	Association	Objet de la subvention	Montant
<u>Loisirs</u>	633.2	Association des Plaisanciers du Port de Vannes	Subvention ordinaire sur critères	300,00 €
		Association des Amis de Conleau	Subvention ordinaire sur critères	300,00 €
		Union des Associations de Navigateurs du Morbihan	Subvention ordinaire sur critères	300,00 €
		La Yole des Entreprises du Golfe du Morbihan	Subvention ordinaire sur critères	300,00 €
			Total :	1 200,00 €

Direction	Fonction	Association	Objet de la subvention	Montant
<u>Pôle ressources</u>	60	L'Archipel	Subvention de fonctionnement	800,00 €
			Total :	800,00 €

Direction	Fonction	Association	Objet de la subvention	Montant	
<u>Pôle actions sociales et inclusion</u>	338.1	Comité Départemental Jeunesse Plein Air	Subvention de fonctionnement	250,00 €	
	410	GEM La Galette	Miel de Vannes 2023	1 503,00 €	
	412	Alcool Assistance du Morbihan	Subvention de fonctionnement	200,00 €	
		Association Écoute Familiale Information Toxicomanie (E.F.A.I.T) Départementale	Subvention de fonctionnement	80,00 €	
		Comité Morbihan Ligue Contre le Cancer	Subvention de fonctionnement	450,00 €	
		Faire Face Ensemble	Subvention de fonctionnement	325,00 €	
		Le Dire	Miel de Vannes 2023	1 503,00 €	
	414	Association pour le Don de Sang Bénévole de Vannes et ses Environs	Subvention de fonctionnement	750,00 €	
	420.1	Comité Français pour l'Unicef	Subvention de fonctionnement	100,00 €	
		Croix Rouge Française	Subvention de fonctionnement	3 500,00 €	
		La Maison Du Droit	Subvention de fonctionnement	1 000,00 €	
	420.2	Solinum	Subvention de fonctionnement	2 000,00 €	
	424	Association Générale des Intervenants Retraites ABCD	Subvention de fonctionnement	500,00 €	
		Association Morbihannaise D'Insertion Sociale et Professionnelle (Amisep- Épicerie Solidaire)	Subvention de fonctionnement	10 000,00 €	
		Association Morbihannaise D'Insertion Sociale et Professionnelle (Amisep- Hébergement D'Urgence)	Subvention de fonctionnement	35 900,00 €	
		Banque Alimentaire Morbihan	Subvention de fonctionnement	2 000,00 €	
		Cimade - Service Oecuménique d'Entraide	Subvention de fonctionnement	150,00 €	
		L'Atelier Coopératif et Citoyen	Subvention de fonctionnement	300,00 €	
		Mouvement ATD Quart Monde	Subvention de fonctionnement	200,00 €	
			Miel de Vannes 2023	1 503,00 €	
		Restaurants du Coeur	Subvention de fonctionnement	8 000,00 €	
		Secours Catholique	Subvention de fonctionnement	250,00 €	
		Société Saint Vincent De Paul	Subvention de fonctionnement	3 700,00 €	
		Soutien RESF 56	Subvention de fonctionnement	1 000,00 €	
		Vannes Horizon - Groupe Entraide Mutuelle (GEM)	Subvention de fonctionnement	350,00 €	
		425	Adapei Morbihan Papillons Blancs	Subvention de fonctionnement	1 350,00 €
			Antenne A S P 56 Source De Vie	Subvention de fonctionnement	250,00 €
	APF France Handicap		Subvention de fonctionnement	2 200,00 €	
	Association des Camélias Parents et Amis du Foyer de Vie		Subvention de fonctionnement	45,00 €	
	Association Tref' Fute		Subvention de fonctionnement	90,00 €	
	FNATH (Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés)		Subvention de fonctionnement	300,00 €	
	La Clé De Phare		Subvention de fonctionnement	1 000,00 €	
			Subvention de fonctionnement	450,00 €	
	Les Blouses Roses Animation Loisirs à L'Hopital ALH Comité de Vannes		Atelier poterie avec les résidents de l'EHPAD Sabine de Nanteuil en vue d'une exposition	1 400,00 €	
	Oreille et Vie		Subvention de fonctionnement	240,00 €	
	Rev En Morbihan		Subvention de fonctionnement	160,00 €	

Direction	Fonction	Association	Objet de la subvention	Montant
<u>Pôle actions sociales et inclusion</u>	428	Association Rêves De Clown	Subvention de fonctionnement	200,00 €
			Miel de Vannes 2023	1 503,00 €
		Association Visites des Malades dans les Établissements Hospitaliers	Subvention de fonctionnement	260,00 €
	4212	Association Départementale des Veuves et Veufs du Morbihan	Subvention de fonctionnement	1 000,00 €
		Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Morbihan (CIFDD)	Subvention de fonctionnement	1 300,00 €
		Confédération Syndic Familles Ass Vannes	Subvention de fonctionnement	1 100,00 €
		Echange et Partage Deuil - Deuil Jeunesse	Subvention de fonctionnement	300,00 €
		Enfance et Familles d'Adoption (EFA)	Subvention de fonctionnement	140,00 €
		Enjeux d'Enfants Grand Ouest	Subvention de fonctionnement	100,00 €
		Jusqu'À La Mort Accompagner La Vie (JALMALV)	Subvention de fonctionnement	150,00 €
		Nazareth Accueil Familles	Subvention de fonctionnement	100,00 €
		Pétales France	Subvention de fonctionnement	120,00 €
		Sauvegarde 56	Subvention de fonctionnement	2 200,00 €
		Union Départ Ass Familiales Morbihan	Subvention de fonctionnement	850,00 €
		Vacances & Familles	Subvention de fonctionnement	2 300,00 €
	4238	Comité Vannetais des Retraites	Subvention de fonctionnement	1 560,00 €
				Total Pôle Social :

Direction	Fonction	Association	Objet de la subvention	Montant
<u>Sécurité</u>	18	La Prévention Routière	Subvention de fonctionnement	600,00 €
			Total :	600,00 €

Direction	Fonction	Association	Objet de la subvention	Montant
<u>Sports</u>	282	Usep Beaupré Lalande	Subvention ordinaire sur critères	500,00 €
		Usep Rep Vannes	Subvention ordinaire sur critères	500,00 €
	30	À Corps Donné	Subvention ordinaire sur critères	1 212,00 €
		Amicale Vannetaise Gymnase	Subvention ordinaire sur critères	706,00 €
		Archers De Richemont	Subvention ordinaire sur critères	6 072,00 €
		Association Auto Moto Club du Morbihan (Section Auto)	Subvention ordinaire sur critères	185,00 €
		Association Capoeira Brasil Vannes - Ccb Vannes	Subvention ordinaire sur critères	150,00 €
		Association Club Football Americain Armoricaïn Les Mariners	Subvention ordinaire sur critères	12 101,00 €
		Association De Taiji Quan : Ecole Yang	Subvention ordinaire sur critères	150,00 €
		Association des Jeunes de Kercado (AJK Tennis de Table)	Subvention ordinaire sur critères	2 649,00 €
		Association Gazelec Athletic Club Du Morbihan - Section Cyclo	Subvention ordinaire sur critères	150,00 €
		Association Gazelec Athletic Club Du Morbihan - Section Football	Subvention ordinaire sur critères	1 762,00 €
		Association Gymnastique Volontaire Pour Tous (Prat Poulfanc)	Subvention ordinaire sur critères	150,00 €
		Association Sauvetage et Secourisme Vannes	Subvention ordinaire sur critères	3 100,00 €
		Association Shoshin	Subvention ordinaire sur critères	1 447,00 €
		Association Sportive De Menimur - Gym	Subvention ordinaire sur critères	150,00 €
		Association Sportive de Ménimur - Football	Subvention spécifique - Compensation retrait ETAPS	1 500,00 €
		Association Sportive des Turcs de l'Ouest	Subvention ordinaire sur critères	1 799,00 €
		Association Ty Squash	Subvention ordinaire sur critères	639,00 €
		Association Union Clisson Korrigans (UCK NEF Arts Martiaux)	Subvention ordinaire sur critères	872,00 €
		Association Union Clisson Korrigans (UCK NEF Arts Martiaux Section - Vitagym)	Subvention ordinaire sur critères	608,00 €
		Athlé Pays De Vannes	Subvention ordinaire sur critères	3 022,00 €
			Subvention ordinaire sur critères	3 113,00 €
		Badminton Club Vannetais	Subvention spécifique - Compensation retrait ETAPS	1 150,00 €
		Billard Francais Vannetais UCK NEF	Subvention ordinaire sur critères	403,00 €

Direction	Fonction	Association	Objet de la subvention	Montant
Sports	30	Bowling Club De Vannes	Subvention ordinaire sur critères	1 038,00 €
		Breizh Hockey Vannes Agglo	Subvention ordinaire sur critères	1 801,00 €
		Canoe Kayak Club de Vannes	Subvention ordinaire sur critères	2 641,00 €
		Cercle d'Aviron de Vannes	Subvention ordinaire sur critères	1 061,00 €
		Cercle de Karaté Vannetais	Subvention ordinaire sur critères	150,00 €
		Cercle d'Escrime Pays de Vannes	Subvention ordinaire sur critères	2 177,00 €
		Club Canin Vannetais	Subvention ordinaire sur critères	300,00 €
		Club De Tennis de Table de Vannes Menimur	Subvention ordinaire sur critères	3 990,00 €
		Club Subaquatique des Vénètes	Subvention ordinaire sur critères	886,00 €
		Club Vannetais du Tarot	Subvention ordinaire sur critères	150,00 €
		Comité de la Piste du Pays de Vannes	Subvention ordinaire sur critères	150,00 €
		Escalade Cinq Plus	Subvention ordinaire sur critères	1 641,00 €
			Subvention spécifique - Compensation retrait ETAPS	1 350,00 €
		G.Ro.L. (Groupe Roller Loisirs)	Subvention ordinaire sur critères	2 528,00 €
		Gwened Vannes Football Gaelique	Subvention ordinaire sur critères	3 417,00 €
			Subvention ordinaire sur critères	2 100,00 €
		Gym Vannes UCK NEF	Subvention spécifique - Compensation retrait ETAPS	4 250,00 €
		Judo Club Du Morbihan	Subvention ordinaire sur critères	17 389,00 €
		Kin Ball Gwened	Subvention ordinaire sur critères	4 335,00 €
		Kitchen Rider Du Pays Vannetais	Subvention ordinaire sur critères	454,00 €
		La Bonne Humeur Vannetaise	Subvention ordinaire sur critères	200,00 €
		La Boule Vannetaise	Subvention ordinaire sur critères	150,00 €
		La Philatélie Vannetaise	Subvention ordinaire sur critères	300,00 €
		Le Gant d'Hermine Vannetais	Subvention ordinaire sur critères	1 060,00 €
		L'Echiquier Vannetais	Subvention ordinaire sur critères	200,00 €
		Les Voltigeurs Vannetais	Subvention ordinaire sur critères	150,00 €
		Ligue Des Rolistes Extraordinaires (Ligue Des Vannetais Ludiques)	Subvention ordinaire sur critères	200,00 €
		Loisirs et Sports Pour Tous	Subvention ordinaire sur critères	1 364,00 €
		Morbihan Paddle Club	Subvention ordinaire sur critères	418,00 €
		Oiseau Club Vannetais	Subvention ordinaire sur critères	200,00 €
		Parachute Club de Vannes-Ploermel	Subvention ordinaire sur critères	2 647,00 €
		Prat Poulfanc Sport Vannes Sene Football	Subvention ordinaire sur critères	973,00 €
		Raid Autour du Golf eu Morbihan	Subvention ordinaire sur critères	550,00 €
		Rando-Kayak De Mer ; Esprit Du Large	Subvention ordinaire sur critères	200,00 €
		Rouge Cedre	Subvention ordinaire sur critères	150,00 €
		Scrabble, Belote Et Jeux	Subvention ordinaire sur critères	300,00 €
		Skol Gouren Bro Gwened	Subvention ordinaire sur critères	1 044,00 €
		Société de Tir L'Impact	Subvention ordinaire sur critères	1 484,00 €
		Société des Régates de Vannes	Subvention ordinaire sur critères	2 170,00 €
		Tennis Club Vannetais	Subvention ordinaire sur critères	13 776,00 €
		Tii Sok Gym	Subvention ordinaire sur critères	177,00 €
Triathlé Vannes	Subvention ordinaire sur critères	2 468,00 €		
UCK NEF Vannes Trampoline Loisir et Éveil de L'Enfant	Subvention ordinaire sur critères	849,00 €		
UCK NEF "Les Amis Du Tarot"	Subvention ordinaire sur critères	200,00 €		
UCKNEF Vannes Basket Ball	Subvention spécifique - Compensation retrait ETAPS	2 100,00 €		

Direction	Fonction	Association	Objet de la subvention	Montant
Sports	30	Union Cycliste Korrigans Vannes (Uck Bretagne Sud Cyclisme)	Subvention ordinaire sur critères	3 601,00 €
		Vannes Agglo Natation	Subvention ordinaire sur critères	9 034,00 €
		Vannes Athlétisme	Subvention ordinaire sur critères	7 113,00 €
		Vannes Athlétisme	Subvention spécifique - Compensation retrait ETAPS	950,00 €
		Vannes Cyclo Randonneurs	Subvention ordinaire sur critères	664,00 €
		Vannes Ménimur Tennis Club	Subvention ordinaire sur critères	6 981,00 €
		Vannes Ménimur Tennis Club	Subvention spécifique - Compensation retrait ETAPS	750,00 €
		Vannes Olympique Club Football	Subvention spécifique - Compensation retrait ETAPS	950,00 €
		Vannes Pétanque Club	Subvention ordinaire sur critères	969,00 €
		Vannes Synchro	Subvention ordinaire sur critères	1 509,00 €
		Vannes Trampoline Golfe Morbihan Uck Nef	Subvention ordinaire sur critères	3 650,00 €
		Vannetaise Athletic Club - Basket Ball	Subvention ordinaire sur critères	1 257,00 €
		Vannetaise Athletic Club - Gymnastique	Subvention ordinaire sur critères	1 435,00 €
		Vannetaise Athletic Club - Gymnastique	Subvention spécifique - Compensation retrait ETAPS	750,00 €
		Vannetaise Athletic Club - Haltérophilie	Subvention ordinaire sur critères	1 281,00 €
		Vannetaise Athletic Club - Handball	Subvention ordinaire sur critères	17 905,00 €
		Véloce Vannetais Cyclisme	Subvention ordinaire sur critères	4 503,00 €
		Vénètes Sports Loisirs - Section Football	Subvention ordinaire sur critères	386,00 €
		Vénètes Triathlon	Subvention ordinaire sur critères	260,00 €
		Vivre Ensemble le Sport Pays de Vannes (Vannes Sport Adapté)	Subvention ordinaire sur critères	2 764,00 €
Wild Bear Weightlifting	Subvention ordinaire sur critères	626,00 €		
Zen Attitude	Subvention ordinaire sur critères	190,00 €		
Total :				196 756,00 €

Subvention versée en une fois après présentation de justificatifs prévus lors de l'instruction du dossier :

Direction	Fonction	Association	Objet de la subvention	Montant
Environnement	70	Clim'Actions Bretagne Sud	Subvention pour l'organisation du Climat de fête	2 000,00 €
		Société d'Horticulture du Pays de Vannes (SHPV)	Subvention pour la location de salle pour une manifestation	200,00 €
Total :				2 200,00 €

Direction	Fonction	Association	Objet de la subvention	Montant
Loisirs	633.2	Association Des Plaisanciers du Port de Vannes	Subvention spécifique - Compensation frais de Port	432,00 €
		Scouts et Guides de France	Subvention spécifique - Compensation frais de Port	2 693,00 €
		Guides et Scouts d'Europe	Subvention spécifique - Compensation frais de Port	2 693,00 €
		La Yole des Entreprises du Golfe Du Morbihan	Subvention spécifique - Compensation frais de Port	673,00 €
		Union des Associations des Navigateurs du Morbihan	Subvention spécifique - Compensation frais de Port	432,00 €
Total :				6 923,00 €

Direction	Fonction	Association	Objet de la subvention	Montant
Sports	30	ASPTT	Subvention spécifique - Impôts, locaux, taxes et assurances	13 599,00 €
		Association UCK NEF de Vannes 56	Subvention spécifique - Impôts, locaux, taxes et assurances	12 609,00 €
		Association Union Clisson Korrigans (Uck Nef Arts Martiaux)	Subvention spécifique - Développement clubs	235,00 €
		Association Sportive de Ménimur - Football	Subvention spécifique - Centre de formations sportifs	1 000,00 €
		Association Sport-Sante Evènements	Subvention spécifique - Mixité des pratiques sportives	2 500,00 €
		Billard Francais Vannetais UCK NEF	Subvention spécifique - Développement clubs	250,00 €
		Breizh Hockey Vannes Agglo	Subvention spécifique - Développement clubs	475,00 €
		Cercle D'Escrime Pays De Vannes	Subvention spécifique - Développement clubs	450,00 €
		Club Subaquatique des Vénètes	Subvention spécifique - Développement clubs	172,00 €
		G.R.O.L (Groupe Roller Loisirs)	Subvention spécifique - Développement clubs	965,00 €
			Subvention spécifique - Sportifs Haut Niveau	1 800,00 €
		Gym Vannes UCK NEF	Subvention spécifique - Développement clubs	190,00 €
			Subvention spécifique - Jeunes Arbitres	150,00 €
		Judo Club du Morbihan	Subvention spécifique - Impôts, locaux, taxes et assurances	2 948,00 €
		Kin-Ball Gwened	Subvention spécifique - Jeunes Arbitres	225,00 €
		Rugby Club Vannetais Association	Subvention spécifique - Centre de formations sportifs	76 000,00 €
			Subvention spécifique - Impôts, locaux, taxes et assurances	17 000,00 €
		SASP Rugby Club de Vannes Sud Bretagne	Subvention spécifique - Impôts, locaux, taxes et assurances	27 000,00 €
		Tennis Club Vannetais	Subvention spécifique - Sportifs Haut Niveau	300,00 €
		Ucknef Vannes Basket Ball	Subvention spécifique - Centre de formations sportifs	2 000,00 €
		Vannes Agglo Natation	Subvention spécifique - Développement clubs	500,00 €
		Vannes Athlétisme	Subvention spécifique - Jeunes Arbitres	75,00 €
			Subvention spécifique - Sportifs Haut Niveau	1 200,00 €
		Vannes Ménimur Tennis Club	Subvention spécifique - Développement clubs	1 000,00 €
		Vannes Olympique Club Football	Subvention spécifique - Centre de formations sportifs	17 500,00 €
			Subvention spécifique - Jeunes Arbitres	75,00 €
		Vannes Synchro	Subvention spécifique - Jeunes Arbitres	150,00 €
		Vannes Volley 56	Subvention spécifique - Centre de formations sportifs	1 000,00 €
			Subvention spécifique - Centre de formations sportifs	1 000,00 €
		Vannetaise Athletic Club - Handball	Subvention spécifique - Développement clubs	250,00 €
Subvention spécifique - Jeunes Arbitres	375,00 €			
			Total :	182 993,00 €

Subventions versées par acompte au vu de l'instruction du dossier de demande de subvention :

Direction	Fonction	Association	Objet de la subvention	Montant
Culture	311	Cin Écran	Subvention de fonctionnement	46 195,00 €
		Vannes Early Music Institute	Subvention de fonctionnement	70 000,00 €
			Total :	116 195,00 €

Direction	Fonction	Association	Objet de la subvention	Montant
Sports	30	ASPTT	Subvention ordinaire sur critères	16 799,00 €
		Ass Union Clisson Korrigans (Uck Nef Arts Martiaux)	Subvention spécifique - Aide à l'encadrement	2 300,00 €
		Assoc Sauvetage Secourisme Pays Vannes	Subvention spécifique - Aide à l'encadrement	2 300,00 €
		Association Club Football Americain Armoricaïn Les Mariners	Subvention spécifique - Aide à l'encadrement	5 750,00 €
		Association Sportive de Ménimur - Football	Subvention ordinaire sur critères	28 474,00 €
			Subvention spécifique - Aide à l'encadrement	9 200,00 €
		Badminton Club Vannetais	Subvention spécifique - Aide à l'encadrement	1 150,00 €
		Cercle d'Aviron de Vannes	Subvention spécifique - Aide à l'encadrement	10 350,00 €
		Cercle d'Escrime Pays de Vannes	Subvention spécifique - Aide à l'encadrement	4 600,00 €
		G.Ro.L (Groupe Roller Loisirs)	Subvention spécifique - Aide à l'encadrement	1 150,00 €
		Gym Vannes UCK NEF	Subvention spécifique - Aide à l'encadrement	1 150,00 €
		Handball Pays De Vannes	Subvention ordinaire sur critères	19 262,00 €
			Subvention spécifique - Aide à l'encadrement	6 900,00 €
		Judo Club du Morbihan	Subvention spécifique - Aide à l'encadrement	1 150,00 €
		Rugby Club Vannetais Association	Subvention ordinaire sur critères	70 777,00 €
		UCKNEF Vannes Basket Ball	Subvention ordinaire sur critères	19 540,00 €
			Subvention spécifique - Aide à l'encadrement	6 900,00 €
		Vannes Agglo Natation	Subvention spécifique - Aide à l'encadrement	4 600,00 €
		Vannes Ménimur Tennis Club	Subvention spécifique - Aide à l'encadrement	4 600,00 €
		Vannes Olympique Club Football	Subvention ordinaire sur critères	214 000,00 €
			Subvention spécifique - Aide à l'encadrement	2 300,00 €
		Vannes Trampoline Golfe Morbihan UCK NEF	Subvention spécifique - Aide à l'encadrement	4 600,00 €
		Vannes Volley 56	Subvention ordinaire sur critères	32 705,00 €
Subvention spécifique - Aide à l'encadrement	3 450,00 €			
			Total :	474 007,00 €

Total général accordé pour les subventions de fonctionnement : 1 611 058,68 €

Subventions d'équipement (Article 20421)

Subvention versée en une fois après présentation de justificatifs prévus lors de l'instruction du dossier :

Direction	Fonction	Association	Objet de la subvention	Montant
<u>Sports</u>	30	Ass Gymnastique Volontaire pour tous	Acquisition de bâtons de marche	394,00 €
		Association Club de Football Americain Armoricaïn Les Mariners	Acquisition de matériel de compétition	1 000,00 €
		Badminton Club Vannetais	Acquisition de raquettes et de filets	84,00 €
		Billard Français Vannetais UCK NEF	Acquisition d'un billard "Black Ball"	222,00 €
		Canoe Kayak Club de Vannes	Acquisition de matériel de musculation	117,00 €
		Cercle d'Aviron de Vannes	Acquisition de matériel d'aviron	1 000,00 €
		Cercle de Karaté Vannetais	Acquisition de matériel pédagogique	382,00 €
		Cercle d'Escrime Pays de Vannes	Acquisition de nouveaux matériels électriques de marquage et de touche	1 000,00 €
		G.RO.L (Groupe Roller Loisirs)	Acquisition d'une cellule de chronométrage	421,00 €
		GYM Vannes UCK NEF	Acquisition de matériel pédagogique	500,00 €
		Handball Pays de Vannes	Acquisition de matériel pédagogique	500,00 €
		Tii Sok Gym	Acquisition de matériel de frappe et de protection	323,00 €
		Vannes Volley 56	Acquisition de matériel pédagogique	500,00 €
		Vannetaise Athlétic Club - Section Handball	Acquisition de matériel pédagogique	107,00 €
		Wild Bear Weightlifting	Acquisition d'un plateau olympique d'Haltérophilie	1 000,00 €
			Total :	7 550,00 €

Direction	Fonction	Association	Objet de la subvention	Montant
<u>Environnement</u>	70	Les Jardins de l'Amitié	Achat de brouettes	160,00 €
			Total :	160,00 €

Total général accordé pour les subventions d'équipement	7 710,00 €
--	-------------------

Total délibération	1 618 768,68 €
---------------------------	-----------------------

Vu l'avis des Commissions :

Climat, Biodiversité, Aménagement, Mobilités
Administration Générale et Finances
Actions Sociales, Solidarités, Jeunesse, Education et Vie des Quartiers
Politiques Publiques

Je vous propose :

- d'accorder aux associations précitées les subventions telles qu'indiquées ci-dessus ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

Débat

M. AUFFRET : Nous soutiendrons les subventions du bordereau. La vitalité associative de notre ville, vous êtes le premier à le dire Monsieur le Maire, est exceptionnelle et caractéristique de la qualité de vie vannetaise. Bénévoles, salariés, dirigeants associatifs, ils font vivre le sport, les solidarités et la culture. Vous êtes le premier à le dire, et c'est pour cela que nous sommes déçus que le budget de subventions proposé n'ait pas suivi l'inflation. Le budget 2023 est maintenu au même niveau que celui de 2022, vous l'expliquez par une période très compliquée pour les collectivités. De notre côté, nous croyons que la santé

financière de notre ville, notamment le dynamisme des mutations évoqué précédemment, autorisait une prise en compte de l'inflation, pas à la virgule près évidemment, mais quelques pourcentages d'augmentation auraient été bienvenus. Parce qu'un budget maintenu alors qu'il y a 5 % d'inflation, c'est un budget pour les associations vannetaises qui baissent en réalité de 5 % en valeurs réels. Nous ne pouvons pas à la fois louer leurs engagements et leur couper les vivres à petit feu certes. Nous voterons donc ce bordereau mais avec le regret qu'un effort n'ait pas été fait en faveur de nos associations pour tous les services qu'elles rendent à notre ville.

M. LE MAIRE : Coupés à petit feu M. AUFFRET !, quand nous mettons plus de 2 millions d'euros sur la table !, quand nous voyons les mètres carrés qui sont mis à disposition, l'augmentation de l'enveloppe entre 2021 et 2022 de 12 % !. 98-99 % des associations qui demandent une subvention ont le montant qu'elles demandent, après étude de leurs dossiers, par rapport aux actions qu'elles mènent quotidiennement. Ne dites pas que nous allons tuer à petit feu les associations.

M. AUFFRET : 5 % d'inflation Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Vous savez, nous avons des associations qui sont aussi raisonnables M. AUFFRET et qui ne demandent pas forcément d'augmentation et aussi beaucoup d'associations, ont, pardonnez-moi l'expression « un bas de laine ». Nous avons étudié avec beaucoup d'associations une diminution de leurs subventions parce qu'elles avaient des ressources très conséquentes sur des livrets. Avant de passer au vote, je vais vous demander individuellement, ceux qui sont dans des conseils d'administration d'associations de nous le dire. Vous participerez au vote global des subventions aux associations mais pas pour les associations dont vous êtes membre du conseil d'administration.

M. LE GUERNEVÉ : Festival d'Arvor - Comité des Fêtes

Mme PELERIN : Festival d'Arvor

M. PAGE : Festival d'Arvor - Emglev bro gwened

Mme DEVOILLE : OGEC St François Xavier

Mme BAROIN : Comité de jumelage VANNES-CUXHAVEN

Mme BODIGUEL : Loisirs et sports pour tous

Mme BOEDÉC : OGEC St François Xavier

M. RICHER : Amis de la Cathédrale - Amis de Vannes - Maison de l'Europe

Mme BERTHIER : Nov'ita

M. LE MESTRE : Université tout âge

Mme KERGOSIEN : Pôle E2S Vannes

Mme MONNET : CTT MENIMUR Vannes

Mme BAKHTOUS : Pour représenter la Ville, l'Université tout âge (UTA) - Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) Vannes – la Maison du droit

ADOPTE A L'UNANIMITE

Hormis l'attribution des subventions suivantes :

- Festival d'Arvor : 4 abstentions
- Université tous âges (UTA) : 2 abstentions
- Inter-OGEC de Vannes : 2 abstentions
- Comité des Fêtes : 1 abstention
- Emglev Bro Gwened Pays de Vannes : 1 abstention
- Comité de jumelage Vannes Cuxhaven : 1 abstention
- Amis de Vannes : 1 abstention
- La maison du Droit : 1 abstention
- Club de Tennis de table Vannes Menimur : 1 abstention
- Loisirs et Sports Pour Tous : 1 abstention

POUR	45	David ROBO, Fabien LE GUERNEVÉ, Gérard THEPAUT, Monique JEAN, Mohamed AZGAG, Christine PENHOUE, François ARS, Hortense LE PAPE, Michel GILLET, Nadine PÉLERIN, Latifa BAKHTOUS, Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Virginie TALMON, Patrick MAHE O'CHINAL, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUEX, Alain Michel RICHER, Eric ROUILLON, Marie CLEQUIN, Jean-Pierre RIVERY, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Annaïck BODIGUEL, Patrice KERMORVANT, Anne LE HENANFF, Frank D'ABOVILLE, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Elen KERGUERIS, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Catherine LE TUTOUR, Simon UZENAT, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET, Marie-Noëlle KERGOSIEN, Guillaume AUFFRET, François RIOU
CONTRE	0	
ABSTENTION(S)	0	
Élus(es) n'ayant pas voté	0	

DELIBERATION

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

VILLE DE VANNES

DECISIONS DU MAIRE PRESENTEES AU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 06 FEVRIER 2023



1. Prestation de restauration ALSH et Ty Golfe Tarifs 2023
2. Garderies municipales - Tarifs 2022-2023
3. Palais des Arts - Tarifs 2022/2023
4. Cession à titre gratuit du noratlas n° 160 à la Commune de Monterblanc
5. Droit de voirie et occupation du domaine public - Tarifs 2023
6. Parcs de stationnement - Tarifs 2023
7. Halles et Marchés - Tarifs 2023
8. Fourrière animale - Tarifs 2023
9. Convention d'occupation AS 24 - Révision de la redevance
10. Cimetières - Tarifs 2023
11. Travaux d'extension et de modification du PC de sécurité et du PC Régie du Stade de la Rabine - Demande de subvention
12. Fongibilité des crédits - Virement entre chapitres - Budget principal - M57
13. Réalisation d'une ligne de trésorerie de 5 000 000 € auprès de la Banque Populaire Grand Ouest
14. Régie de recettes Régie don -Château de l'Hermine régie n°
15. Régie de recettes Kiosque Culturel régie n°248
16. Régie de recettes du stationnement sur voirie - Régie n°209

17. Réalisation d'un prêt au moyen d'une convention Intracting d'avance remboursable d'un montant total de 3 800 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement du projet de rénovation de l'éclairage public
18. Régie de recettes - Parcs de stationnement régie n°230
19. Jardins familiaux - Tarifs 2023

DELIBERATION



DECISION DU MAIRE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN Le Maire de la Ville de Vannes

VILLE DE VANNES

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Administration Pôle Animation

CULTURE-EVENEMENTIEL

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 juin 2020 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Palais des Arts - Tarifs 2022/2023

Compétence n° : 2

Vu la délibération du Conseil Municipal en date 27 juin 2022, fixant les tarifs des services municipaux,

DECIDE

Article 1 : La présente décision annule et remplace la décision n°15604 du 5 août 2022 relative aux tarifs applicables du 1^{er} septembre au 31 août 2023 :

Tarifs HT 2022-2023						
PALAIS DES ARTS ET DES CONGRES	Journée (8h)	25 % Dimanches fériés	Demi-journée (4h)	Dimanches et fériés	Tarif heures suppl.	25 % Dimanches fériés
I – Salles de réunion						
70 à 99 places (Corvette/Yole/Sinagot/Goélette/Dundee)	253,20 €	316,50 €	126,60 €	158,25 €	40,83 €	51,04 €
45 places (Ketch/Cotre)	136,62 €	170,78 €	68,31 €	85,39 €	23,63 €	29,54 €
19 places (Cale)	84,00 €	105,00 €	42,00 €	52,50 €		
130 places (La Passerelle), privatisation du plateau	484,00 €	605,00 €	242,00 €	302,50 €	78,78 €	98,47 €
250 places (Espace du Golfe)	641,00 €	801,25 €	320,50 €	400,63 €	104,34 €	130,43 €
La réservation des salles ci-dessus ne pourra se faire qu'en fonction de l'activité du bâtiment <i>Application d'une réduction de 10 % pour les entreprises à partir de la deuxième journée</i>						
II – Restauration, pause-café, cocktail						
400 places assises (Espace Golfe)	641,00 €	801,25 €	320,50 €	400,63 €	104,34 €	130,43 €
70 places assises (Yole ou Sinagot) par salle	253,20 €	316,50 €	126,60 €	158,25 €	40,83 €	51,04 €
Cuisine	217,58 €	271,98 €	108,79 €	135,99 €		
150 personnes debout (Bar et Passage) (1)	253,20 €	316,50 €	126,60 €	158,25 €	40,83 €	51,04 €
50 personnes debout (Foyer Ropartz)	134,80 €	168,50 €	67,40 €	84,25 €	22,42 €	28,03 €
150 personnes debout (Hall RDC et bar)	253,20 €	316,50 €	126,60 €	158,25 €	40,83 €	51,04 €
130 places assises ou 200 personnes debout (Passerelle), privatisation du plateau	484,00 €	605,00 €	242,00 €	302,50 €	78,78 €	98,47 €
<i>(1) arrêté préfectoral 23/05/2015 fermeture bar 1h du matin et bâtiment compris, au-delà dérogation expresse du Maire</i>						

Tarifs HT 2022-2023						
PALAIS DES ARTS ET DES CONGRES	Journée (8h)	25 % Dimanches fériés	Demi- journée (4h)	Dimanches et fériés	Tarif heures suppl.	25 % dimanches fériés
III – Espaces pour expositions						
8 stands de 6m ² (Hall RDC)	358,00 €	447,50 €	179,00 €	223,75 €		
9 stands de 6m ² (Passage)	422,00 €	527,50 €	211,00 €	263,75 €		
40 stands de 6m ² (Ensemble du Golfe)	984,00 €	1 230,00 €	492,00 €	615,00 €		
17 stands de 6m ² (Passerelle)	484,00 €	605,00 €	242,00 €	302,50 €		
IV – Congrès, Conférence, Assemblée Générale, Spectacle (1)						
800 places (amphithéâtre Lesage)	1 703,40 €	2 129,25 €	851,70 €	1 064,63 €	215,25 €	269,06 €
314 places (amphithéâtre Ropartz)	905,52 €	1 131,90 €	452,76 €	565,95 €	112,03 €	140,04 €
111 places (Salle 112)	450,00 €	562,50 €	225,00 €	281,25 €	55,00 €	68,75 €
<i>(1) Toute demande de spectacle fera l'objet d'un devis à partir d'un cahier des charges</i>						
V – Assistance technique : par heure						
	Semaine	Dim fériés, après 22h				
Au-delà de 18h et dès la 1 ^{ère} heure pour toute demande technique spécifique (micros cravates, pupitre, vidéo) pour une conférence, congrès, convention... La mise à disposition d'un intermittent est facturée à minima 4h	28,38 €	35,47 €				
Assistance technique pour stands ou demande spécifique, montage des espaces	28,38 €	35,47 €				
Dès la 1 ^{ère} heure pour un spectacle. La mise à disposition d'un intermittent est facturée à minima 4h	28,38 €	35,47 €				
VI– Accueil						
Banque d'accueil et bureau organisation	140,76 €	175,95 €	70,38 €	87,98 €		
VII– SSIAP – Sécurité incendie						
	Semaine	Dim fériés, après 22h				
Par heure, facturation de 4h minimum	28,38 €	35,48 €				
VIII– Ménage						
Forfait ménage selon l'utilisation des espaces			200,00 €	250,00 €		
IX- Privatisation du bâtiment : par jour						
Congrès jusqu'à 300 personnes (1)	3 741,61 €	4 677,01 €				
Congrès de plus de 300 jusqu'à 540 personnes (1)	5 045,89 €	6 307,36 €				
Salon 77 stands sur 3 niveaux	2 556,79 €	3 195,99 €				
<i>(1) RDC accueil/bar/1 amphithéâtre/1 déjeuner/stands RDC et 1er/5 salles de commission</i>						
<i>Application d'une réduction à partir du deuxième jour (10 %), du troisième jour (20 %)</i>						
X – Forfait technique (1)						
	Semaine	Dim fériés, après 22h				
Forfait technique vidéo et son Ropartz- salle 112	150,00 €	187,50 €				
Forfait technique vidéo et son Lesage	200,00 €	250,00 €				
<i>(1) Pour les demandes spécifiques en conférence dans les théâtres : retour vidéo sur scène, pupitre sonorisé, micro casque et micro retour</i>						

Article 2 :

PRESTATIONS DIVERSES ET TARIFICATION DES SPECTACLES ET REUNIONS

Les tarifs seront fixés par décision du Maire, en fonction du prix de revient de ces prestations.

1 – Majoration week-end et jours fériés – Horaires de fermeture :

- Mise à disposition de locaux

Il est précisé que l'ensemble des tarifs ci-dessus est majoré de 25 % les dimanches et jours fériés.

Pour toute occupation au-delà de la 1/2 journée ou journée, le tarif horaire est dû.

Les soirées doivent être terminées pour 1 heure du matin, la fermeture du Palais des Arts et des Congrès s'effectuant à 2 heures au plus tard (ronde de l'agent SSIAP incluse).

2 – Assistance technique :

- Salle de spectacles

Les heures de techniciens sont facturées pour la préparation, la répétition, le déroulement et le démontage sur la base de 28,38 € H.T. de l'heure du lundi au samedi et sur la base de 35,47 € H.T. les dimanches, jours fériés et après 22h.

- Réunions – conférences – congrès – divers

L'intervention du personnel technique nécessaire à la préparation, à la répétition, au déroulement et au démontage de la manifestation sera facturée à partir de 18 heures sur la base de 28,38 € H.T. de l'heure du lundi au samedi et sur la base de 35,47 € H.T. les dimanches, jours fériés et après 22h. Le coût horaire du technicien s'appliquera pour la mise en place des stands et des espaces (mobilier, matériel).

Toute heure commencée sera facturée.

3 – Conditions particulières :

- Salles :

Les salles sont mises à disposition gratuitement dans la limite d'une réunion d'une durée maximum de 4h, **en fonction du planning d'activité du bâtiment pour :**

- Les organisations politiques et syndicales vannetaises/départementales/régionales ou nationales **ayant un siège ou une antenne à Vannes**, pour les réunions, assemblées générales et conférences dont l'entrée est gratuite (association à but non lucratif, **ne faisant pas de billetterie ou vente**) dans la limite d'une réunion d'une durée maximum de 4h.

Les heures de techniciens pour le montage, le déroulement et le démontage dans les théâtres restent à la charge de l'organisateur.

- Les écoles vannetaises : en cas de projet pédagogique sous réserve de disponibilité des espaces (définition de périodes d'accueil), sans billetterie. Facturation du forfait ménage.

- Les institutionnels : une gratuité par an, dans la limite d'une réunion d'une durée maximum de 4h.

Les salles bénéficient d'une réduction de 50 %, hors prestations suivantes : heures de techniciens et SSIAP, cuisine, bar, cale, Foyer Ropartz, ménage pour :

Les associations vannetaises ou départementales ayant leur siège à Vannes (association à but non lucratif) et qui ne peuvent être accueillies à la Maison des Associations, association à but non lucratif, **sans billetterie ou vente**, seront accueillies en fonction du calendrier d'occupation et après étude du dossier.

Autres :

Les activités proposées par les associations et/ou entreprises auront lieu sous la responsabilité d'une personne majeure dont le nom sera à communiquer lors de la réservation.

4 – Associations syndicales de copropriétaires :

Les associations syndicales de copropriétaires sont assujetties au plein tarif.

5 – Nature des manifestations :

Le Palais des arts et des congrès a vocation à accueillir les congrès, réunions, expositions, spectacles, cocktails, réceptions.

NB : Les options de réservations sont maintenues 30 jours. Toutefois, la ville de Vannes se réserve le droit de refuser, à tout moment, une manifestation et ce pour des raisons de service ou de plan de charge de l'établissement.

VANNES, le 3 octobre 2022

Le Directeur Général des Services

Emmanuel GROS

La présente décision municipale
a été affichée en Mairie le :



DELIBERATION

DECISION DU MAIRE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Le Maire de la Ville de Vannes

VILLE DE VANNES

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Assemblées

AFFAIRES FONCIERES

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 juin 2020 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Convention d'occupation AS 24
Révision de la redevance
Compétence n° : 5

Vu la délibération du conseil municipal du 13 décembre 2021 relative à la révision des tarifs des services publics communaux pour l'année 2022 proposant d'appliquer une augmentation maximale de 3 % pour l'occupation du domaine public,

Vu l'article 14 de la convention d'occupation en date du 7 août 2017 relative à la redevance due par la société AS 24,

DECIDE

Article 1 : d'augmenter de 3 % la redevance d'occupation due par la société AS 24 pour la période du 7 août 2021 au 6 août 2022 au titre de l'occupation de la parcelle BK 347 d'une surface de 103 m² (terrain d'assiette pour partie de la station-service située 15 rue du Général Baron Fabre ZI du Prat).

Article 2 : La présente décision sera affichée, publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Ville de Vannes et transmise à Monsieur le Préfet du Morbihan.

Article 3 : La présente décision sera exécutoire à la date de sa notification à l'intéressé. Elle pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans les deux mois à compter de la date de notification.

VANNES, le 7 octobre 2022

Le Maire

David ROBO



DELIBERATION

DECISION DU MAIRE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Le Maire de la Ville de Vannes ;

VILLE DE VANNES

Vu le décret n°012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles R1617-1 à R 1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Finances

FINANCES

Régie de recettes Régie don -Château de l'Hermine régie n°

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 juin 2020 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction codificatrice du 21 avril 2006 n° 06-031-A-B-M de la Direction Générale de la comptabilité publique ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 24 octobre 2022,

Compétence n° : 7

DECIDE

Article 1 :

A compter du 31 Octobre 2022 est instituée une régie de recettes « CHATEAU DE L'HERMINE » auprès du pôle Ressources et Citoyenneté de la Ville de Vannes.

Article 2 :

Cette régie est installée 7 Rue Joseph Le Brix à Vannes.

Article 3 :

La régie encaisse les dons pour la rénovation du Château de l'Hermine d'un montant minimum de 50 euros et maximum de 2 000 euros.

DELIBERATION

Article 4 :

Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- Chèque
- Numéraire
- Virement

Elles sont perçues contre remise à l'utilisateur d'un reçu fiscal.

Article 5 :

Un compte de dépôt des fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques.

Article 6 :

Le régisseur et ses mandataires suppléants seront désignés par le Maire sur avis conforme du Trésor Public.

Article 7:

Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 5 000 €.

Article 8 :

Le régisseur est tenu de verser au Centre des Finances Publiques de Vannes Municipale le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 6 et au minimum une fois par mois.

Article 9 :

Le régisseur verse auprès du Centre des Finances Publiques de Vannes Municipale la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois.

Article 10 :

Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement.

Article 11 :

Le Maire et le comptable public assignataire de la Trésorerie de Vannes Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Vu pour avis conforme,
Le Chef des services comptables
de Vannes Municipale

VANNES, le 24 octobre 2022
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Emmanuel GROS



DECISION DU MAIRE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Le Maire de la Ville de Vannes ;

VILLE DE VANNES

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Finances

FINANCES

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 juin 2020 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Régie de recettes

Kiosque Culturel

Vu la décision du Maire en date du 28 mars 2019 instituant une régie de recettes pour les besoins du service Evènementiel ;

Régie n°248

Vu l'avis conforme du Comptable public assignataire en date du 24 octobre 2022,

Compétence n° : 7

DECIDE

Article 1 :

L'article 7 de la décision susvisée en date du 28 mars 2019 est modifié de la manière suivante :

Du 11 novembre au 16 décembre 2022, le montant du fonds de caisse de la régie est porté à la somme de 200 euros pour le bon fonctionnement de la vente du miel de Vannes.

Vu pour avis conforme,
Le Chef des Services Comptables,
de Vannes Municipale,

VANNES, le 24 Octobre 2022

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Emmanuel GROS

La présente décision municipale
a été affichée en Mairie le :



DECISION DU MAIRE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Le Maire de la Ville de Vannes ;

VILLE DE VANNES

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Finances

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

FINANCES

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Régie de recettes du
STATIONNEMENT SUR VOIRIE
Régie n°209

Vu les articles R1617-1 à R 1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposés à ces agents ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 juin 2020 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction codificatrice du 21 avril 2006 n° 06-031-A-B-M de la Direction Générale de la comptabilité publique ;

Vu la décision du Maire en date du 13 février 1995 instituant une régie de recettes pour les besoins du stationnement sur voirie ;

Vu les décisions du Maire en date des 17 mars 2017, 7 juillet 2017 et 7 janvier 2021 y portant extension ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du décembre 2022,

Compétence n° : 7

DECIDE

Article 1 :

La régie de recettes dénommée STATIONNEMENT SUR VOIRIE, instituée auprès du service Gestion du domaine public de la ville de Vannes est modifiée de la manière suivante :

Article 2 :

Cette régie est installée au Centre Administratif Municipal, 7 rue Joseph Le Brix à Vannes.

Article 3 :

La régie encaisse les produits suivants :

- stationnements payants sur voirie ;
- les sms d'alerte avant expiration du ticket de stationnement ;
- les sms de confirmation de prise de ticket ;
- les abonnements sur voirie ;
- les badges et télécommandes.

Article 4 :

Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- numéraire ;
- carte bancaire (avec ou sans contact) ;
- chèque ;
- Vente à distance (internet et application dématérialisée).

Elles sont perçues contre remise à l'usager de tickets ou reçus.

Article 5 :

Il est créé une sous-régie de recettes dont les modalités de fonctionnement sont précisées dans l'acte constitutif de la sous-régie.

Article 6 :

Un compte de dépôt des fonds est ouvert au nom du régisseur es qualité auprès de la Trésorerie Générale du Morbihan.

Article 7 :

Le régisseur et ses mandataires suppléants seront désignés par le Maire sur avis conforme du Trésor Public.

Article 8 :

Un fonds de caisse d'un montant de 260 euros est mis à la disposition du régisseur.

Article 9 :

Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 25 000 euros.

Article 10 :

Le régisseur est tenu de verser au Centre des Finances Publiques de Vannes Municipale le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 10 et au minimum une fois par mois.

Article 11 :

Le régisseur verse auprès du Centre des Finances Publiques de Vannes Municipale la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois.

Article 12 :

Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination conformément à la réglementation en vigueur.

Article 13 :

Le régisseur ne percevra pas d'indemnité de responsabilité.

Article 14 :

Le mandataire suppléant ne percevra pas d'indemnité de responsabilité.

Article 15 :

Le Maire et le Comptable du Trésor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Vu pour avis conforme,
Le chef des services comptables
de Vannes Municipal,

VANNES, le 5 décembre 2022

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Emmanuel GROS

La présente décision municipale
a été affichée en Mairie le :



DECISION DU MAIRE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Le Maire de la Ville de Vannes ;

VILLE DE VANNES

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Finances

FINANCES

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 juin 2020 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Réalisation d'un prêt au moyen d'une convention Intracting d'avance remboursable d'un montant total de 3 800 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement du projet de rénovation de l'éclairage public

Compétence n° : 3

DECIDE

De contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations une avance remboursable Intracting d'un montant total de 3 800 000 € et comprenant 5 versements dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

	Versement 1	Versement 2	Versement 3	Versement 4	Versement 5
Année de versement	2022	2023	2024	2025	2026
Montant	1 460 000 euros	1 210 000 euros	270 000 euros	575 000 euros	285 000 euros
Durée d'amortissement	12 ans	11 ans	10 ans	9 ans	8 ans
dont différé d'amortissement	<i>Aucun</i>	<i>Aucun</i>	<i>Aucun</i>	<i>Aucun</i>	<i>Aucun</i>
Taux d'intérêt annuel fixe	0,25 %	0,25 %	0,25 %	0,25 %	0,25 %
Typologie Gissler	1A	1A	1A	1A	1A
Périodicité des échéances	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle

TEG	0,25 %	0,25 %	0,25 %	0,25 %	0,25 %
Profil d'amortissement	Echéances constantes				

De signer la convention de financement Intracting et la demande de réalisation de fonds.

Acte certifié exécutoire à la date du ...

VANNES, le 8 décembre 2022

Le Maire

David ROBO

La présente décision municipale
a été affichée en Mairie le :



DELIBERATION

DECISION DU MAIRE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Le Maire de la Ville de Vannes ;

VILLE DE VANNES

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Finances

FINANCES

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 juin 2020 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**Régie de recettes Parcs de stationnement
régie n°230**

Vu les articles R1617-1 à R 1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu les décisions du Maire en date du 20 janvier 1986 et du 4 août 2020 instituant une régie de recettes pour les besoins du Parking de Bretagne,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du

Compétence n° : 7

DECIDE

Article 1 :

A compter du 2 janvier 2023, la décision en date du 4 Août 2020 est modifiée de la manière suivante ;

Article 2 :

La régie « Parcs de stationnement » est installée rue Joseph Le Brix à Vannes ;

Article 3 :

La régie encaisse les produits :

- Du parking des Arts,
- Du parking Créac'h,
- Du parking Sainte Catherine,
- Des parkings sis à Nazareth ;
- Du parking à enclos des Remparts

Article 4 :

Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- Chèque,
- Numéraire,
- Carte bancaire,
- Virement Bancaire ;
- Vente à distance

Article 5 :

Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la Trésorerie Générale du Morbihan ;

Article 6 :

Le régisseur et le mandataire suppléant seront désignés par le Maire sur avis conforme du Trésor Public ;

Article 7 :

Un fonds de caisse d'un montant de 1680 € est mis à la disposition du régisseur ;

Article 8:

Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 10 000 € ;

Article 9 :

Le régisseur est tenu de verser au Centre des Finances Publiques de Vannes Municipale le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 7 et au minimum une fois par mois ;

Article 10 :

Le régisseur verse auprès du Centre des Finances Publiques de Vannes Municipale la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois ;

Article 11 :

Le régisseur est assujéti à un cautionnement de 1 220 € ;

Article 12 :

Le Maire et le Comptable du Trésor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Vu pour Avis conforme,
Le Chef des services comptables
De Vannes Municipale,

VANNES, le 9 décembre 2022

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Emmanuel GROS

La présente décision municipale
a été affichée en Mairie le :



DECISION DU MAIRE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Le Maire de la Ville de Vannes

VILLE DE VANNES

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

PÔLE RESSOURCES ET CITOYENNETE

AFFAIRES GENERALES
Tarifs

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 juin 2020 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Cimetières - Tarifs 2023

Compétence n° : 2

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 décembre 2022 fixant les limites d'augmentation des tarifs des services publics communaux

DECIDE

Article unique : De fixer, ainsi qu'il suit, les tarifs des cimetières à compter du 1^{er} janvier 2023 :

<u>I – CONCESSIONS de TERRAINS :</u>	
Pour inhumation en pleine terre ou en caveau :	
<u>A – Terrain : emplacement simple :</u>	
15 ans renouvelables	465,00 € nets
30 ans renouvelables	995,00 € nets
50 ans renouvelables (seulement pour les concessions comprenant un caveau)	1 970,00 € nets
<u>B – Caveau hors emplacement (T.T.C.) :</u>	
Neuf (2 places)	1 700,00 € TTC
Réattribution (1 place)*	570,00 € TTC
Réattribution (2 places)*	1 050,00 € TTC
Réattribution (3 places)*	1 750,00 € TTC
Réattribution (4 places)*	1 900,00 € TTC
*sous réserve de disponibilité	
<u>C – Terrain de 1 m² :</u>	
15 ans renouvelables	215,00 € nets

<u>II – SITE CINERAIRE :</u>	
<u>COLUMBARIUM</u>	
(la plaque de fermeture reste propriété de la Ville)	
1 ^{ère} location pour 15 ans	750,00 € nets
1 ^{ère} location pour 10 ans	500,00 € nets
Renouvellement pour 15 ans	335,00 € nets
Réattribution pour 15 ans (occasion)	435,00 € nets
<u>CAVURNE</u>	
(la plaque de fermeture reste propriété de la Ville)	
1 ^{ère} location pour 15 ans.	1 000,00 € nets
Renouvellement pour 15 ans	335,00 € nets
Réattribution pour 15 ans (occasion)	435,00 € nets

<u>III – REDEVANCES</u>	
<u>CAVEAU PROVISoire</u>	
Occupation par cercueil par nuit (les nuits des samedis, dimanches, lundis et jours fériés sont gratuites)	60,00 € nets
Occupation par reliquaire par nuit (payant au-delà de la 2 ^{ème} nuit)	25,00 € nets
<u>JARDIN du SOUVENIR</u>	
Gravure sur le muret du jardin du souvenir	155,00 € nets

VANNES, le 21 décembre 2022
Pour le Maire et par délégation,
Le Maire-Adjoint,

Fabien LE GUERNEVE

La présente décision municipale
a été affichée en Mairie le :

DELIBERATION



DECISION DU MAIRE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Le Maire de la Ville de Vannes

VILLE DE VANNES

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Administration Pôle Animation

CULTURE-EVENEMENTIEL

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 juin 2020 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

**Cession à titre gratuit du noratlas n°
160 à la Commune de Monterblanc**

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 novembre 2022 donnant délégation de compétences au Maire,

Compétence n° : 10

DECIDE

Article 1 : De céder à titre gratuit à la Commune de Monterblanc l'avion nord-atlas n°160, acquis à titre gratuit du Ministère de la Défense, Armée de l'Air, par décision n° 02022/DEF/DCMAA/AM du 13 juillet 1984, retiré du service après avoir fait partie de l'Escadron Anjou 208 et avoir servi en Indochine et en Afrique du Nord.

Cet appareil, accueilli sur le site de l'aérodrome Vannes-Meucon le 6 septembre 1984 est stationné en statique devant le hangar 4 depuis le 15 avril 1991.

Article 2 : Obligation est faite, pour le nouveau propriétaire, d'assurer la conservation de l'appareil dans sa stricte intégrité ainsi que d'en assurer sa valorisation.

Article 3 : En cas de revente de l'appareil par le nouveau propriétaire, priorité de rachat doit être donnée à la Ville de Vannes au prix d'un euro symbolique.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité.

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera adressée à M. le Préfet et à M. le comptable du Trésor.

VANNES, le 4 janvier 2023

Pour le Maire et par délégation,
Le Maire-Adjoint,

Fabien LE GUERNEVE

La présente décision municipale
a été affichée en Mairie le :



DELIBERATION

DECISION DU MAIRE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Le Maire de la Ville de Vannes

VILLE DE VANNES

Administration Pôle Animation

**Garderies municipales
Tarifs 2022-2023**

Compétence n° : 2

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 juin 2020 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal eu date du 27 juin 2022 fixant les tarifs des garderies municipales et les limites d'augmentation des tarifs des services publics communaux fonctionnant en année scolaire,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 novembre 2022 donnant délégation de compétences au Maire,

DECIDE

Article 1 : D'annuler et remplacer la décision du maire en date du 9 août 2022 par les dispositions suivantes :

Les tarifs des garderies municipales des écoles maternelles et élémentaires, applicables durant l'année scolaire 2022-2023, sont décrits en annexe1.

VANNES, le 19 décembre 2022

Pour le Maire et par délégation,
Le Maire-Adjoint,

Fabien LE GUERNEVE

La présente décision municipale
a été affichée en Mairie le :



DECISION DU MAIRE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Le Maire de la Ville de Vannes

VILLE DE VANNES

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Administration du Pôle Technique

SERVICES PUBLICS COMMUNAUX

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 juin 2020 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Droit de voirie et occupation du domaine public - Tarifs 2023

Compétence n° : 2

Vu la délibération du 5 décembre 2022 fixant pour l'année 2023 l'évolution des tarifs municipaux,

DECIDE

Article 1 :

De fixer les tarifs des droits de voirie et occupation du domaine public à compter du 1^{er} janvier 2023 comme suit :

OCCUPATION des TROTTOIRS

	Tarifs 2023
- A – <u>Dispositifs présentant une extension de surface commerciale</u> :	
▪ portants de vêtements, chaussures ou autres objets,	
▪ présentoirs de cartes postales,	
▪ glacières :	
- Centre-Ville (Mené/J. Le Brix/Thiers/Port/Decker) & secteur du Port & Gambetta par m ² /an :	70,00 €
- Extérieurs par m ² /an (y compris St Patern) :	35,00 €
- B – <u>Dispositifs ne présentant pas une extension de surface commerciale (1 m²)</u> :	
▪ chevalets, panneaux « publicitaires »,	
▪ totem, stop trottoir,	
▪ porte-menus,	
▪ jardinières, bacs à fleurs (non intégrés dans la surface des terrasses) :	
- Centre-Ville (Mené/J. Le Brix/Thiers/Port/Decker) & secteur du Port & Gambetta par m ² /an :	139,70 €
- Extérieurs par m ² /an (y compris St Patern):	100,70 €
- C – <u>TERRASSES</u>	
▪ <u>Place Gambetta par m²/an</u> :	
- Plein air :	207,90 €
- Fermées :	211,20 €
▪ <u>Place Gambetta (n° 10, 14 et 16) par m²/an</u> :	
- Plein air :	207,90 €
▪ <u>Centre-Ville par m²/an (Mené/J. Le Brix/Thiers/Port/Decker)</u> :	
- Plein air zone piétonne :	110,90 €
- Plein air hors zone piétonne :	76,10 €
▪ <u>Extérieurs par m²/an (y compris St Patern)</u> :	
- Plein air :	55,25 €
- Fermées :	111,80 €
▪ <u>Rive droite et rive gauche du Port par m²/an</u> :	
- Plein air :	113,70 €
▪ <u>Terrasses bois : tarif correspondant à la perte des recettes stationnement (s'ajoute à cette somme la redevance due au titre des terrasses selon le secteur de la commune (par m²/an))</u>	159,90 €
▪ <u>Extension de terrasse dans le cadre d'animation à l'initiative de la Ville de Vannes et/ou de ses partenaires (m²/jour)</u>	4,25 €
▪ <u>Etal de production et/ou de vente de nourriture ou boisson dans le cadre d'animation à l'initiative de la Ville et/ou de ses partenaires (par dispositif/jour)</u>	106,60 €

OCCUPATION du DOMAINE PUBLIC

	Tarifs 2023
A – OCCUPATIONS liées aux travaux et DEMENAGEMENTS :	
A.1 – Toutes occupations, par m ² /jour :	1,00 €
A.2 – Occupation sans déclaration d'ouverture, par m ² /jour :	4,65 €
A.3 – Déménagements :	
a) sur stationnement non payant :	
. avec prestations municipales :	Forfait : 20,65 €
. sans prestation :	Gratuit
b) sur stationnement payant ou réglementé :	
. avec prestations municipales :	Forfait : 20,65 €
. sans prestation :	+ 8,25 €/jour/place 8,25 €/jour/place
A.4 – Occupation de place par véhicule (notamment pour travaux) :	
a) sur stationnement non payant :	
. avec prestations municipales :	Forfait : 20,65 €
. sans prestation :	Gratuit
b) sur stationnement payant ou réglementé :	
. avec prestations municipales :	Forfait : 20,65 €
. sans prestation :	+ 8,25 €/jour/place 8,25 €/jour/place
A.5 – Rue Barrée pour travaux ou déménagement :	13,80 €
A.6 – Place immobilisée en zone non payante plus d'une semaine avec prestations municipales :	Forfait : 20,65 € + 4,10 €/jour/place
A.7 – Place de livraison ou stationnement règlementé : avec prestations municipales :	Forfait : 20,65 € + 5,70 €/place pour 1 jour
Echafaudage : toute superficie occupée facturée	
A.8 – En cas de non-conformité	
. Pénalité forfaitaire journalière	80,00 €
. Astreinte forfaitaire journalière	200,00 €

A .9 - Droit d'Occupation du Domaine Public

Préalable en termes de procédure :

- ➔ Mention dans le permis de construire
- ➔ Signature contractuelle de l'autorisation

Condition d'accès au tarif :

Première condition indispensable mais non suffisante :

- ➔ Durée prévisionnelle des travaux supérieurs à 1 mois

Obligatoirement cumulée à l'une des deux conditions suivantes :

- ➔ Plus de 3 places de stationnement occupées

ou

- ➔ Plus de 50m² au sol

	Tarifs 2023
B – OCCUPATION temporaire pour la vente de produits :	
B.1 – Expositions itinérantes – par m ² /jour :	
de 0 à 499 m ² :	0,55 €
de 500 à 999 m ² :	0,45 €
+ de 1 000 m ² :	0,35 €
B.2 – Vente commerciale itinérante, par jour :	17,85 €
B.3 - Abri pour vente de poisson sur le domaine public : par m ² /an :	187,15 €
B.4 – Vente de fleurs :	
. Devant les Cimetières, pendant les quatre jours précédant la Toussaint : par m ² /jour :	7,20 €
B.5 – Occupation temporaire :	
Braderie : mise à disposition de l'espace centre-ville : le mètre linéaire pour 1 jour (base 2003 : 2 500 ml) :	4,25 €
B.6 – Occupation commerciale du domaine public (ex : scooter ...) : Par m ² /période à définir	0,50 €
C – OCCUPATION liée au stationnement de véhicules :	
C.1 - Taxis (emplacements déterminés) : par voiture an :	105,00 €
C.2 – Emplacement pour location de véhicules : par place/an :	105,00 €
C.3 – Stationnement pour expositions ou ventes publiques : par véhicule et par jour :	151,95 €
C.4 – Stationnement de cars assurant un service régulier :	
. aux emplacements autorisés, 1 ou 2 jours/semaine :	
<i>moins de 25 places assises – par car/an :</i>	53,45 €
<i>plus de 25 places assises – par car/an :</i>	59,90 €
. plus de 2 jours/semaine :	
<i>moins de 25 places assises – par car/an :</i>	65,40 €
<i>plus de 25 places assises – par car/an :</i>	69,00 €

Article 2 :

Le Maire et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

VANNES, le 20 décembre 2022

Pour le Maire et par délégation,
Le Maire-Adjoint,

Fabien LE GUERNEVE

La présente décision municipale
a été affichée en Mairie le :



DECISION DU MAIRE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Le Maire de la Ville de Vannes

VILLE DE VANNES

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Administration du Pôle Technique

SERVICES PUBLICS COMMUNAUX

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 juin 2020 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Parcs de stationnement - Tarifs 2023

Compétence n° : 2

Vu la délibération du 5 décembre 2022 fixant pour l'année 2023 l'évolution des tarifs municipaux,

DECIDE

Article 1 :

De fixer les tarifs des parcs de stationnement à compter du 1^{er} janvier 2023, comme suit :

TARIFS 2023 – PARCS DE STATIONNEMENT

Parking des Arts, Parking Sainte Catherine, Parking Nazareth,
Parking Nazareth/Vannes Golfe Habitat, Parking Créac'h

Abonnement individuel	TARIFS TTC
. Mois	65,00 €
. Trimestre	195,00 €
. Semestre	390,00 €
. Annuel	650,00 €
Abonnement annuel moto	330,60 €

Parking des Arts, Parking Nazareth,
Parking Nazareth/Vannes Golfe Habitat, Parking Créac'h

Tarifs flotte à compter de 9 véhicules	TARIFS TTC
. Mois/véhicule	40,00 €
. Trimestre/véhicule	120,00 €
. Semestre/véhicule	240,00 €
. Annuel/véhicule	480,00 €

Badge perdu / Carte perdue	20,00 €
----------------------------	---------

Article 2 :

Le Maire et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

VANNES, le 20 décembre 2022

Pour le Maire et par délégation,
Le Maire-Adjoint,

Fabien LE GUERNEVE

La présente décision municipale
a été affichée en Mairie le :



DECISION DU MAIRE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Le Maire de la Ville de Vannes

VILLE DE VANNES

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Administration du Pôle Technique

SERVICES PUBLICS COMMUNAUX

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 juin 2020 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Halles et Marchés - Tarifs 2023

Compétence n° : 2

Vu la délibération du 5 décembre 2022 fixant pour l'année 2023 l'évolution des tarifs municipaux,

DECIDE

Article 1 :

De fixer les tarifs des Halles et Marchés à compter du 1^{er} janvier 2023, comme suit :

MARCHÉS de PLEIN AIR DE VANNES

--|--

	Tarifs 2023
<p>- Abonnés :</p> <p>Producteurs, alimentaires, manufacturiers (paiement trimestriel) :</p> <p>. Présence le mercredi et le samedi : . Présence le mercredi uniquement : . Présence le samedi uniquement :</p>	<p>3,90 €/m²/mois 1,55 €/m²/mois 2,90 €/m²/mois</p>
<p>- Marché de Ménimur :</p> <p>Présence le mardi et le vendredi : Présence le mardi ou le vendredi :</p>	<p>2,95 €/m²/mois 1,45 €/m²/mois</p>
<p>- Marché de Kercado :</p> <p>Présence le jeudi :</p>	<p>2,95 €/m²/mois</p>
<p>- Marché de Cliscouët :</p> <p>Présence le dimanche :</p>	<p>2,95 €/m²/mois</p>
<p>. En cas de non-respect des présences (pour le plein air uniquement) par type d'abonnement (Règlement du marché), majoration de 30 % :</p> <p>Présence le mercredi et le samedi : Présence le mercredi uniquement : Présence le samedi uniquement : Tarif saisonnier :</p>	<p>5,10 €/m²/mois 1,95 €/m²/mois 3,70 €/m²/mois 6,60 €/m²/mois</p>
<p>- Passagers :</p> <p>Par m² et par marché</p>	<p>1,05 €</p>
<p>- Electricité - Abonnés :</p> <p>. Alimentation : manufactures, camions-magasin et petits producteurs . Alimentation : frigo - pâtisseries - crêpes</p>	<p>0,50 €/m²/mois 0,55 €/m²/mois</p>
<p>- Démonstration : par emplacement/jour :</p> <p>. sans électricité : . avec électricité :</p>	<p>21,75 €/m² 24,10 €/m²</p>
<p>- Publicité : V.R.P., Etalage, Camion, etc... : (par marché)</p>	<p>40,10 €</p>

POISSONNERIE

--|--

	Tarifs 2023
- Abonnés - Emplacement + Electricité pour groupes frigorifiques :	
. Le 1er mètre linéaire/mois :	84,95 €
. Le 2 ^{ème} mètre linéaire/mois :	97,35 €
. Le 3 ^{ème} mètre linéaire/mois :	115,50 €
. Le 4 ^{ème} mètre linéaire/mois :	127,85 €
. Le 5 ^{ème} mètre linéaire/mois :	144,85 €
. Et les mètres linéaires suivants/mois :	145,40 €
- Non abonnés -	
. Par table, le m/linéaire/jour :	20,40 €
. Sacs, caisses, filets, paniers : par unité et par jour :	18,10 €
. Location de la chambre froide aux Usagers de la Poissonnerie : 4 mètres linéaires/mois :	425,75 €
. Vente sur les quais par les ostréiculteurs : (inscrits maritimes) par emplacement/jour :	47,30 €

HALLES DES LICES

--|--

	Tarifs 2023
- <u>Etals permanents</u> :	
<u>Pourtour</u> :	
. le 1 ^{er} mètre linéaire/mois :	92,80 €
. le 2 ^{ème} mètre linéaire/mois :	104,35 €
. le 3 ^{ème} mètre linéaire/mois :	115,85 €
. le 4 ^{ème} mètre linéaire et suivants/mois :	127,55 €
<u>Centre</u> :	
. le 1 ^{er} mètre linéaire/mois :	81,10 €
. le 2 ^{ème} mètre linéaire/mois :	92,80 €
. le 3 ^{ème} mètre linéaire/mois :	104,35 €
. le 4 ^{ème} mètre linéaire et suivants/mois :	115,85 €
<i>Modulation du barème, sur la base des présences 2022</i>	
<i>232 jours et plus suppression dégressivité :</i>	
. entre 231 jours et 210 jours (+15 %)	
. entre 209 jours et 190 jours (+30 %)	
. inférieur ou égal à 189 jours (+50 %)	
. Forfait mensuel pour la consommation de gaz/mètre linéaire :	9,85 €
- <u>Commerçants non sédentaires</u> (présence les jours de marché) :	
. les 1 ^{er} et 2 ^{ème} mètres linéaires/mois :	58,00 €
. le 3 ^{ème} mètre linéaire/mois :	69,50 €
. le 4 ^{ème} mètre linéaire et suivants/mois :	81,10 €
<u>Présence un jour par semaine</u> :	
. par jour, par mètre linéaire, le samedi uniquement :	16,80 €
. par jour, par mètre linéaire, le mercredi uniquement :	8,10 €

ETABLISSEMENTS FORAINS

-=-=-=-

	Tarifs 2023
- <u>MANEGES - FETE FORAINE</u> -	
A l'occasion de la Fête foraine, par m ² et par jour (profondeur minimum des installations : 3 m) :	
. Petits métiers : moins de 60 m ² :	0,70 €
. Autres métiers : de 60 à 220 m ² :	0,45 €
de 221 à 400 m ² :	0,40 €
de 401 à 500 m ² :	0,35 €
+ de 500 m ² :	0,30 €
. Grues :	169,35 €
Réduction accordée en 2023 conformément au protocole signé le 31 octobre 2012	
Autres Fêtes : par m ² /jour :	0,85 €
- <u>FETES TRADITIONNELLES</u> -	
. A l'occasion des Fêtes d'Arvor, des Fêtes Historiques, de la Fête de la Musique, de la Semaine du Golfe :	
. Petit stand/mètre linéaire : pour 1 jour :	33,90 €
. Petit stand/mètre linéaire : pour 2 jours :	54,15 €
. Frites, crêpes, sandwiches, hot-dogs : par mètre/jour :	54,15 €
. Vente de gadgets par mètre/jour :	30,70 €
. Foire aux Oignons :	
. Producteurs de légumes : le m/linéaire, pour 2 jours :	7,45 €
par véhicule, pour 2 jours :	12,20€
. Non producteurs de légumes :	
le m/linéaire, pour 2 jours :	12,90 €

CIRQUES

- - - - -

Tarifs 2023

- CIRQUES -

. Sous tente :

. pour 1 jour :	GRATUIT
. pour 2 jours :	1 244,55 €
. pour 3 jours :	2 486,60 €
. par journée supplémentaire :	759,00 €

Article 2 :

Le Maire et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

VANNES, le 20 décembre 2022

Pour le Maire et par délégation,
Le Maire-Adjoint,

Fabien LE GUERNEVE

La présente décision municipale
a été affichée en Mairie le :

DELIBERATION



DECISION DU MAIRE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Le Maire de la Ville de Vannes,

VILLE DE VANNES

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Finances

FINANCES

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 juin 2020 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

**Travaux d'extension et de modification
du PC de sécurité et du PC Régie**

**du Stade de la Rabine
Demande de subvention**

Considérant le projet de la commune de procéder à la modernisation et à l'évolution du Stade de la Rabine,

Compétence n° : 25

DECIDE

Article 1 :

De solliciter une subvention de 150 000 euros auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2022 pour le financement des travaux d'extension et de modification du PC de sécurité et du PC Régie du Stade de la Rabine pour un coût prévisionnel de 290 000 euros HT.

Article 2 :

De présenter avec la demande de subvention relative à ces travaux en investissement le plan de financement suivant:

Subventions publiques :

Subvention DSIL 2022 : 150 000 euros

Département : 58 000 euros

Ville de Vannes : 82 000 euros

VANNES, le 19 décembre 2022
Pour le Maire et par délégation,
Le Maire-Adjoint,

Fabien LE GUERNEVÉ

La présente décision municipale
a été affichée en Mairie le :

DELIBERATION



DECISION DU MAIRE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Le Maire de la Ville de Vannes ;

VILLE DE VANNES

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Finances

FINANCES

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 juin 2020 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**Fongibilité des crédits
Virement entre chapitres
Budget principal - M57**

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 31 janvier 2022 donnant délégation au Maire en matière de fongibilité des crédits.

Compétence n° : 27

DECIDE

Article 1 :

Un virement entre le chapitre 011 et le chapitre 67 est nécessaire sur le budget principal suivant les modalités ci-dessous :

Montant des dépenses réelles de la section de fonctionnement	27 727 049,22 €
Plafond 7,5 %	2 079 528,69 €
Montant du Virement entre chapitres	135 000,00 €
Montant disponible pour virement ultérieur	1 944 528,69 €

Le virement s'opérera entre les comptes suivants :

	Débit	Crédit
011 - 024 - 6132	- 30 000,00 €	
011 - 311 - 6228	- 10 000,00 €	
011 - 30 - 60628	- 10 000,00 €	
011 - 025 - 6228	- 50 000,00 €	
011 - 01 - 6228	- 10 000,00 €	
011 - 023 - 6228	- 25 000,00 €	
67 -847 -673		135 000,00 €

VANNES, le 27 décembre 2022
Le Maire

David ROBO

DELIBERATION



DECISION DU MAIRE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Le Maire de la Ville de Vannes

VILLE DE VANNES

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Administration du Pôle Technique

SERVICES PUBLICS COMMUNAUX

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 juin 2020 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Fourrière animale - Tarifs 2023

Compétence n° : 2

Vu la délibération du 5 décembre 2022 fixant pour l'année 2023 l'évolution des tarifs municipaux,

DECIDE

Article 1 :

De fixer, à compter du 1^{er} janvier 2023, les tarifs de la fourrière animale municipale comme suit :

- Frais de séjour (journée)	12,40 €
- Frais déplacement (ramassage de l'animal)	23,35 €
- Forfait jour au-delà de 8 jours – chien	20,35 €
- Forfait jour au-delà de 8 jours – chat	11,25 €
- Identification puce électronique	94,10 €
- Forfait par visite vétérinaire (obligatoire) pour un animal mordeur ou griffeur	112,35 €
- Vaccin contre la rage	59,05 €

Article 2 :

Le Maire et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

VANNES, le 22 décembre 2022

Pour le Maire et par délégation,
Le Maire-Adjoint,

Fabien LE GUERNEVE

La présente décision municipale
a été affichée en Mairie le :



DELIBERATION

DECISION DU MAIRE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Le Maire de la Ville de Vannes,

VILLE DE VANNES

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Finances

FINANCES

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 juin 2020 donnant délégation au Maire pour procéder à la réalisation des emprunts et de ligne de trésorerie pour la durée de son mandat,

**Réalisation d'une ligne de trésorerie
de 5 000 000 €
auprès de la Banque Populaire Grand Ouest**

Vu le Budget de la Commune,

Vu la proposition de ligne de trésorerie de la Banque Populaire Grand Ouest,

Compétence n° : 3

DECIDE

Article 1 :

De réaliser auprès de la Banque Populaire Grand Ouest une ouverture de ligne de trésorerie de 5 000 000 € pour couvrir les besoins de trésorerie de l'année 2023.

Les principales caractéristiques de cette ligne de trésorerie sont les suivantes :

Montant	5 000 000 €
Durée	1 an
Date de prise d'effet	30/12/2022
Périodicité	Trimestrielle
Index	Euribor 1 mois (En cas d'index négatif, l'Euribor sera égal à 0%)
Marge	0.25%
Base de calcul des intérêts	Exact/360
Commission de non utilisation	Néant
Frais de dossier	500 €
Commission d'engagement	0.04%
Montant minimum des tirages et remboursements	50 000 €

La présente ligne de trésorerie sera mise place pour le 30 décembre 2022.

Le contrat réglant les conditions de ce prêt, la ou les demande(s) de fonds ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution dudit contrat seront signés par mes soins, ou par un adjoint délégué.

VANNES, le 21 décembre 2022

Le Maire

David ROBO

La présente décision municipale
a été affichée en Mairie le :



DECISION DU MAIRE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Le Maire de la Ville de Vannes

VILLE DE VANNES
Administration Pôle Animation

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

ENFANCE - EDUCATION

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 juin 2020 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Prestation de restauration ALSH et Ty
Golfe
Tarifs 2023

Compétence n° : 2

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 5 décembre 2022 fixant, à compter du 1^{er} janvier et pour l'année 2023, les tarifs suivants :

DECIDE

Article 1 : De fixer, à compter du 1^{er} janvier 2023, les tarifs des prestations de restauration ALSH et Ty Golfe comme suit :

	Tarifs Unitaire TTC	Dont TVA
ALSH - Autres prestations		
Vente de repas aux ALSH	3,37 €	5,5%
Vente de goûters aux ALSH	0,62 €	5,5%
TY GOLFE ou extérieurs – vente de repas		
Classe découvertes – Déjeuner	3,37 €	5,5%
Classe découvertes – Dîner	3,37 €	5,5%
Séjours 100% sportifs		
Déjeuner (5 composantes)	4,13 €	10%
Dîner	3,48 €	10%
Séjour de groupes, associations, entreprises		
Déjeuner (4 composantes)	3,51 €	10%
Dîner	3,51 €	10%
Repas pour groupes et autres convives	9,65 €	10 %

VANNES, le 2 janvier 2023
Pour le Maire et par délégation,
Le Maire-Adjoint,

Fabien LE GUERNEVE

La présente décision municipale
a été affichée en Mairie le : 02 janvier 2023



DELIBERATION

DECISION DU MAIRE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Le Maire de la Ville de Vannes

VILLE DE VANNES

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

PÔLE LIEN SOCIAL ET INCLUSION

AFFAIRES GENERALES
Tarifs

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date des 16 mai 1994, 4 novembre 1996 et 16 décembre 2011 relatives à la gestion des jardins familiaux de Vannes,

Jardins familiaux - Tarifs 2023

Vu l'arrêté municipal du 17 janvier 1997 portant conditions générales d'attribution et de jouissance des jardins familiaux de Vannes,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 juin 2020 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipale en date du 5 décembre 2022 fixant pour l'année 2023 l'évolution des tarifs des jardins familiaux,

Compétence n° : 2

DECIDE

Article unique : de fixer les tarifs des jardins familiaux à compter du 1^{er} janvier 2023 à 0.42 € par mètre carré et par an.

VANNES, le 26 décembre 2022

Le Maire

David ROBO

La présente décision municipale
a été affichée en Mairie le :

PROPOSITION DE DELIBERATION
M. UZENAT – ENSEMBLE, LIBERONS LES ENERGIES VANNETAISES

M. LE MAIRE : Délibération suivante, même si c'est hors règlement. M. UZENAT aurait dû me déposer il y a 48 heures une délibération.

M. UZENAT : Article 14. « Toute proposition doit faire l'objet d'une demande écrite auprès du maire, au plus tard deux jours francs avant la séance, ou peut-être exposé oralement au cours de la séance du conseil ». Merci donc, nous vous soumettons un projet de délibération relative à l'instauration d'un quota de logements sociaux dans les opérations privées.

« Le conseil municipal a instauré en 2006 et confirmé en 2017, l'obligation de réaliser un quota de logements locatifs sociaux dans les opérations privées de 20 logements et plus. Ce quota a été porté à 25 % par délibération du 29 mars 2013. Face au décalage croissant entre la production de logements privés très dynamiques et la production de logements locatifs sociaux qui ne s'élève qu'à 17,7 % entre 2019 et 2021, et face aux besoins croissants de logements abordables pour les classes moyennes et populaires, il est proposé d'amplifier et d'accélérer nos efforts.

En, premièrement, imposant la réalisation d'un minimum de 33 % de logements locatifs sociaux pour tous les programmes privés de six logements et plus, ou six lots et plus.

En imposant, deuxièmement, la réalisation de logements en bail réel solidaire, en plus des logements sociaux exigés dans les opérations de logements individuels.

Nous vous proposons donc d'imposer aux programmes comportant six logements et plus ou six lots et plus, la réalisation d'un minimum de 33 % de logements locatifs sociaux, d'imposer en plus des logements locatifs sociaux dans les opérations de six logements ou de six lots individuels et plus, la réalisation de logements en bail réel solidaire, de décider que la production de logements sociaux ne pourra être externalisée en dehors de l'unité foncière visée par l'autorisation d'urbanisme, de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de tous actes ou documents et d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette délibération ».

M. LE MAIRE : Il n'y a pas de débat.

M. UZENAT : C'est notre proposition idéale, j'ai repris le texte de la délibération de 2017. En fait, vous pourrez vérifier, à part, les pourcentages et les chiffres, le reste a été gardé. Ce que nous vous proposons, si d'aventure, vous considérez que cette demande est trop éloignée de votre politique. Nous le regretterions, mais nous pourrions le comprendre, c'est qu'en revanche, nous soyons d'accord pour abaisser le seuil à partir duquel s'applique le quota de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) qui aujourd'hui à Vannes est de 25 %, le seuil est à 20 logements. Plusieurs élus du territoire, y compris votre vice-président chargé du logement et de l'habitat, a reconnu publiquement que ce seuil de 20 logements constituait un frein pour la production de logements sociaux. Simplement, pour rappel, le nombre de logements locatifs sociaux autorisés et mis en chantier entre 2019 et 2021 sur la ville de Vannes c'est 295, quand dans la même période, le nombre de logements privés mises en chantier c'est 1 665. Je ne parle pas des logements autorisés qui sont plus nombreux. Quand nous rapportons ces 295 logements locatifs sociaux qui correspondent à peu près à l'objectif qui avait été

DELIBERATION

initialement fixé, certes, mais de l'autre côté, la dynamique de construction de logements privés qui est beaucoup plus forte, et bien la part de logements locatifs sociaux durant ces trois années, était inférieure à 18 %. Donc nous souhaitons et le constat semble être partagé, pouvoir abaisser ce seuil, nous vous en laissons la liberté, c'est-à-dire en dessous de 20, nous nous souhaiterions que ce soit en dessous de 10, mais en tout état de cause, à 25 %. Si vous souhaitez conserver ce pourcentage, vous pourriez commencer à 12 ou à 8 idéalement.

Nous souhaitons, en tout cas, qu'une décision favorable de notre assemblée puisse être prise en ce sens, parce qu'encore une fois, vous sembliez partager notre analyse en conseil municipal, comme en conseil communautaire, sur ce retard préjudiciable pour notre territoire et pour les classes moyennes et populaires qui n'arrivent pas à se loger, que nous puissions envoyer une réponse concrète pour y apporter justement des solutions, comment dire, là aussi rapides.

M. LE MAIRE : Nous n'avons pas le même calendrier M. UZENAT, puisque dans le cadre de la modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme) lors du conseil municipal du mois de juin 2023, nous apporterons des modifications autour du logement social aujourd'hui. Nous n'avons pas le même calendrier et permettez-nous de continuer à travailler sur différentes hypothèses. En l'occurrence, ce que je propose, c'est que votre question orale ou bordereau soit renvoyé aux commissions, et après étude en commission, il repassera au conseil municipal de la ville avec un vote comme le prévoit le règlement intérieur.

M. UZENAT : Mais alors simplement pour que ce soit clair pour tout le monde, il n'y a pas de lien avec le PLU (Plan Local d'Urbanisme). Nous sommes bien d'accord, vous l'aviez fait en 2017 parce qu'il y avait le vote du PLU, mais réglementairement parlant, il n'y a aucune obligation c'est-à-dire que nous pouvons décider à n'importe quel moment de revoir le seuil, le pourcentage.

M. LE MAIRE : Je ferais un package sur les OAP (Orientations d'Aménagement et de Promotion), sur l'évolution de ces pourcentages et du PLU (Plan Local d'Urbanisme) au mois de juin.

M. UZENAT : Là, vous disiez au mois de juin, et là vous dites que ça pourrait repasser en avril.

M. LE MAIRE : Pour votre délibération, en tenant compte du règlement intérieur du Conseil municipal, je la renvoie en commission et une fois qu'elle est étudiée en commission, elle vient au vote du conseil municipal.

M. UZENAT : J'entends bien mais vous pourriez mettre au vote l'abaissement de ce seuil. Vous avez la possibilité de le faire.

M. LE MAIRE : Ce soir je ne le ferai pas, je le renvoi en commission.

M. UZENAT : D'accord, mais nous sommes bien d'accord, que vous avez la possibilité de le faire mais que vous ne le faites pas. Au-delà de la procédure, votre regard sur ce sujet.

M. LE MAIRE : Il n'y a pas de débat M. UZENAT, il y'a un renvoi en commission M.

DELIBERATION

UZENAT.

M. UZENAT : Non mais vous avez le droit d'y apporter une réponse quand même, il n'y a pas de débat mais vous avez la possibilité d'y répondre.

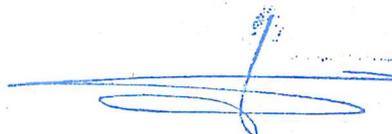
M. LE MAIRE : M. UZENAT, je viens de vous répondre, je viens de dire qu'au mois de juin, j'apporterai une évolution des taux de logements sociaux dans les programmes immobiliers à Vannes.

M. UZENAT : Donc vous allez faire baisser le seuil.

M. LE MAIRE : J'apporterai des évolutions M. UZENAT. Merci à toutes et à tous, bonne soirée.

Fin de séance à 20h06.

Le Maire,



David ROBO